

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2014

1.	Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.	6
1.1.	Gestion de crises à l'étranger	7
1.2.	Assistance consulaire	7
1.3.	Soutien au Gouvernement, aux Ministère et au Palais grand-ducal.....	8
1.4.	Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg.....	9
1.5.	Délivrance de passeports et visas, légalisations	11
1.5.1.	Passeports :.....	11
1.5.2.	Visas :.....	13
1.5.3.	Légalisations :	15
1.5.4.	Recettes :.....	16
1.5.5.	Le regard vers l'avant	17
2.	La diplomatie au service du pays.....	17
2.1.	Interaction avec le Parlement	17
2.2.	Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg	20
2.2.1.	Amérique latine.....	20
2.2.2.	Amérique du Nord	20
2.2.3.	République Populaire de Chine	20
2.2.4.	Corée du Sud et Japon.....	21
2.3.	La promotion culturelle à l'étranger.....	22
3.	La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral.....	23
3.1.	Europe	23
3.1.1.	Relation avec les pays voisins.....	23
3.1.2.	Relations avec les Etats membres de l'Union européenne	25
3.1.3.	Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage..	26
3.1.4.	Les relations avec la Russie	28
3.2.	Amériques	28
3.2.1.	Relations transatlantiques	28
3.2.2.	Amérique latine.....	29
3.3.	Asie.....	30
3.3.1.	Chine	30
3.3.2.	ASEM – Asia Europe Meeting	30
3.4.	Moyen-Orient et Afrique du Nord	30
3.4.1.	Syrie	30
3.4.2.	Liban	35
3.4.3.	Relations avec Israël et la Palestine et processus de paix israélo- palestinien...	35
3.4.4.	Jordanie	37

3.4.5.	Iran	37
3.4.6.	Tunisie.....	38
3.4.7.	Maroc	39
3.4.8.	Algérie.....	39
3.4.9.	Emirats arabes uni.....	39
3.4.10.	Relations avec la Ligue des Etats arabes.....	41
3.4.11.	Institut International de la Paix (International Peace Institute).....	42
3.5.	Afrique sub-saharienne	43
4.	Le Luxembourg dans l'Union européenne	43
4.1.	Processus d'élargissement.....	43
4.2.	Politique européenne de voisinage.....	45
4.3.	Politique commerciale.....	47
4.4.	Transposition de directives européennes.....	49
4.5.	Bilan d'application	50
4.6.	Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne	51
4.7.	Préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen 2015.....	52
4.8.	Le Luxembourg – Capitale européenne	52
5.	Le Luxembourg dans les organisations internationales et régionales.....	54
5.1.	BENELUX	54
5.2.	OCDE	55
5.3.	Organisation des Nations Unies	55
5.3.1.	Conseil de sécurité	55
5.3.2.	Conseil des droits de l'homme, 3 ^e commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et Examen périodique universel	61
5.3.3.	Désarmement et non-prolifération	62
5.3.4.	Armes conventionnelles.....	62
5.3.5.	Nucléaire	63
5.3.6.	Non-prolifération	63
5.4.	OTAN.....	63
5.4.1.	Sommet de l'OTAN.....	64
5.4.2.	Conseils ministériels à l'OTAN.....	64
5.4.3.	Participation à des missions militaires.....	64
5.4.4.	AWACS	65
5.4.5.	NSPA	65
5.5.	OSCE.....	65
5.6.	Conseil de l'Europe.....	66
5.7.	Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)	66

6.	Promotion du Grand-Duché de Luxembourg – vers une nouvelle image de marque.....	67
7.	La coopération au développement et l'action humanitaire	68
7.1.	La coopération bilatérale.....	68
7.2.	Efficacité de l'aide	70
7.3.	La coopération multilatérale.....	71
7.4.	L'action humanitaire	71
7.5.	Emergency.lu.....	72
7.6.	La coopération avec les ONG	72
7.7.	Microfinance	73
7.8.	Cohérence des politiques.....	73
7.9.	Assises de la Coopération	73
7.10.	Réunions et déplacements du Ministre de la coopération et de l'action humanitaire en 2014.....	73
8.	La Défense	75
9.	Immigration et asile au Luxembourg.....	77
9.1.	Immigration.....	77
9.1.1.	Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration.....	77
9.1.2.	Documents saisis/délivrés en 2014 dans le cadre de la libre circulation de personnes.....	78
9.1.3.	Documents délivrés en 2014 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	80
9.1.4.	Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	82
9.2.	Asile	83
9.2.1.	Evolutions en matière d'asile.....	83
9.2.2.	Evolutions législatives	84
9.2.3.	Programme de réinstallation et solidarité européenne	84
9.2.4.	Traitement des demandes.....	85
9.2.5.	Aperçu des demandes de protection internationale 2014	85
9.2.6.	Aperçu des décisions prises en 2014	88
9.2.7.	Transferts effectués en 2013 dans le cadre du règlement « Dublin » en 2014 ..	93
9.3.	Retours	94
9.3.1.	Evolution en matière de retours	94
9.3.2.	Autres évolutions en matière de retours.....	95
9.3.3.	Empêchement à l'éloignement.....	97
9.3.4.	Aperçu des retours en 2014.....	97
9.4.	Centre de rétention	98
9.5.	Volet personnel	98
9.6.	Volet budget	99

10.	Les Moyens.....	99
10.1.	Organisation du MAE.....	99
10.2.	Situation financière.....	105
10.2.1.	Le budget.....	105
10.2.2.	Les recettes consulaires.....	107
10.3.	Bâtiments.....	107
10.4.	Les technologies de l’information	108
11.	Annexe	108
11.1.	Evénements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2014	108

1. Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.

Avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 20 octobre 2013, la mission du Ministère des Affaires étrangères et européennes a été confirmée dans la constellation antérieure, tout en renforçant l'aspect européen qui a été ajouté à la dénomination, ceci pour souligner à la fois l'importance que le Luxembourg attache à l'Europe, mais aussi que ces attributions relèvent du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Ce rôle est tout particulièrement assuré par le biais du Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) qui, en ces temps de préparation de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, existe en deux formats, celui plus traditionnel qui est présidé par le Directeur des Relations économiques internationales et européennes et celui qui est présidé par le Secrétaire général dans la formation « présidence ». Ce dernier invite tous les chefs d'administrations afin de discuter des détails de l'organisation de la Présidence. Trois réunions ont eu lieu en 2014 sous ce format, ainsi qu'une quatrième en début d'année 2015.

Sinon, le mandat du Ministère est défini **par l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 2013 portant constitution des Ministères :**

- ***Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes***

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du Ministère – Service diplomatique et consulaire: passeports, visas et légalisations – Protocole du Gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

- ***Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire***

Politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire - Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire – Comité interministériel pour la coopération au développement.

- ***Attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense***

Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires

- ***Attributions relevant des compétences du Ministre l'Immigration et de l'Asile***

Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Centre de Rétention – Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

Le Ministère est composé d'un Secrétariat général et de huit directions. Certaines de ces attributions vont au-delà de domaines qui sont traditionnellement associés à la diplomatie et aux affaires extérieures, alors que d'autres domaines sont partagés avec d'autres départements. Le Ministère opère sous l'autorité de trois Ministres et d'une secrétaire d'Etat (v. plus bas).

1.1. Gestion de crises à l'étranger

En cas de crise à l'étranger, s'il s'agit de catastrophes naturelles ou d'accidents causés par l'homme, le ministère établit dans les plus brefs délais une cellule de crise qui prête main-forte et assure une assistance à nos concitoyens impliqués. Cette cellule de crise se compose principalement des agents de la Direction du Protocole et de la Chancellerie, mais aussi du Secrétariat général.

Plusieurs événements ont marqué l'année 2014. Ainsi, le 17 juillet, un avion de la compagnie Malaysia Airlines s'est écrasé en Ukraine avec à son bord notamment une famille résidant au Luxembourg. En étroite collaboration avec le Secrétariat général et les autorités néerlandaises, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a apporté son soutien à la famille, notamment dans le contexte du rapatriement des victimes.

Une semaine plus tard, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a été informé de la disparition, puis de la chute d'un avion de la compagnie aérienne Air-Algérie assurant le vol AH 5017 de Ouagadougou vers Alger. Assez rapidement, il a fallu déplorer la présence à bord de deux Luxembourgeois travaillant bénévolement pour une ONG. Une cellule de crise a immédiatement été mobilisée afin de coordonner les efforts de renseignement et une cellule de soutien psychologique a été mise en place par la protection civile.

Dans le contexte de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, la Direction du Protocole et de la Chancellerie du Ministère a suivi de près l'évolution de la situation et est intervenue notamment pour vérifier si des ressortissants luxembourgeois avaient été répertoriés dans les pays les plus touchés, à savoir en Guinée-Conakry, au Nigeria, au Libéria et en Sierra Leone.

De même, dans le cadre de la crise politique qui a agité le Burkina Faso, pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise, en octobre 2014, la Direction du Protocole et de la Chancellerie est restée en contact étroit avec l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou pour s'assurer que tous les ressortissants luxembourgeois au Burkina Faso étaient en sécurité et en bonne santé.

1.2. Assistance consulaire

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a publié en 2014 plusieurs avis de voyages suite à l'épidémie de fièvre hémorragique virale Ebola qui a sévi dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et pour des pays ou régions touchés par des crises politiques tels que la Thaïlande, l'Egypte, le Moyen-Orient, les régions de l'Afrique du Nord et du Sahel ainsi que pour la Corne de l'Afrique. Les

ressortissants luxembourgeois ont été informés sur la situation actuelle dans ces pays et régions et ont pu trouver sur le site internet du Ministère des informations utiles, comme les places à éviter, les contacts des ambassades ou consulats luxembourgeois, ou belges, en fonction de la présence ou de l'absence d'une mission luxembourgeoise dans les pays concernés.

Concernant les autres pays pour lesquels le Ministère n'a pas publié d'avis de voyage spécifique en 2014, un lien se trouvant sur la page internet du MAEE a permis de consulter les avis respectifs d'autres Ministère des Affaires étrangères (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Royaume-Uni).

Comme par le passé, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a apporté conseil et assistance consulaire tout au long de l'année 2014 aux entreprises, ONG et ressortissants luxembourgeois, résidant de façon permanente ou effectuant un séjour à l'étranger (étudiants, stagiaires, touristes, etc....) et qui l'ont contactée pour un soutien consulaire.

En 2014, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou le Ministère de la Famille, est intervenue onze fois pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. La Direction a également prêté son concours aux familles de quatorze Luxembourgeois décédés à l'étranger afin d'assurer le rapatriement des dépouilles mortelles. Dans chaque affaire consulaire, la Direction a pu compter sur le soutien de ses ambassades et / ou consulats de même que des ambassades et / ou consulats belges ou autres dans les cas de non-représentation du Grand-Duché de Luxembourg dans le pays concerné.

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est également occupée de ressortissants luxembourgeois incarcérés à l'étranger en suivant l'évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle et en maintenant un contact régulier avec le personnel consulaire, souvent belge, sur place.

Par ailleurs, la Direction du Protocole a reçu en 2014 370 demandes de renseignements émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Les objets de ces demandes sont de nature très variée : demande de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demande, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc...); demandes de renseignements sur les caisses de pension, sur des législations spécifiques, sur la nature politique du Luxembourg ou encore sur différents corps de métier.

Dans le domaine des affaires judiciaires, la Chancellerie a veillé à la transmission de 163 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire) aux autorités et institutions concernées et elle a assuré le suivi de la transmission de documents ayant trait à des dossiers ouverts les années antérieures.

Enfin, la Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est aussi chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des objets trouvés de 222 objets, perdus ou volés à l'étranger et appartenant à des ressortissants luxembourgeois, ainsi que de la transmission aux ambassades respectives de 50 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

1.3. Soutien au Gouvernement, aux Ministère et au Palais grand-ducal

La Direction du Protocole assure le service protocolaire pour le Gouvernement. Régulièrement, de nombreux dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La Direction du Protocole se charge de

l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Vice-Premier Ministre, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et des autres Ministres faisant partie du Ministère des Affaires étrangères, mais aussi auprès des autres membres du Gouvernement.

Ce faisant, la Direction du Protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

En 2014, la Direction du Protocole a ainsi organisé voire encadré cinq visites officielles et quarante-cinq visites de travail.

Par ailleurs, la Direction du Protocole s'occupe également des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés au Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois. En 2014, elle a ainsi encadré pas moins de dix réunions et séminaires, dont une conférence diplomatique ou encore une réunion des ambassadeurs africains.

Dans le cadre du soutien à la Cour grand-ducale, le Service du Protocole a collaboré à la planification et à l'organisation de deux visites d'État, à savoir la **visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République de Pologne, du 7 au 9 mai 2014, et celle de Son Excellence Monsieur Joachim Gauck, le président de la République fédérale d'Allemagne, du 3 au 5 novembre 2014.**

Comme tous les ans, les **festivités de la Fête nationale** ont été l'occasion de réunir les membres du corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi, le Ministre des Affaires étrangères a accueilli 299 invités au déjeuner qu'il offre traditionnellement le 23 juin, déjeuner qui, en 2014 a encore pu réunir les convives dans le superbe décor de la Philharmonie. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. S'ils étaient nombreux à participer à la cérémonie civile qui a marqué le début des festivités, une nouveauté par rapport aux années précédentes, ils ont également pour la plupart assisté à la prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire tandis que bon nombre de conjoints ont pris part au programme culturel organisé pour eux.

Pour la Direction du Protocole, l'année 2014 a également été marquée par plusieurs **cérémonies commémoratives**, telles que les festivités organisées à l'occasion du 175^e anniversaire de l'indépendance du Luxembourg, le « Moment de recueillement » commémorant le centenaire du début de la Première Guerre mondiale au Grand-Duché de Luxembourg, célébré le 2 août 2014, mais aussi la commémoration du 70^e anniversaire de la Bataille des Ardennes, le 16 décembre au cimetière militaire de Hamm.

Enfin, comme tous les ans, la Direction du Protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la **cérémonie de la Commémoration nationale, le 12 octobre 2014**. Les ambassadeurs résidents ont ainsi pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert.

Au total, le Protocole a organisé soixante-huit visites et événements internationaux à Luxembourg en 2014 (voir en annexe le relevé des événements marquants en 2014).

1.4. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

Un total de 175 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Luxembourg, soit sous forme d'une Ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou

délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 22 pays disposent d'une Ambassade résidente établie à Luxembourg.

Il y a lieu de mentionner la **fermeture le 1er août 2014 de l'Ambassade du Royaume de Danemark** au Grand-Duché de Luxembourg, la couverture du Grand-Duché étant depuis assurée par la mission diplomatique danoise à Bruxelles, mais aussi la réouverture factuelle de l'Ambassade de la République tchèque à Luxembourg en septembre 2014, la cérémonie officielle d'inauguration ayant été programmée pour janvier 2015.

Vingt-sept nouveaux Ambassadeurs ou chefs de mission ont été accrédités en 2014, dont cinq Ambassadeurs résidents chargés de représenter respectivement le Japon, l'Espagne, l'Irlande, la Finlande et le Portugal. Au cours de cette même année, vingt-trois Ambassadeurs ou chefs de mission ont quitté le Luxembourg.

Assurant l'administration du corps diplomatique étranger résident, la Direction du Protocole et de la Chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2014, 105 cartes diplomatiques et 80 cartes de légitimation, ce qui fait un total de 185 cartes et titres, ces chiffres ne comprenant pas les prolongations.

Ayant repris en 2013 les dossiers sur les titres de légitimations délivrés aux agents des Institutions européennes et des Organisations internationales gérés auparavant par la Direction de l'Immigration, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a délivré pas moins de 2.237 titres de légitimation en 2014.

Concernant le projet de nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation, les travaux du Ministère des Affaires étrangères et européennes, en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), ont pu avancer. L'équipement des premières institutions a eu lieu fin de l'année 2014 et la procédure législative du projet du règlement grand-ducal reprenant les modèles des cartes a également pu être lancée.

Toujours en matière de gestion administrative, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a été saisie en 2014 de 3.043 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux. La Direction a en outre émis 132 immatriculations sous plaques CD.

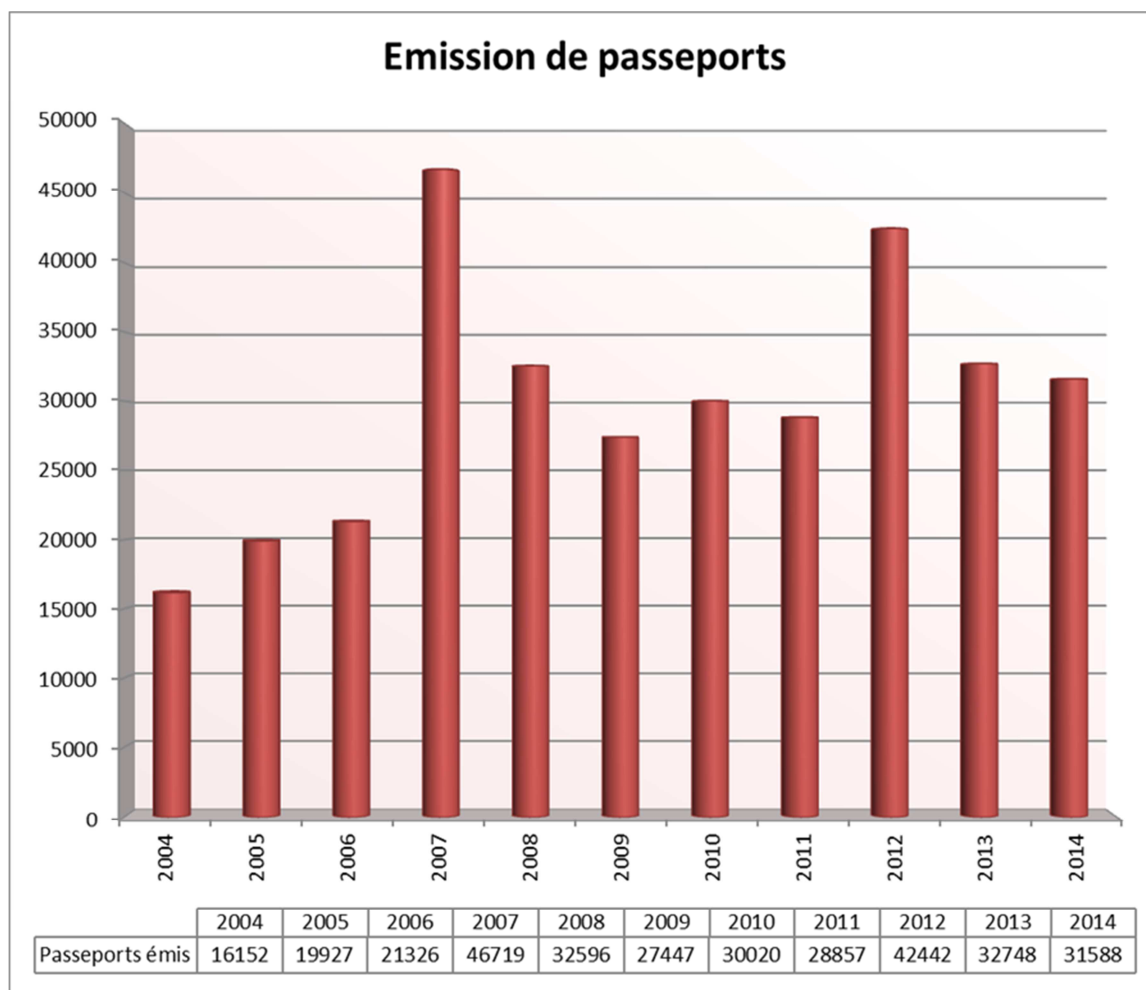
Parmi les tâches incombant à la direction du Protocole figure également la gestion du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, celle du corps consulaire étranger au Luxembourg, ainsi que la gestion des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

En ce qui concerne le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, on compte actuellement un réseau de 159 Consuls honoraires, parmi lesquels figurent 8 Consuls généraux honoraires. Ce réseau est renforcé par six Consuls généraux (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève), ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades.

Quant au corps consulaire étranger au Luxembourg, celui-ci comporte :

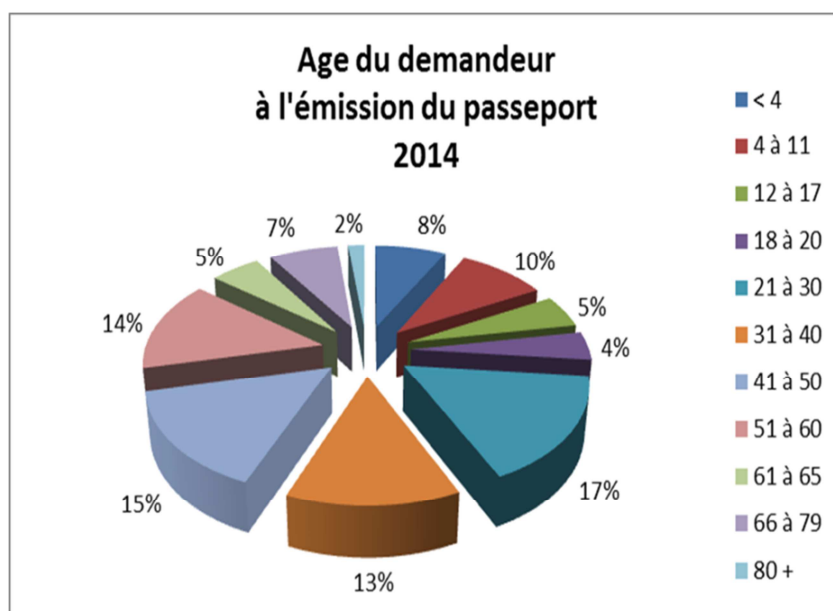
- un consul général (Portugal)
- deux Ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- un Consul (États-Unis)

deuxième site de production a été mis en place, de sorte que le BPVL peut maintenant personnaliser les passeports dans 2 sites différents et maintient un stock de passeports vierges dans un 3^e site.



Remarque : le pic de 2007 est dû à la crise des cartes d'identité non valables pour les voyages – ce pic se répète en 2012 à l'expiration des passeports émis en 2007

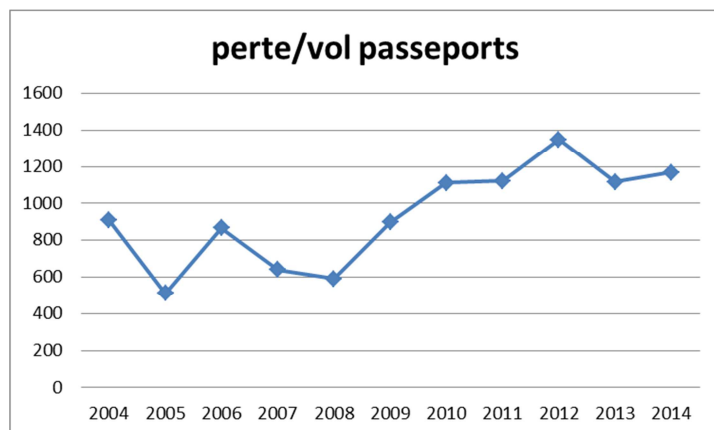
Avec un total de 31.588 unités, le nombre de passeports et titres de voyage émis en 2014 suit l'évolution des années précédentes, ce qui est une tendance logique puisque les passeports émis



5 ans auparavant sont venus à expiration. Pourtant, alors que le volume de 2012 était inférieur de 10 % et celui de 2013 égal aux niveaux des passeports émis 5 ans auparavant, le volume de 2014 dépassait celui de 2009 de 15 %. Le cru de 2015 s'annonce donc prometteur.

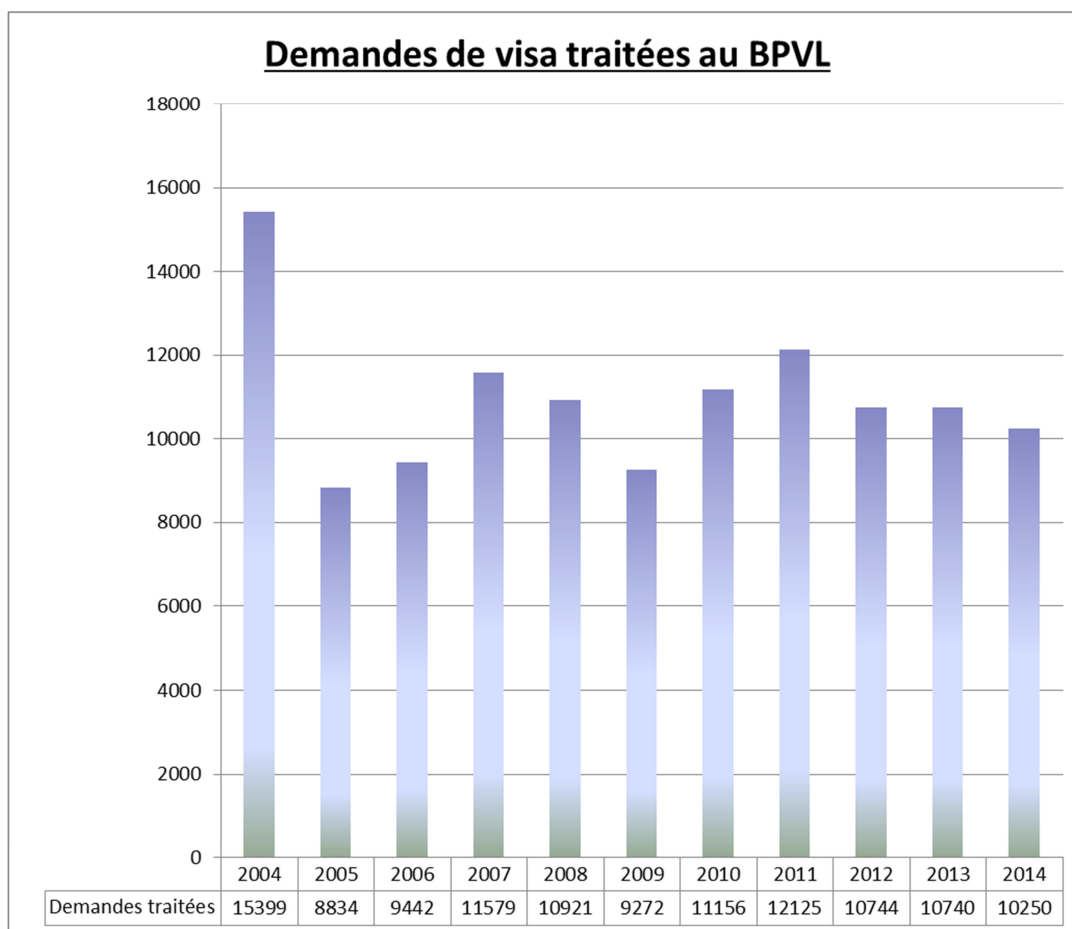
Besoin est malheureusement de constater que le nombre de passeports déclarés perdus ou volés reste très élevé.

Avec 1168 passeports déclarés perdus ou volés, cela représente 3,7 % de la production annuelle de passeports sur 2014.

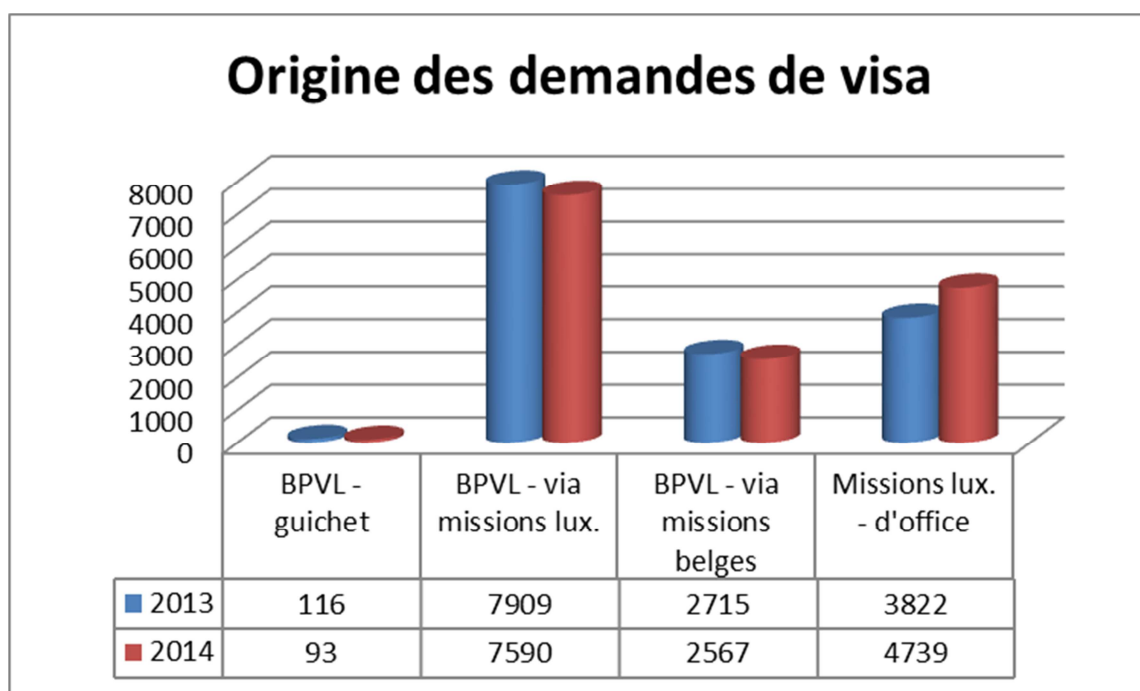


1.5.2. Visas :

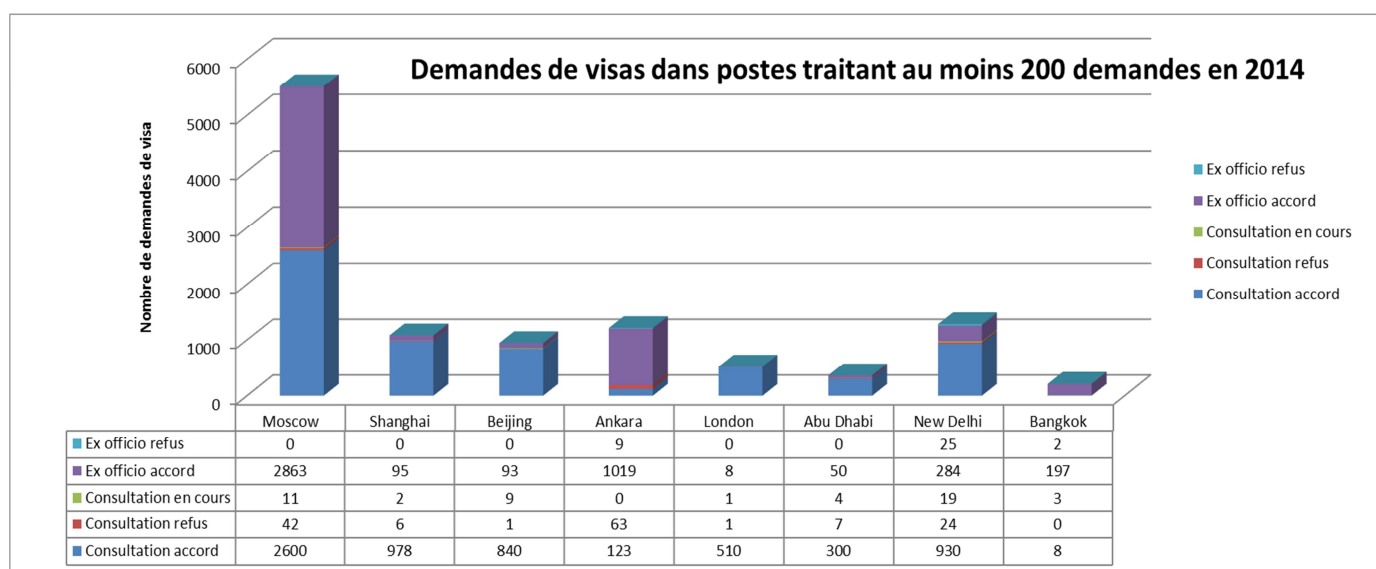
Le volume des demandes de visa traitées au BPVL diminue de quelque 4,8 % à la baisse par rapport à l'exercice précédent.



En revanche, le nombre des demandes de visa traitées d'office par les missions diplomatiques luxembourgeoises a augmenté de 24%. Il s'agit là des demandes pour lesquelles nos missions diplomatiques ont elles-mêmes pris la décision sur l'attribution ou le refus du visa.



Il y a lieu d'ajouter aux opérations effectuées par le service des visas le traitement de 5347 demandes de prise en charge, étape préliminaire à la demande de visa. Ceci constitue une augmentation du volume de 4,4 % par rapport à 2013.

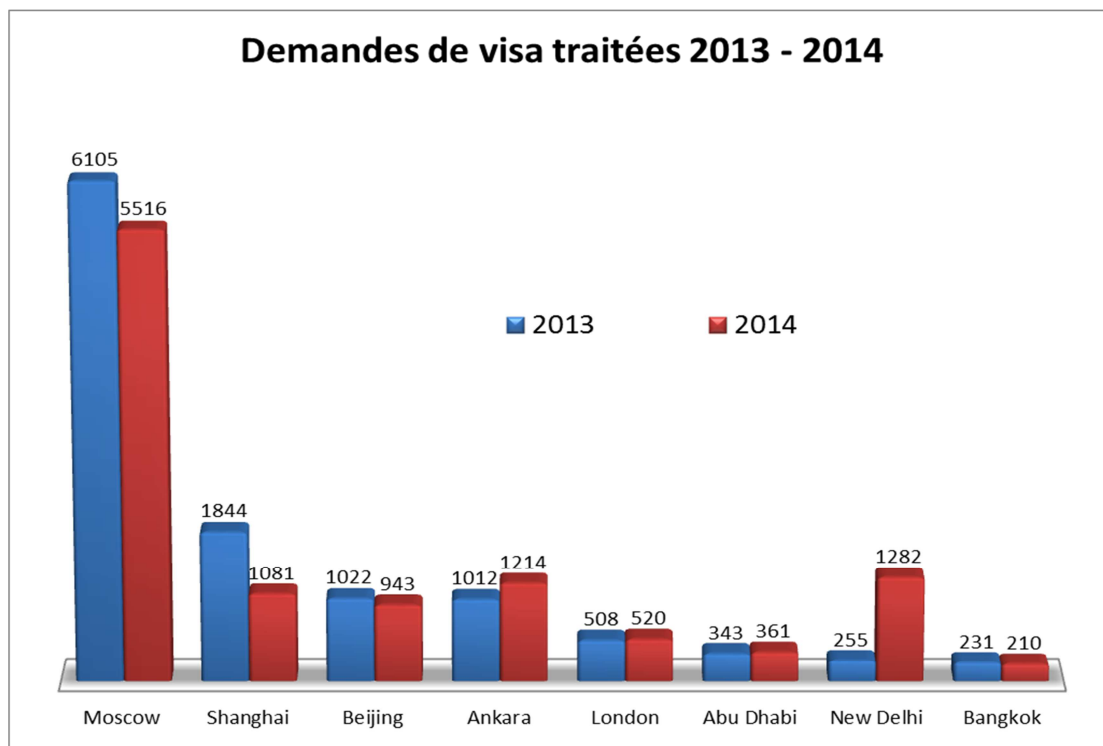


Blocs individuels :

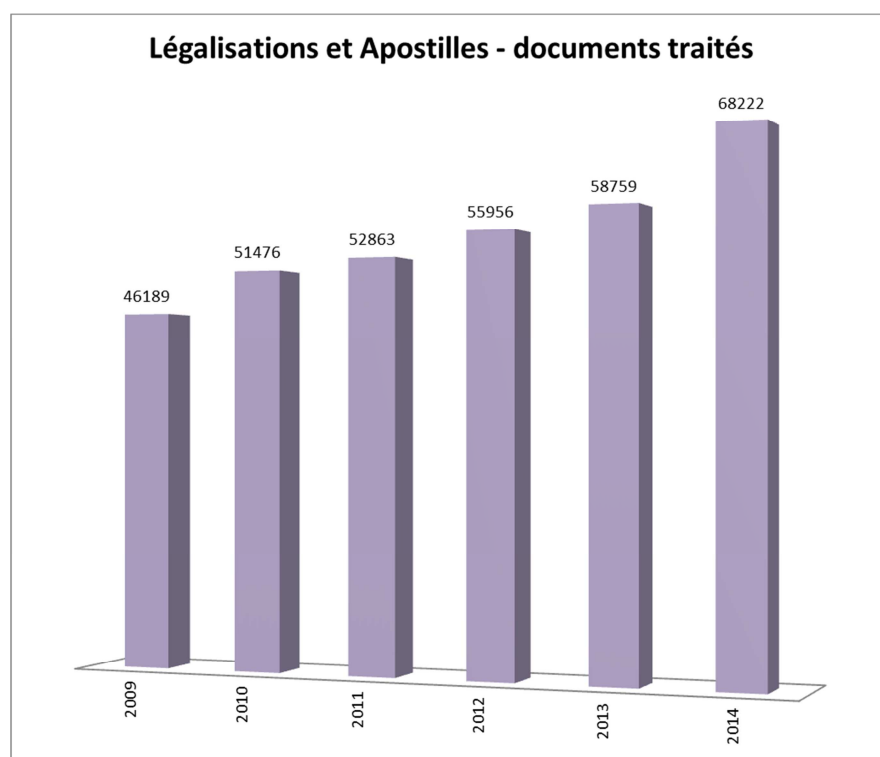
- Saisie des empreintes
- Saisie des données du voyageur et relatives au voyage
- Saisie de la photo

- Saisie des données relatives au garant

Ces 4 blocs pourraient alors être traités et sauvegardés individuellement, ce qui permettrait de limiter la présence du demandeur à la seule saisie de ses empreintes. Le gros de la demande pourrait ainsi être traité avant ou après la saisie des empreintes au back-office.



1.5.3. Légalisations :

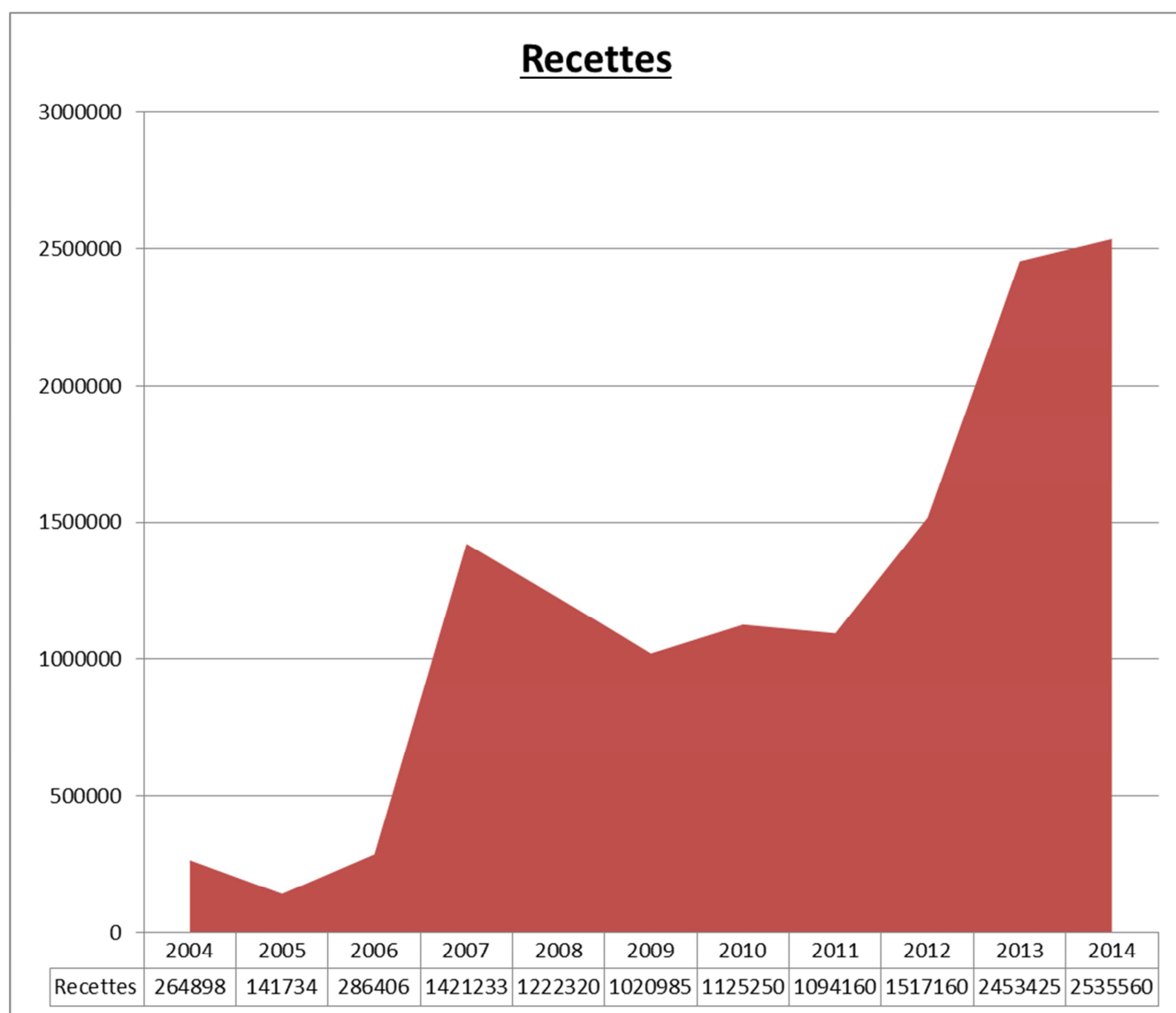


Le nombre de dossiers traités par le service Légalisations et Apostilles du BPVL a évolué de manière dramatique en 2014 avec une augmentation de 16 %. Ce service, qui en 2009 avait quelques 46000 dossiers à traiter doit aujourd’hui en traiter plus de 68000, soit une augmentation du volume de travail de plus de 47 % à effectif inchangé.

1.5.4. Recettes :

L’augmentation des recettes n’est certainement pas aussi dramatique qu’en 2013 où une augmentation du prix des passeports ordinaires de 30.- à 50.- €, respectivement de 20.- à 30.-€ pour les enfants de moins de 4 ans, et le triplement du prix des légalisations et apostilles de 5.- à 15.- € avait conduit à une augmentation considérable de près de 62 % des recettes réalisées par le BPVL.

L’augmentation de quelques 3,3 % est essentiellement due à la forte augmentation du nombre de dossiers facturés au service Légalisation et Apostille et elle a surtout permis au BPVL de dépasser la barre des 2,5 millions € en recettes.



1.5.5. Le regard vers l'avant

Présidence oblige, le BPVL tournera ses regards vers Bruxelles où, dans le cadre du groupe de travail Visa, les discussions autour de la proposition pour un **nouveau Code Visa** et **l'introduction d'un visa d'itinérance** vont bon train et occuperont la Présidence luxembourgeoise.

En matière de passeports, c'est surtout l'introduction du **nouveau passeport biométrique** et les modifications au niveau de la réglementation concernant les demandes de passeport qui sont à relever et dans ce contexte, c'est l'introduction d'une procédure d'urgence liée à une surtaxe équivalant 200% du prix du passeport qui montrera si elle sera apte à faire diminuer le niveau des demandes de passeports de dernière minute.

Au niveau des **légalisations et apostilles** l'augmentation du tarif de 15 € à 20 € se combinera avec l'introduction d'un nouveau logiciel qui permet un traitement plus complet des demandes où jusque-là certaines opérations se faisaient encore manuellement (récépissé et quittance émis à la main).

Le développement d'un **système de saisie mobile des données biométriques** dit « *Flying Consul* » a été retardé du fait que toute l'attention des experts du CTIE était dévolue à l'introduction des nouveaux systèmes de production des passeports biométriques. L'idée d'une version « *light* », moins encombrante a fait surface et sera poursuivie en 2015.

Au niveau du **personnel**, le BPVL a vu ses effets réduits du fait qu'une réduction de tâche à 75% a été accordée à 2 personnes.

2. La diplomatie au service du pays

2.1. Interaction avec le Parlement

L'interaction entre le Ministère et la Chambre se définit à plusieurs niveaux.

Outre les obligations que le Ministre a devant la Chambre (discours annuel, session d'information avec la Commission des Affaires étrangères), les agents du Ministère apparaissent régulièrement devant la Commission des Affaires étrangères pour donner les détails sur certaines procédures législatives en cours.

Le Ministère entretient également des relations étroites avec la Chambre des Députés en fournissant régulièrement des notes dans le cadre de visites de dignitaires étrangers à la Chambre ou du Président de la Chambre à l'étranger. Le Ministère fournit également des notes de fond à Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Le Ministère offre également ses services dans le domaine nucléaire, où il coordonne ensemble avec les députés des différents groupes parlementaires les visites à l'étranger de la « Plateforme contre le nucléaire ». Celle-ci se compose outre des députés, aussi de représentants des administrations dont relève cette question et de ceux de la société civile.

- *Questions parlementaires adressées au Ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile*

En 2014, 51 questions parlementaires ont été adressées par écrit au Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
54 du 9 janvier 2014	Justin Turpel	arrivée de réfugiés syriens
70 du 16 janvier 2014	Laurent Mosar	nouvelles catégories d'autorisations de séjour
71 du 17 janvier 2014	Marcel Oberweis	projet européen "Galileo"
123 du 18 février 2014	Justin Turpel	difficultés d'accueillir des réfugiés syriens
119 du 12 février 2014	Fernand Kartheiser	héigen Beamtem laang period net op senger Arbecht
130 du 27 février 2014	Justin Turpel	représentants de l'Etat dans des conseils d'administration
146 du 12 mars 2014	Fernand Kartheiser	situation en Ukraine
175 du 26 mars 2014	Claude Wiseler	retrait d'attestations d'enregistrement aux citoyens de l'UE
174 du 26 mars 2014	Marc Angel	Convention ILO 169
176 du mars 2014	Felix Eischen	importation de gaz russe
240 du 25 avril 2014	Marc Adam	réfugiés syriens
264 du 7 mai 2014	Françoise. Hetto	convention d'Istanbul
267 du 8 mai 2014	Henri Kox	sécurité centrales nucléaires
269 du 9 mai 2014	Marc Spautz	réunion Sénats d'Europe
320 du 3 juin 2014	Serge Urbany	non-admission aux élections européennes
329 du 3 juin 2014	Serge Urbany	modernisation de l'arsenal nucléaire à nos frontières
301-307 du 12 juin 2014	Justin Turpel	partenariat transatlantique
366 du 19 juin 2014	Andrich-Duval et Wiseler	violence domestique de pers. Se trouvant en situation irrégulière au GdL
397 du 14 juillet 2014	Joëlle Elvinger	Nation Branding
409 du 21 juillet 2014	Laurent Mosar	une proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un détachement intragroupe
415 du 21 juillet 2014	Justin Turpel et Serge Urbany	intervention militaire de l'Etat d'Israel dans la bande de Gaza
416 du 21 juillet 2014	Justin Turpel et Serge Urbany	surveillance de la marche de solidarité avec le peuple de la bande de Gaza par des services de renseignement le 19 juillet 2014
433 du 31 juillet 2014	Laurent Mosar	répercussions sur l'économie luxembourgeoise des sanctions économiques de l'UE vis-à-vis de la Russie
449 du 8 août 2014	Nancy Arendt	Ebola
454 du 8 août 2014	Laurent Mosar	dégradation continue de la situation humanitaire en Irak
460 du 13 août 2014	Félix Eischen	menace de l'Etat islamique
464 du 14 août 2014	Octavie Modert et Sylvie Andrich-Duval	droits de l'enfant
474 du 20 août 2014	Laurent Mosar	convoi humanitaire luxbg. pour l'Ukraine
479 du 21 août 2014	Justin Turpel	accord de libre-échange UE-CANADA (CETA)
486 du 27 août 2014	Laurent Mosar	propos du MinEco dans "le Quotidien"
480 du 21 août 2014	Laurent Mosar	accord commercial entre UE et Canada
505 du 11 septembre 2014	Laurent Mosar	proposition de directive "PNR" (Passenger Name Record)
542 du 23 septembre 2014	Laurent Mosar	groupe terroriste IS
562 du 29 septembre 2014	Laurent Mosar	exportation de produits pétroliers provenant de raffineries contrôlées par IS
568 du 2 octobre 2014	Diane Adehm et Gilles Roth	Accord sur le Commerce des services (TISA)

572 du 2 octobre 2014	Serge Urbany	champs pétroliers en Irak et relations entre le Luxebg et le Qatar
590 du 6 octobre 2014	Laurent Mosar	Etat islamique flux de réfugiés
603 du 8 octobre 2014	Felix Eischen	population civile italienne et syrienne devant IS
613 du 10 octobre 2014	Serge Wilmes et Laurent Mosar	Etat islamique à Kobane
question élargie n°3 du 13 octobre 2014	Claude Adam	réfugiés et demandeurs de protection internationale
632 du 20 octobre 2014	Nancy Arendt	système de quotas pour les réfugiés
643 du 21 octobre 2014	Laurent Mosar	utilisation de bombes à sous-munitions par l'armée ukrainienne
660 du 29 octobre 2014	Justin Turpel	organisation de la coupe du monde et les conditions des travailleurs migrants au Qatar
657 du 28 octobre 2014	Laurent Mosar	trafic aérien au-dessus de la région occupée par la milice terroriste "EI"
670 du 3 novembre 2014	Justin Turpel et Serge Urbany	"mare nostrum" situation des réfugiés dans la méditerranée
668 du 3 novembre 2014	Laurent Mosar	quel accord trouvé entre Ukraine et Russie au sujet du gaz?
709 du 17 octobre 2014	Roy Reding	LUX Leaks
734 du 21 novembre 2014	Laurent Mosar	départ de jeunes radicalisés en Syrie
777 du 8 décembre 2014	Serge Urbany	éloignement de personnes ayant déposé une demande en sursis
782 du 8 décembre 2014	Henri Kox	survol de drones centraux nucléaires
794 du 15 décembre 2014	Serge Urbany	demande d'un sursis

- ***Questions parlementaires adressées aux Ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire***

Aucune question parlementaire n'a été adressée en 2014 au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider.

- ***Questions parlementaires adressées au Ministre de la Défense***

Le Ministre de la Défense Etienne Schneider a été saisi de 10 questions parlementaires en 2014.

Numéro et date	Auteur	Sujet
35 du 19 décembre 2013	Fernand Kartheiser	L'avion de transport militaire A400M
80 du 22 janvier 2014	Claudia Dall'Agnol	Travail à temps partiel dans la fonction publique et dans l'armée luxembourgeoise
90 du 29 janvier 2014	Fernand Kartheiser	Approvisionnement du secteur de la défense par des PME
119 du 12 février 2014	Fernand Kartheiser	Absence continue d'un haut fonctionnaire de la Direction de la Défense
404 du 17 juillet 2014	Claudia Dall'Agnol	Camp militaire à Bangui
426 du 25 juillet 2014	Gusty Graas	Projet d'acquisition d'un satellite militaire
576 du 1 octobre 2014	Justin Turpel	Obligations du Luxembourg envers l'OTAN concernant l'Aéroport du Luxembourg
678 du 5 octobre 2014	Fernand Kartheiser	Législation sur les drones
732 du 21 novembre 2014	Fernand Kartheiser	L'avion de transport militaire A400M
739 du 24 novembre 2014	Fernand Kartheiser	Les véhicules Dingo de l'Armée luxembourgeoise

2.2. Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg

2.2.1. Amérique latine

Une mission financière et économique au Brésil, organisée par Luxembourg for Finance et présidée par **S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, s'est déroulée du 16 au 21 novembre 2014**. La mission, conduite par le **Ministre des Finances, Pierre Gramegna**, incluait des représentants du Ministère de l'Économie et de la Chambre de Commerce, ainsi qu'une délégation de près de 70 représentants d'entreprises luxembourgeoises. Au programme figuraient notamment deux séminaires financiers, à l'attention des professionnels de la finance brésilienne, à São Paulo et Rio de Janeiro. S.A.R. le Grand-Duc héritier et le Ministre ont également eu des entrevues avec des hauts responsables politiques et des dirigeants d'entreprises. Cette visite a été l'occasion de renforcer les liens économiques entre les deux pays et de promouvoir la place financière luxembourgeoise en Amérique latine.

2.2.2. Amérique du Nord

Sur le plan économique, l'ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont continué et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques. Les relations bilatérales avec les États-Unis, ainsi qu'avec le Canada, ont été marquées par les missions de promotion économique, présidées par **S.A.R. le Grand-Duc héritier et dirigées par le Ministre de l'Économie, Etienne Schneider, en mai et en mars 2014**. Alors que la première mission économique se déroulait au Canada (Ontario) et sur la côte Est des États-Unis, la seconde avait Salt Lake City, San Francisco et Los Angeles comme destinations. Dans le cadre de ces missions, les entrevues avec des décideurs politiques et économiques ont permis de promouvoir le Luxembourg comme porte d'accès au marché européen pour les entreprises américaines et de promouvoir également la réalisation de projets communs dans le domaine de la recherche.

L'ambassade du Luxembourg a continué, en collaboration étroite avec le Ministère des Finances, ses efforts pour trouver une solution au sujet d'un accord bilatéral de mise en œuvre de la législation américaine sur l'échange d'informations sur les avoirs financiers américains à l'étranger (FATCA), de même que de l'accord de non-double imposition bilatéral.

2.2.3. République Populaire de Chine

A l'instar des années précédentes, l'approfondissement de nos relations avec la République Populaire de Chine a été poursuivi en 2014. Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, s'est rendu à Pékin et Shanghai du 30 juin au 3 juillet 2014 pour y mener une mission de développement de la place financière, organisée par Luxembourg for Finance (LFF) et soutenue par le MAEE. Le Ministre a été accompagné d'une importante délégation du secteur financier avec plus de 70 hommes et femmes d'affaires, ce qui témoigne de l'énorme intérêt des représentants de la place financière luxembourgeoise pour le marché chinois. Lors d'une entrevue avec le Ministre des Finances chinois, Lou Jiwei, les deux Ministres se sont félicités de la conclusion d'un accord (Memorandum of Understanding) entre la Banque centrale du Luxembourg et la Banque populaire de Chine (banque centrale chinoise) en vue de la désignation future par la Banque populaire de Chine d'une banque de compensation en RMB au Luxembourg. Cet accord est une reconnaissance du rôle de premier plan que joue la place financière luxembourgeoise dans le contexte de l'internationalisation du RMB. Les relations avec la République Populaire de Chine ont été approfondies sur le plan politique par une entrevue le 21 août 2014 à Pékin de M. le Secrétaire général du MAEE Marc Ungeheuer avec le Vice-Ministre chinois en charge des affaires européennes, M. Wang Chao, afin de poser les bases d'un

dialogue politique régulier entre le Luxembourg et la Chine. La visite a permis de faire un large tour d'horizon lors duquel l'excellence de nos relations bilatérales avec la Chine furent soulignées, dont notamment la coopération économique et financière, les bonnes relations dans le secteur aérien ainsi que le renforcement de notre coopération bilatérale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la culture.

Accompagné de plusieurs représentants des principaux secteurs économiques du Luxembourg, le **Premier Ministre, Ministre d'État, Xavier Bettel, a tenu le 10 octobre 2014 le discours d'ouverture du « Hamburg Summit – China meets Europe »**, intitulé "Cooperation, Complementarity, and Commitment for a Win-Win Strategy in Europe-China Relations". En marge de ce sommet le Premier Ministre a eu une entrevue avec le Premier Ministre de la République populaire de Chine, Li Keqiang, lors de laquelle l'excellence de nos relations bilatérales ainsi que le rôle important de la place financière luxembourgeoise en tant que catalyseur des investissements entre l'Europe et la Chine ont été soulignés.

Le **Ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, s'est rendu à deux reprises en Chine**, pour ficeler entre autres l'accord entre Cargolux et HNCA. Cette dernière a pris une participation importante dans le capital de la société luxembourgeoise, ce qui devrait ouvrir de nouvelles options de développement à Cargolux. Le Ministre a été accompagné et consulté par le Ministère des Affaires étrangères dans ses démarches.

2.2.4. Corée du Sud et Japon

Une mission économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, a été conduite par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, Étienne Schneider et le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, en Corée du Sud et au Japon du 5 au 10 octobre 2014.

Parmi les principaux objectifs de cette mission, qui était organisée avec le soutien du MAEE et composée d'une soixantaine de représentants issus de 30 entreprises luxembourgeoises, ont figuré notamment la recherche de nouvelles opportunités d'affaires, ainsi que l'intensification des relations économiques existantes avec des entreprises des deux pays opérant notamment dans les secteurs de la logistique, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'automobile, du tourisme, des sciences de la vie ainsi que de l'industrie du film. Des séminaires de promotion, organisés conjointement par le Ministère de l'Économie, les Luxembourg Trade and Investment Offices à Séoul et à Tokyo, Luxembourg for Business et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg ont permis aux entreprises luxembourgeoises d'entrer en contact ou d'approfondir leurs relations avec les entreprises locales.

En Corée du Sud, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le Ministre Schneider ont par ailleurs été reçus par le Ministre coréen pour le commerce, l'industrie et l'énergie, Sang-jick Yoon. Le Ministre Bausch a, de son côté, eu un échange avec le vice-Ministre du terroir, de l'infrastructure et du transport, M. Hyung-ku Yeo, en marge du Air Cargo Forum, organisé par The International Air Cargo Association (TIACA).

Au Japon, LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, accompagnés du Ministre Schneider, ont été reçus par le Premier Ministre Shinzo Abe, qui a, entre autre, souligné l'importance de renforcer davantage les liens forts entre nos deux pays. Le Ministre Schneider a en outre rencontré la Ministre japonaise de l'économie, du commerce et de l'industrie, Yuko Obuchi, ainsi que le Vice-Ministre des Affaires étrangères, Minoru Kiuchi, avec lequel il a signé une convention bilatérale en matière de sécurité sociale. Cette convention a pour objet essentiellement l'assurance pension et couvre toutes les personnes qui sont ou ont été soumises à la législation de la

sécurité sociale japonaise ou luxembourgeoise. Elle contribue ainsi à accroître l'attractivité du Luxembourg comme pays de travail et de résidence pour les ressortissants japonais.

Le Ministre Bausch a eu un échange de vues avec le Vice-Ministre japonais du terroir, de l'infrastructure, du transport et du tourisme, Issei Kitagawa, lors duquel le renforcement des relations aériennes entre le Japon et le Luxembourg figuraient à l'ordre du jour.

La Corée du Sud, quinzième puissance économique mondiale, et le Japon, troisième puissance économique mondiale, comptent parmi les plus importants partenaires commerciaux du Luxembourg en Asie. Les marchés des deux pays représentent des opportunités considérables pour le Luxembourg.

2.3. La promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Culture traditionnellement agissent de concert afin de mieux faire connaître les acteurs culturels luxembourgeois à l'étranger. Aussi, aux fins d'expliquer davantage les objectifs de la politique culturelle du Gouvernement et les procédures pratiques et financières internes à respecter, les deux Ministères ont tenu à diffuser en 2013 un **guide pratique** conjoint à l'usage de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Pour le compte de l'ensemble de ses missions, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a encore géré en 2013 un budget global destiné à appuyer des activités culturelles (co)-organisées par leur intermédiaire.

En tant que vecteur essentiel de notre promotion à l'étranger, il appartient au réseau existant des **Maisons du Grand-Duché de Luxembourg** (MDGL/ Berlin, Bruxelles, New York, Tokyo, Varsovie et Londres) de mettre en évidence la dimension culturelle, mais aussi économique et touristique, du pays. Ces conditions, particulières aux MDGL, nécessitent une programmation d'événements, «in loco» ou non, respectivement une participation à des manifestations tout au long de l'année. Les MDGL, qui sont gérées par les Missions sur place, se partageaient ainsi en 2013 un budget commun réparti par les soins du Ministère des Affaires Etrangères et européennes.

D'autre part, un montant modeste était réservé aux autres postes diplomatiques. Ce budget a permis la réalisation et/ou le soutien de **23 projets**, de nature et d'envergure diverses, et ceci dans pas moins de **14 pays d'accréditation**.

Parmi les aides les plus fréquemment sollicitées en 2013 on compte l'assistance à l'organisation de concerts de solistes et de petits ensembles ainsi que des projections de films (le plus souvent dans le cadre promotionnel de l'UE ou de la Francophonie). Si la promotion de la littérature se heurte plus facilement à des contraintes linguistiques, le département a néanmoins pu soutenir la présence d'auteurs luxembourgeois à un nombre d'événements. Une publication historique a été financée ainsi que plusieurs activités ont été appuyées dans le cadre des festivités d'anniversaire de nos relations diplomatiques.

Il reste à souligner que dans une très large mesure le succès des manifestations proposées par l'intermédiaire de nos missions doit beaucoup à une bonne coordination non seulement entre administrations publiques mais encore avec des institutions clés actives dans la promotion culturelle à l'étranger comme Music:LX /Bureau de promotion de la musique, Filmfund, Focuna etc.

Pour conclure, il est rappelé que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

3. La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral

3.1. Europe

3.1.1. Relation avec les pays voisins

- ***Allemagne***

Les relations bilatérales en 2014 ont été marquées par le déplacement officiel du Premier Ministre, Xavier Bettel à Berlin et de la visite d'État du Président de la République fédérale de l'Allemagne, Joachim Gauck au Luxembourg.

Visite de courtoisie du Premier-Ministre Xavier Bettel à Berlin le 6 février 2014

Lors de son déplacement les 18 et 19 juin, M. Xavier Bettel a eu des entrevues avec le maire de Berlin, Klaus Wowereit et la chancelière, Angela Merkel. Les chefs de gouvernement ont abordé les sujets d'actualité européenne, les relations bilatérales et la mobilité transfrontalière. Le Premier Ministre a également eu des entrevues avec le président du Bundestag, Norbert Lammert et avec le Ministre fédéral des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier.

Visite d'État de Son Excellence M. Joachim Gauck, Président de la République fédérale d'Allemagne et de Mme Daniela Schadt au Luxembourg, du 3 au 5 novembre 2014

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grand-Duchesse, le président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, et Madame Daniela Schadt ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 3 au 5 novembre 2014. Le chef d'État allemand a reçu successivement en audience le président de la Chambre des députés, Mars di Bartolomeo, le Premier Ministre, Xavier Bettel, et le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn. Outre ces entrevues, le Président et sa compagne ont effectué un programme chargé de visites, conférences et dîners.

Visite de courtoisie de Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre-présidente de la Sarre, au Luxembourg le 10 mars 2014

En 2014, le Luxembourg a continué à développer ses relations bilatérales avec la Sarre. Le Premier Ministre Xavier Bettel a reçu la Ministre-présidente de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer, en mars au Luxembourg et en septembre les conseils des Ministres luxembourgeois et sarrois ont tenu une réunion conjointe à Sarrebruck. Les discussions lors de cette réunion conjointe portaient principalement sur les relations bilatérales, mais abordaient aussi les sujets de la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région. Cette entrevue avait le but d'approfondir davantage les relations transfrontalières et la coopération au sein de la Grande Région, notamment dans la coopération au niveau de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

- ***Belgique***

Suite à la formation d'un nouveau gouvernement en Belgique, le Premier Ministre, Xavier Bettel a eu des entrevues avec les deux chefs de gouvernement belges successifs, avec Elio Di Rupo en début

d'année à Bruxelles et avec son successeur Charles Michel le 5 novembre quand le nouveau Premier-Ministre de la Belgique est venu au Luxembourg pour une visite de courtoisie. Les chefs de gouvernement ont identifié trois sujets phares d'une coopération renforcée entre les deux pays : la question de la fiscalité, la question des transports et la question des choix en matière d'énergie.

L'entrevue du Ministre du développement durable et des infrastructures, François Bausch, et du secrétaire d'État au développement durable et aux infrastructures, Camille Gira avec le Ministre wallon de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, Philippe Henry, à Liège, le 14 février 2014, était principalement consacrée à la mobilité transfrontalière entre la région frontalière belge et le Luxembourg.

Toujours en matière de la mobilité transfrontalière, le Ministre François Bausch a vu son homologue belge, le Ministre des entreprises publiques et de la coopération au développement, chargé des grandes villes, Jean-Pascal Labille, pour une visite de la plateforme multimodale de Bettembourg le 29 avril.

Le 7 mai 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel et le Ministre de la Grande Région, Corinne Cahen, ont accueilli le Ministre-président de la communauté germanophone de Belgique, Karl-Heinz Lambertz. Les deux côtés ont manifesté leur volonté d'améliorer la mobilité dans la Grande Région en optimisant le réseau ferroviaire et en réduisant les prix pour les usagers des transports publics.

En date du 3 juillet 2014, François Bausch et Camille Gira ont rencontré Vincent Magnus, bourgmestre de la Ville d'Arlon à Stockem. L'entretien a porté entre autres sur l'aménagement éventuel d'un Park+Ride sur le terrain des ateliers de la SNCB à Stockem et une réflexion sur une tarification attractive commune dans le transport public.

- *France*

Les relations politiques et économiques entre la France et le Luxembourg sont excellentes avec plus que 35.000 résidents français au Luxembourg, une présence importante d'entreprises françaises et environ 80.000 travailleurs frontaliers provenant de la République française chaque jour. Le Luxembourg entretient ces excellentes relations avec la France tant au niveau national qu'au niveau régional.

En début de l'année (30 janvier) le Ministre des Affaires étrangères et européennes, **Jean Asselborn, a suivi une invitation de son homologue français, Laurent Fabius, pour un entretien bilatéral au Quai d'Orsay.** Les deux Ministres se sont échangés sur les principaux dossiers de l'actualité politique internationale, comme l'actualité africaine, en vue du sommet de l'Union africaine. En ce qui concerne les relations bilatérales entre les deux pays voisins et amis, les Ministres se sont réjouis de l'excellence de celles-ci et ont évoqué plusieurs pistes permettant de renforcer une coopération déjà très consistante.

Le 15 mai 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel s'est rendu à Paris pour une visite officielle. Il a été reçu par le Premier Ministre de la République française, Manuel Valls pour une entrevue. Les interlocuteurs ont fait le point des relations bilatérales et ont abordé les principaux dossiers de l'actualité politique transfrontalière, européenne et internationale.

Sur invitation du secrétaire d'État aux Affaires européennes Harlem Désir, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn s'est rendu à Paris pour une réunion de travail au Quai d'Orsay en date du 16 octobre 2014. Lors de cette entrevue le secrétaire d'État Désir et le Ministre Asselborn ont fait le point des principales questions politiques et économiques de l'actualité européenne avant d'aborder les sujets de l'amélioration du fonctionnement institutionnel de l'Union

européenne et de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2015.

3.1.2. Relations avec les Etats membres de l'Union européenne

Estonie : Dans le cadre de sa visite officielle au Luxembourg du 1er au 2 octobre 2014, le président du Parlement de la République d'Estonie, Eiki Nestor, a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Eiki Nestor a également été reçu par le Premier Ministre, Ministre d'État, Xavier Bettel, pour une entrevue. Les échanges ont porté sur les relations bilatérales et les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale. À l'occasion de cette visite, Eiki Nestor a rencontré par la suite le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn. Les Ministres se sont surtout penchés sur des dossiers d'actualité internationale, en abordant notamment la situation en Ukraine ainsi que les relations entre l'Estonie et la Russie. Les relations entre l'Estonie et le Luxembourg sont excellentes, d'autant plus que le Luxembourg et l'Estonie partagent des caractéristiques communes telles que leur taille et l'importance accordée aux technologies de l'information et de la communication.

Hongrie: Le 23 mai 2014, le Premier Ministre, Xavier Bettel a reçu János Áder, le président de la République de Hongrie pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Les interlocuteurs ont abordé les situations économiques respectives, les relations bilatérales et l'actualité politique européenne et internationale. Le Premier Ministre luxembourgeois et le président de la république de Hongrie ont exprimé leur souhait de développer le potentiel des relations bilatérales et de renforcer les échanges dans le domaine économique.

Lettonie: Les relations politiques entre la Lettonie et le Luxembourg sont excellentes et cordiales à tous les niveaux. La Lettonie et le Luxembourg forment avec l'Italie le trio de présidences du Conseil de l'UE à partir du deuxième semestre 2014 jusqu'à la fin de l'année 2015. En marge de l'inauguration de l'année européenne de la culture 2014 à Riga, le chef du gouvernement luxembourgeois, Xavier Bettel, a eu une entrevue, le 17 janvier 2014, avec son homologue letton, Valdis Dombrovskis. À cette occasion, les deux Premiers Ministres ont discuté avant tout des dossiers bilatéraux, ainsi que des principaux sujets de l'actualité politique européenne et internationale.

Liechtenstein: Les relations politiques entre nos deux pays sont excellentes et le nombre élevé de visites ministérielles récentes en témoigne. Ainsi, le 26 juin 2014, le Premier Ministre et Ministre des Finances du Liechtenstein, Adrian Hasler, s'est rendu au Luxembourg pour une visite de travail. Lors d'une entrevue avec le Premier Ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, Adrian Hasler a accentué « l'atmosphère très amicale » lors des discussions sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale. Rappelons également que c'est sur invitation de la Ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein, Aurelia Frick, que le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle à Vaduz, le 22 octobre 2014. Le Ministre Asselborn a également été reçu en audience par le prince héritier et régent Alois von und zu Liechtenstein. Par ailleurs, il a eu des entretiens avec le Ministre de l'Intérieur, de la Justice et de l'Économie, Thomas Zwiefelhofer, ainsi que le président du Landtag, Albert Frick, et les membres de la Commission des Affaires étrangères du Landtag.

Pologne: Les relations avec la Pologne sont excellentes à tous les niveaux. Sur l'invitation du Président de la République de Pologne, Bronisław Komorowski, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus pour une visite d'État en Pologne du 7 au 9 mai 2014. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, Étienne Schneider, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et le Ministre des Finances, Pierre Gramegna ont également participé à cette visite. Dans le cadre de cette visite d'État, une importante délégation économique a

accompagné le couple grand-ducal. Le Ministre des Finances a eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue polonais Mateusz Szczurek. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec son homologue polonais Radosław Sikorski. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale, notamment sur la situation en Ukraine et les élections européennes. Étienne Schneider a eu une entrevue bilatérale avec son homologue polonais Janusz Piechociński, durant laquelle les opportunités de coopération bilatérale dans le domaine économique et commercial étaient à l'ordre du jour.

République tchèque: Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Lubomír Zaorálek, le Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Prague, le 17 juin 2014. Les discussions ont permis d'étudier les moyens de renforcer ces relations encore davantage en les rendant plus dynamiques, notamment dans le domaine des investissements, mais aussi au niveau culturel. Le Ministre Asselborn s'est vivement félicité de la confirmation par le nouveau gouvernement tchèque de la réouverture de l'ambassade résidente au Luxembourg.

Roumanie: Le 13 mai 2014, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a reçu son homologue roumain, le Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, Titus Corlatean, à Luxembourg, pour une visite de travail. S'entretenant sur les différentes voies de renforcement des liens économiques et commerciaux entre les deux pays et rappelant la présence actuelle de plusieurs entreprises luxembourgeoises en Roumanie, les Ministres ont évoqué la possibilité de l'organisation d'une mission économique luxembourgeoise en Roumanie.

Slovaquie: Sur invitation du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque, Miroslav Lajcak, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle à Bratislava, le 3 février 2014. Au cours de cette visite, le Ministre Asselborn a également rencontré le Premier Ministre de la Slovaquie, Robert Fico, et le Vice-Président du Parlement slovaque, Jan Figel. Les discussions entre le Ministre Asselborn et les représentants de la Slovaquie ont permis d'étudier les moyens de renforcer ces relations en les rendant plus dynamiques, notamment dans le domaine des investissements.

Slovénie: Le 25 février 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel a effectué une visite de courtoisie en République de Slovénie. Le chef du gouvernement a rencontré son homologue Alenka Bratušek pour un échange sur les sujets bilatéraux ainsi que sur l'actualité européenne. Les deux Premiers Ministres ont souligné leur volonté d'intensifier les relations économiques entre les deux pays. Les situations économique et financière respectives furent abordées ainsi que les défis qui sont à relever pour sortir l'Europe de la crise.

3.1.3. Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage

Suisse: En date du 20 février 2014, le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, a été reçu à Berne par la Ministre des Finances suisse, Eveline Widmer Schlumpf, pour un échange de vues sur des sujets d'actualité politique dans les domaines de la fiscalité et des services financiers. Le 17 septembre 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel a été reçu par le Président de la Confédération suisse et chef du Département fédéral des affaires étrangères, Didier Burkhalter. Les interlocuteurs ont fait le point sur les relations bilatérales et ont abordé les principaux dossiers de l'actualité politique européenne et internationale. En 2013, la Suisse fut le principal partenaire commercial du Luxembourg hors de l'UE et s'était classée au quatrième rang des marchés les plus importants du Luxembourg en matière d'exportations hors UE. Le Premier Ministre Xavier Bettel a également été accueilli par la Vice-Présidente de la Confédération suisse et chef du Département fédéral de justice

et police, Simonetta Sommaruga et a rencontré la conseillère fédérale et Chef du Département fédéral des finances, Eveline Widmer-Schlumpf à Berne.

Turquie: La deuxième réunion de la « Joint Economic and Trade Commission » (JETCO) entre le Luxembourg et la Turquie s'est tenue le 27 novembre à Luxembourg, en présence des Ministres de l'économie des deux pays. Ces réunions annuelles, lancées au cours de la visite d'État de novembre 2013, ont vocation à promouvoir les relations économiques et commerciales avec la Turquie, qui ont plus que triplé au cours des dix dernières années. Les relations entre les deux pays se sont développées de manière accélérée depuis l'ouverture d'une Ambassade luxembourgeoise à Ankara en 2011, la mise en place de la liaison multimodale Bettembourg-Trieste-Turquie en 2012 et le lancement du vol direct Istanbul-Luxembourg par Turkish Airlines en juin 2013. La création du Luxembourg-Turkish Business Council, qui a tenu sa première réunion le 7 juin à Istanbul, s'inscrit dans la même veine. Dans le domaine du tourisme également, nos relations connaissent un essor spectaculaire, et un mémorandum d'entente à ce sujet a été signé par les Ministres Schneider et Zeybekci en marge de la JETCO de novembre.

Des entrevues à haut niveau ont eu lieu tout au long de l'année : le Vice-Premier Ministre Schneider a rencontré son homologue turc Babacan le 6 mai à Paris et s'est rendu à la Foire Internationale d'Izmir le 29 août, les Premiers Ministres Bettel et Erdogan se sont entretenus en marge du Sommet OTAN les 4-5 septembre, les Ministres turcs des Affaires européennes Bozkir et de l'Économie Zeybekci étaient à Luxembourg les 21 et 27 novembre, respectivement, et de nombreux contacts ont eu lieu au niveau hauts fonctionnaires.

Un nombre d'**échanges bilatéraux avec l'Ukraine** ont eu lieu dans le contexte de la crise ukrainienne. Le 10 mars 2014, les Ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux ont effectué une visite de travail conjointe à Kiev, pour appeler à une solution politique durable et promouvoir la désescalade de la situation sur le terrain. Le 13 mars 2014, le Ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le Premier Ministre de l'Ukraine, M. Arseniy Iatseniouk, en amont de la séance d'information publique du Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'Ukraine présidée par le Luxembourg. Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé le 7 juin 2014 à l'investiture du président ukrainien Porochenko à Kiev. Le 22 septembre 2014, le Ministre Asselborn a eu une entrevue au sujet de la situation en Ukraine avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, M. Pavlo Klimkin, en marge de la 69e Assemblée générale des Nations Unies.

Le 20 octobre 2014, le Ministre Asselborn a rencontré le Ministre des affaires étrangères du **Tadjikistan**, Aslov Sirodjidin à Luxembourg, le 20 octobre 2014. Les Ministres ont abordé les répercussions de la crise ukrainienne sur le Tadjikistan, tout comme les relations du Tadjikistan avec les pays voisins et avec l'Union européenne.

Le Luxembourg a soutenu les trois pays qui ont signé le 27 juin 2014 des accords d'association avec l'UE, à savoir la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, avec des **projets d'assistance technique** financés par le Ministère des affaires étrangères et européennes et mis en œuvre par des agences partenaires. Quinze journalistes géorgiens, moldaves et ukrainiens ont assisté en octobre 2014 à une formation relative au fonctionnement des institutions européennes, organisée par le « European Journalism Centre ». Des ressortissants moldaves et ukrainiens ont participé à des programmes de formation réalisés par l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) dans le domaine bancaire et financier. Il en est de même pour des ressortissants azerbaïdjanais et kazakhs. En Géorgie, le Luxembourg a continué à contribuer deux policiers à la mission d'observation de l'Union européenne (**EUMM**, EU Monitoring Mission), déployée depuis 2008 dans les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie. Fin 2014, cette contribution a été réduite à un policier, afin de

libérer un policier pour la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (**EUAM Ukraine**). La **coopération luxembourgeoise** a financé en 2014 un programme d'infrastructure et de services sociaux géré par l'ONG SOS Villages d'Enfants Monde en Ouzbékistan. Le Ministère participe également dans le financement de quatre projets de la Fondation Caritas dans le domaine de la santé, dont deux en Moldavie et deux au Tadjikistan.

3.1.4. Les relations avec la Russie

Les relations bilatérales avec la Russie se sont inscrites dans un contexte politique international difficile et délicat à partir du début de la crise ukrainienne.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Henri et le Prince Félix ont assisté aux jeux olympiques d'hiver à Sotchi, début février 2014. Le Ministre Asselborn a effectué une **visite de travail à Moscou le 25 février**. Il y a été reçu par son homologue russe, Sergueï Lavrov. Les Ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, les développements en Ukraine et les dossiers à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le gouverneur de la région de Nijni Novgorod, Valeri Chantsev, a rendu visite au Luxembourg. Il a rencontré Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna le 3 avril et une table ronde a eu lieu le 4 avril à la Chambre de Commerce concernant les opportunités économiques entre le Luxembourg et la région. Un événement équivalent a été organisé lors de la visite d'une délégation de la région russe de la région Kaluga, menée par premier gouverneur député de la région, M. Alexei Laptev, le 17 décembre. Le 3 décembre 2014 a eu lieu **la sous-commission Luxembourg-Russie de la Commission mixte UEBL-Russie** à Luxembourg qui a permis d'aborder très concrètement la coopération économique de nos deux pays.

Quatre étudiants russes souhaitant poursuivre leurs études à Luxembourg ont continué de bénéficier de **bourses attribuées par l'Université du Luxembourg** avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Le Ministère a également contribué financièrement à un projet que le Conseil de l'Europe exécutera d'ici 2016 en Russie, visant à offrir une assistance légale gratuite à des orphelins, enfants dans le besoin, et autres groupes vulnérables. A noter que l'avenant modifiant la Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la Russie est entré en vigueur au 1er janvier 2014.

3.2. Amériques

3.2.1. Relations transatlantiques

Les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg demeurent excellentes, ce dont ont notamment témoigné la **collaboration étroite dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies** et les fréquentes rencontres et échanges à haut niveau entre représentants des deux Etats ainsi que les intenses relations économiques et commerciales bilatérales.

Sur le **plan économique**, l'ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont continué et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques. Les relations bilatérales avec les Etats-Unis ainsi qu'avec le Canada ont été marquées par les missions de promotion économique, présidées par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et dirigées par le Ministre de l'Economie, Etienne Schneider, en mai et en mars 2014. Alors que la première mission économique s'est déroulée au Canada (Ontario) et sur la côte Est des Etats-Unis, la seconde avait Salt Lake City, San Francisco et Los Angeles comme destinations. Dans le cadre de ces missions, les entrevues avec des décideurs politiques et économiques ont permis de promouvoir le Luxembourg comme porte d'accès au marché européen pour les entreprises américaines et de promouvoir également la réalisation de projets communs dans le domaine de la recherche.

Sur le **plan bilatéral**, il convient de noter que le **Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est rendu à Washington le 16 juillet pour une visite de travail auprès du secrétaire d'Etat John Kerry**. Lors d'une réunion au State Department, le Ministre et son homologue se sont penchés sur les relations entre le Grand-Duché et les Etats-Unis, sur l'évolution des relations transatlantiques ainsi que sur les dossiers de politique internationale, dont notamment les conflits au Proche et Moyen-Orient.

Les deux chefs de la diplomatie ont constaté une forte concordance de vues concernant l'orientation multilatérale de leurs politiques étrangères et de leurs priorités respectives dans ce domaine. Reconnaissant que les Etats-Unis et l'Europe sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis communs, ils ont partagé l'avis que les partenaires transatlantiques doivent, plus que jamais, renforcer leur coopération afin de faire face aux bouleversements dans le monde en se fondant sur des valeurs communes, notamment au Proche et Moyen-Orient. Dans ce contexte, les Ministres se sont félicités de l'excellente coopération au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et ont salué l'adoption de la résolution 2165, le 14 juillet, sur initiative du Luxembourg avec l'Australie et la Jordanie, afin d'assurer un meilleur accès humanitaire en Syrie.

Ils ont ensuite abordé la situation en Iran, et notamment les négociations portant sur un accord final entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) sur le dossier nucléaire iranien. Quant à la situation à Gaza, les deux interlocuteurs ont insisté sur la nécessité d'une désescalade et de la reprise des négociations dans les meilleurs délais.

En plus de l'entrevue avec le secrétaire d'Etat, le Ministre Asselborn a rencontré le Deputy United States Trade Representative, Michael Punke, la présidente du European Institute, Joëlle Attinger, et des experts en matière du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/ TTIP) pour passer en revue l'état des relations transatlantiques, de même que les défis que posent des deux côtés de l'Atlantique les négociations relatives au **TTIP**.

Le Ministre Asselborn a fait valoir auprès de ses interlocuteurs de l'administration américaine l'importance d'un renforcement des relations économiques et commerciales dans l'intérêt mutuel des deux rives de l'Atlantique. Après que le Ministre Asselborn eut exposé les préoccupations du Luxembourg, au demeurant partagées par de nombreux pays de l'UE, comme les questions relatives au mécanisme d'arbitrage, d'OGM ou les normes sociales et environnementales, les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité de renforcer le dialogue avec l'opinion publique et œuvrer pour un maximum de transparence.

L'ambassade du Luxembourg à Washington a continué ses efforts, en collaboration étroite avec le Ministère des Finances, afin de trouver une solution au sujet d'un accord bilatéral de mise en œuvre de la législation américaine sur l'échange d'informations sur les avoirs financiers américains à l'étranger (FATCA), de même que de l'accord de non-double imposition bilatéral.

3.2.2. Amérique latine

En 2014, le **Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, s'est rendu en Amérique centrale du 11 au 16 avril** ; d'abord pour participer aux **Commissions de Partenariat au Salvador et au Nicaragua** du 11 au 14 avril, ensuite pour assister à la première réunion de haut niveau du **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** qui s'est tenue au **Mexique** du 15 au 16 avril.

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale sont principalement régies par l'accord d'association (AA) entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, lequel le Luxembourg a ratifié en date du 1er avril 2014. L'accord fait partie d'un processus de consolidation des relations

entre les deux régions et constitue un important précédent dans la mesure où il s'agit du premier accord d'association bi régional conclu par l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Il met, en outre, en exergue son volet commercial, qui vise à élargir et à diversifier les relations économiques et commerciales entre les deux régions, conformément aux normes fixées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En ce qui concerne le dialogue politique, l'accord comprend l'ensemble des clauses de nature politique reflétant les valeurs fondamentales de l'Union européenne tels que les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. En matière de coopération, l'AA prévoit de renforcer la coopération bi régionale dans tous les domaines d'intérêt commun afin de parvenir à un développement économique et social plus durable et plus équitable dans les deux régions.

En outre, le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 30 juillet, la stratégie UE en matière de sécurité citoyenne en Amérique centrale et dans les Caraïbes. L'insécurité généralisée qui touche la région ne contrecarre pas seulement les efforts des gouvernements d'Amérique centrale et des Caraïbes pour affronter et lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, mais menace également le développement économique et social de la région. La stratégie consiste à apporter un soutien de l'Union européenne dans différents domaines tels que le dialogue politique, le renforcement des capacités ainsi qu'une coopération accrue avec les partenaires internationaux.

Enfin, l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) coopèrent sur un vaste éventail de sujets différents, tels que, entre autres, la recherche et l'innovation, la migration bi régionale, le trafic de drogues, la coopération au développement et l'aide humanitaire, et l'échange académique.

3.3. Asie

3.3.1. Chine

Les relations avec la République Populaire de Chine ont été approfondies sur le plan politique par une réunion à Pékin entre **M. le Secrétaire général Marc Ungeheuer et le Vice-Ministre chinois en charge des affaires européennes, M. Wang Chao, afin de poser les bases d'un dialogue politique régulier entre le Luxembourg et la Chine.** La réunion a permis de faire un large tour d'horizon de l'excellence de nos relations bilatérales avec la Chine et d'aborder également les sujets d'ordre économique, commercial, financier, culturel et autres.

3.3.2. ASEM – Asia Europe Meeting

Monsieur le **Premier Ministre Bettel a participé au 10^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du forum intergouvernemental ASEM qui s'est tenu à Milan les 16-17 octobre 2014.** Le Ministère a participé aux travaux préparatoires du Sommet et a contribué à la rédaction de la déclaration de la Présidence du Sommet. Monsieur le Ministre Asselborn accueillera la prochaine réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM en novembre 2015 sous Présidence luxembourgeoise qui fera le suivi du Sommet de Milan et préparera le Sommet du 20^e Anniversaire de l'ASEM en 2016.

3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

3.4.1. Syrie

Le conflit en Syrie dans sa quatrième année constitue sans nul doute la situation la plus dramatique dans le voisinage Sud de l'UE. A la fin de l'année 2014, le bilan du conflit s'établit à plus de 200.000 morts, plus de 12 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire en Syrie (dont plus de

6 millions d'enfants), plus de 3 millions de réfugiés syriens, des violations incommensurables des droits de l'homme.

Le Ministre Asselborn, a participé à la conférence des donateurs sur la Syrie au Koweït le 15 janvier 2014. L'objectif de cette deuxième conférence des donateurs pour la Syrie, présidée par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, était d'examiner la situation humanitaire en Syrie. Le Ministre Asselborn a déploré dans son intervention qu'il s'agissait de la plus importante crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Soulignant que la solution au conflit armé en Syrie ne pouvait être que politique, il a rappelé l'importance de poursuivre les efforts au niveau humanitaire et a appelé toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'Homme et le droit humanitaire international. Il a ensuite mis en évidence l'importance de la levée de fonds afin de permettre aux agences des Nations unies de répondre efficacement aux défis humanitaires. Il a annoncé que le Luxembourg apporterait des contributions financières à hauteur de 5 millions d'euros en 2014 au bénéfice d'opérations humanitaires en Syrie et de l'assistance aux réfugiés syriens dans les pays voisins.

Le Ministre Asselborn a également participé au lancement de la deuxième conférence internationale pour la Syrie, dite Genève II, à Montreux le 22 janvier 2014. La avait comme objectifs la fin des hostilités, la fin de toute violence, et le début d'un règlement politique sur la base d'une mise en œuvre pleine et entière du communiqué de Genève du 30 juin 2012, qui prévoyait la mise en œuvre d'une transition politique en Syrie.

Dans ses interventions au Conseil de Sécurité, le Luxembourg s'est engagé pour une solution politique à la crise, une solution qui amène une transition politique en Syrie, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, dans le cadre agréé le 30 juin 2012 à Genève. Le Luxembourg s'est engagée de manière très proactive sur le dossier de l'accès humanitaire en Syrie et a contribué à la rédaction de trois résolutions en la matière (voir partie ONU).

Le Luxembourg a aussi soutenu la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie, suite à la résolution 2118 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 27 septembre 2013. Le bilan de la Mission OIAC-ONU est impressionnant : évacuation totale des stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie et destruction totale des stocks les plus dangereux.

Le Ministre Asselborn, a participé à deux conférences portant sur la situation des réfugiés syriens. A la Conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens, le 28 octobre 2014, en présence du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Antonio Guterres, les discussions ont montré qu'à côté de la nécessité d'acheminer l'aide humanitaire en Syrie, un effort supplémentaire était nécessaire en termes d'aide au développement pour soutenir les pays voisins accueillant des millions de réfugiés sur leur territoire. Le Ministre Asselborn a de même participé à la conférence ministérielle d'annonce d'engagements pour la réinstallation et d'autres formes d'admission de réfugiés syriens, qui a eu lieu à Genève, le 9 décembre 2014. Dans un esprit de solidarité et de partage international de la charge, l'objectif de la conférence était de permettre d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins croissants et de fournir l'occasion aux Etats d'annoncer leur engagement pour la réinstallation ou d'autres formes d'admission de réfugiés syriens. Le Ministre Asselborn a rappelé que le Luxembourg a accueilli un premier groupe de réfugiés syriens sur son territoire en avril 2014. En outre, une mission luxembourgeoise se trouvait en Turquie pour organiser l'accueil d'un deuxième groupe de réfugiés.

- *Réunions avec les responsables de l'opposition syrienne*

Le 17 juillet 2014, le Ministre Asselborn, a reçu le premier président de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution de la Syrie, Moaz Al-Khatib, pour une entrevue bilatérale. S'entretenant sur la situation humanitaire, le Ministre Asselborn et l'ancien président de la Coalition syrienne se sont félicités de l'adoption unanime par le Conseil de Sécurité des Nations unies de la résolution 2165. Lors de la réunion, le Ministre Asselborn a abordé l'avenir politique de la Syrie, et a discuté avec le premier chef de l'opposition syrienne des différentes pistes à considérer pour sortir de l'impasse politique. L'entrevue a aussi permis de rappeler les importants défis de sécurité et de montée d'extrémisme que le conflit pose pour la région. Enfin, le Ministre a réitéré la position de l'UE dénonçant la réélection de Bachar Al-Assad.

En marge de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le Ministre Asselborn a eu une entrevue avec le président de la Coalition nationale syrienne, Hadi al-Bahra le 23 septembre 2014. Les discussions ont porté, en particulier, sur le rejet de tout extrémisme et les efforts de lutte contre l'oppression et contre le terrorisme.

- *Conférence sur la Syrie à Koweït*

Le Ministre Asselborn, a participé à la conférence des donateurs sur la Syrie au Koweït le 15 janvier 2014. L'objectif de cette deuxième conférence des donateurs pour la Syrie, présidée par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, était d'examiner la situation humanitaire en Syrie. Le Ministre Asselborn a déploré dans son intervention qu'il s'agissait de la plus importante crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Soulignant que la solution au conflit armé en Syrie ne pouvait être que politique, il a rappelé l'importance de poursuivre les efforts au niveau humanitaire et a appelé toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'Homme et le droit humanitaire international. Il a ensuite mis en évidence l'importance de la levée de fonds afin de permettre aux agences des Nations unies de répondre efficacement aux défis humanitaires. Il a annoncé que le Luxembourg apporterait des contributions financières à hauteur de 5 millions d'euros en 2014 au bénéfice d'opérations humanitaires en Syrie et de l'assistance aux réfugiés syriens dans les pays voisins.

- *Conférence de Genève II sur la Syrie à Montreux*

Le Ministre Asselborn a participé au lancement de la deuxième conférence internationale pour la Syrie, dite Genève II, à Montreux le 22 janvier 2014. La conférence initiée à Montreux avait comme objectifs la fin des hostilités, la fin de toute violence, et le début d'un règlement politique sur la base d'une mise en œuvre pleine et entière du communiqué de Genève du 30 juin 2012, qui prévoyait la mise en œuvre d'une transition politique en Syrie. Face à la réalité dramatique de la situation en Syrie, le Ministre a insisté dans son intervention sur la nécessité de parvenir d'urgence à une solution négociée et pacifique qui doit être politique et pas militaire. Il a d'ailleurs insisté sur la responsabilité incombant aux parties syriennes, espérant que celles-ci y participeront de manière constructive. Il a conclu son intervention en appelant tous les pays en mesure de le faire d'user de leur influence sur les parties au conflit.

- *Interventions aux Conseil de Sécurité des Nations Unies*

Dans ses interventions au Conseil de Sécurité, le Luxembourg s'est engagé pour une solution politique à la crise, une solution qui amène une transition politique en Syrie, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, dans le cadre agréé le 30 juin 2012 à Genève.

Le Luxembourg a aussi soutenu la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie, suite à la résolution 2118 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 27 septembre 2013. Le bilan

de la Mission OIAC-ONU est impressionnant : évacuation totale des stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie et destruction totale des stocks les plus dangereux.

Les travaux du Luxembourg au Conseil de Sécurité ont donné lieu aux résultats suivants en 2014 :

- Adoption à l'unanimité de la résolution 2139 (22 février 2014)

Étant donné que le régime syrien a ignoré les demandes contenues dans la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013, des mesures additionnelles se sont imposées. La résolution 2139, adoptée à l'unanimité le 22 février 2014, décrit sans fard la situation catastrophique en Syrie. Elle vise à protéger les civils affectés par le conflit en Syrie et contient une série d'exigences précises.

- Adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (14 juillet 2014)

Malgré l'adoption de la résolution 2139, la situation humanitaire en Syrie n'a fait que se détériorer. Les dispositions de la résolution 2165 sont claires et juridiquement contraignantes. Même si elle n'est pas placée explicitement sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 2165 part du constat que la détérioration continue de la situation humanitaire en Syrie constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. La résolution décide que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont autorisés à acheminer l'aide en Syrie à partir des pays voisins, à travers quatre postes frontière supplémentaires nommés dans la résolution: deux à la frontière turque, un à la frontière irakienne, et un à la frontière jordanienne. Le consentement des autorités syriennes pour l'acheminement de cette aide transfrontière n'est plus nécessaire.

La résolution 2165 décide aussi que l'ONU et ses partenaires sont autorisés à utiliser des routes franchissant les lignes de conflit afin d'acheminer l'aide par les routes les plus directes aux populations qui en ont besoin.

- Adoption à l'unanimité de la résolution 2191 (17 décembre 2014)

Afin de poursuivre l'effort, sur la base de ces premières avancées concrètes, le Luxembourg a lancé avec l'Australie et la Jordanie, fin novembre, les négociations visant à renouveler le dispositif de la résolution 2165 qui venait à échéance le 10 janvier 2015. Le 17 décembre 2014, le Conseil de sécurité a adopté, de nouveau à l'unanimité, la résolution 2191 renouvelant le dispositif de la résolution 2165 pour l'accès humanitaire à travers les frontières et à travers les lignes de front pour une période de douze mois, c'est-à-dire jusqu'au 10 janvier 2016.

- *Conférence sur la Syrie à Berlin et à Genève*

Le Ministre Asselborn, a participé à deux conférences portant sur la situation des réfugiés syriens, à Berlin en novembre et à Genève en décembre. Plus de 3,5 millions de réfugiés ont fui le conflit et des dizaines de milliers de personnes continuent de traverser la frontière chaque semaine, pour la plupart d'entre eux au Liban, en Jordanie et en Turquie, mais aussi en Irak, en Egypte et d'autres pays dans la région.

A la Conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens, le 28 octobre 2014, en présence du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Antonio Guterres, les discussions ont montré qu'à côté de la nécessité d'acheminer l'aide humanitaire en Syrie, un effort supplémentaire était nécessaire en termes d'aide au développement pour soutenir les pays voisins accueillant des millions de réfugiés sur leur territoire. Il a également été souligné que seule une solution politique pourra mettre fin au conflit en Syrie.

Le Ministre Asselborn a de même participé à la conférence ministérielle d'annonce d'engagements pour la réinstallation et d'autres formes d'admission de réfugiés syriens, qui a eu lieu à Genève, le 9 décembre 2014. Dans un esprit de solidarité et de partage international de la charge, l'objectif de la conférence était de permettre d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins croissants et de fournir l'occasion aux Etats d'annoncer leur engagement pour la réinstallation ou d'autres formes d'admission de réfugiés syriens.

Le Ministre Asselborn, a rappelé que le Luxembourg a accueilli un premier groupe de réfugiés syriens sur son territoire en avril 2014. En outre, une mission luxembourgeoise se trouvait en Turquie pour organiser l'accueil d'un deuxième groupe de réfugiés.

- ***Réunions avec l'Ambassadeur de la Coalition syrienne Nyrabia et le dirigeant de l'opposition Moaz al-Khatib***

Le Ministre Asselborn et le représentant de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution de la Syrie, l'ambassadeur Mouaffaq Nyrabia, se sont rencontrés le 27 février 2014 à Senningen. L'entrevue a permis de faire le point sur les défis politiques, sécuritaires et humanitaires auxquels la Syrie se trouve confrontée après presque trois années de conflit armé. L'ambassadeur Nyrabia a félicité le Luxembourg pour son rôle actif en faveur de la population syrienne, notamment au Conseil de Sécurité.

Le 17 juillet 2014, le Ministre Asselborn, a reçu le premier président de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution de la Syrie, Moaz Al-Khatib, pour une entrevue bilatérale. S'entretenant sur la situation humanitaire, le Ministre Asselborn et l'ancien président de la Coalition syrienne se sont félicités de l'adoption unanime par le Conseil de Sécurité des Nations unies de la résolution 2165. Lors de la réunion, le Ministre Asselborn a abordé l'avenir politique de la Syrie, et a discuté avec le premier chef de l'opposition syrienne des différentes pistes à considérer pour sortir de l'impasse politique. L'entrevue a aussi permis de rappeler les importants défis de sécurité et de montée d'extrémisme que le conflit pose pour la région. Enfin, le Ministre a réitéré la position de l'UE dénonçant la réélection de Bachar Al-Assad.

- ***Entrevue avec le Président de la Coalition Hadi al-Bahra en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York***

En marge de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le Ministre Asselborn a eu une entrevue avec le président de la Coalition nationale syrienne, Hadi al-Bahra le 23 septembre 2014. Les discussions ont porté, en particulier, sur le rejet de tout extrémisme et les efforts de lutte contre l'oppression et contre le terrorisme. Le Luxembourg a réitéré, dans ce contexte, son plein engagement en faveur d'une transition politique, fondée sur la mise en œuvre du communiqué de Genève du 30 juin 2012, et en faveur d'une amélioration de l'accès humanitaire aux millions de Syriens dans le besoin.

- ***Entrevue avec Staffan de Mistura***

Le 22 septembre 2014, l'entrevue bilatérale entre le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et l'envoyé spécial du secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a permis d'aborder en détail la situation humanitaire, sécuritaire et politique en Syrie afin d'examiner la possibilité de donner un nouvel élan aux efforts pour trouver une issue politique à ce conflit.

3.4.2. Liban

Le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Beyrouth, les 7 et 8 décembre 2014. Il a rencontré, en plus de son homologue libanais, Gebran Bassil, le Premier Ministre, Tamman Salam, le président du Parlement et chef du mouvement Amal, Nabih Berri, ainsi que les représentants des principaux courants politiques libanais; le président du Courant patriotique libre, Michel Aoun, le président du parti Socialiste progressiste, Walid Jumblatt, et le dirigeant du parti Courant du Futur, Fouad Siniora. Le Ministre Asselborn a affirmé l'intérêt du Grand-Duché à renforcer les contacts bilatéraux au niveau politique, économique et commercial avec le Liban. Les différentes entrevues du Ministre ont également permis d'aborder en profondeur la situation politique interne au Liban et les conséquences régionales de la guerre syrienne et les efforts remarquables du Liban, qui accueille près d'un 1.200.000 de réfugiés enregistrés par le HCR provenant de la Syrie, en plus des centaines de milliers de Palestiniens. Le Ministre Asselborn a salué la générosité remarquable du peuple et des autorités libanaises.

3.4.3. Relations avec Israël et la Palestine et processus de paix israélo-palestinien

- *Visite en Palestine*

Le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail en Palestine, du 21 au 23 mars 2014. Il a été reçu à Ramallah par le Président de l'Autorité Palestine, Mahmoud Abbas. Il y a également rencontré le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, Rami Hamdallah, son homologue, le Ministre des Affaires étrangères Riyad Al-Malki, et le négociateur en chef de l'Organisation de libération de la Palestine, Saeb Erekat.

Les échanges de vues ont porté sur l'ensemble des questions liées au cadre de négociations devant permettre à terme un Accord de paix, ainsi que sur le soutien que l'Union européenne peut apporter en appui à celui-ci. Rappelant le droit du peuple palestinien à disposer d'un Etat souverain, indépendant et démocratique, sur base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, le Ministre Asselborn a réaffirmé l'importance de mettre fin aux violations du droit international. Il a fortement condamné la poursuite de la politique de colonisation du gouvernement Netanyahu, qui représente le principal obstacle dans les efforts de négociation.

Les échanges de vues avec les autorités palestiniennes ont également permis de faire le point sur le processus de réconciliation inter-palestinienne et sur la situation politique interne, avant d'être consacrés aux relations bilatérales du Grand-Duché avec l'Autorité palestinienne.

- *Visite en Israël*

Le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail en Israël, les 23 et 24 mars 2014. Il a été reçu en audience par le Président de l'Etat d'Israël, Shimon Peres, après avoir eu des entretiens avec la Ministre de la Justice et négociateur en chef israélien, Tzipi Livni, et le Vice-Ministre des Affaires étrangères, Ze'ev Elkin, ainsi qu'avec Conseiller pour la sécurité nationale auprès du bureau du Premier Ministre, Yossi Cohen et le Vice-Président de la Knesset, Hilik Bar.

Les échanges de vues avec les autorités israéliennes ont porté sur l'ensemble des questions liées au cadre de négociations devant permettre à terme un Accord de paix: les frontières de 1967, le statut de Jérusalem, les arrangements de sécurité et la question des réfugiés palestiniens.

Le Ministre luxembourgeois a qualifié la poursuite des activités de construction dans les colonies israéliennes en Cisjordanie d'obstacle à la paix et a demandé leur arrêt. En outre, au vu de la

situation économique et sociale dramatique dans la bande de Gaza, le Ministre Asselborn a mis en garde les autorités israéliennes sur les conséquences d'une telle situation ne pouvant que favoriser l'extrémisme et constituer par là une menace sérieuse pour la sécurité d'Israël.

Le Ministre Asselborn, s'est entretenu avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, en marge de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 2014. Les discussions ont porté sur le suivi de la situation tragique dans la bande de Gaza, ainsi que sur l'urgence d'une relance immédiate des pourparlers de paix au Proche-Orient.

Sur invitation conjointe du Président Abbas ainsi que des Ministres des Affaires étrangères de l'Egypte, Sameh Shoukry, et du Royaume de Norvège, Borge Brende, le Ministre Asselborn a participé à la conférence du Caire sur la Palestine, le 12 octobre 2014 en Egypte. La conférence a permis à la communauté internationale d'apporter son soutien à la reconstruction et au développement de Gaza et d'émettre des pistes permettant de redynamiser le processus de paix israélo-palestinien sur la base de la solution des deux Etats et d'ouvrir la voie à une reprise rapide des négociations pour consolider l'accord de cessez-le-feu agréé le 26 août.

Lors de son intervention, le Ministre Asselborn a souligné qu'il fallait prendre en considération l'occupation et la situation humanitaire afin de comprendre ce qui se passe à Gaza et que la seule voie possible était la solution à deux Etats. Il a également expressément condamné la décision des autorités israéliennes d'approuver les plans de construction de 2.610 logements à Givat HaMatos. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a pris part le 30 décembre 2014 au vote du Conseil de sécurité sur le projet de résolution palestinien sur un accord de paix avec Israël. Dans ce projet de résolution, présenté par la Jordanie au nom du Groupe arabe, le Conseil de sécurité était notamment invité à fixer le cadre d'un règlement, avec des paramètres clairs et un calendrier précis, afin de parvenir à une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. A l'issue du vote, le projet de résolution n'a pas été adopté du fait qu'il n'a pas recueilli le nombre requis de neuf voix. L'Argentine, le Chili, la Chine, la France, la Jordanie, le Luxembourg, la Russie et le Tchad ont voté en faveur du texte, alors que les Etats-Unis et l'Australie ont voté contre. La Lituanie, le Nigéria, le Rwanda, la République de Corée et le Royaume-Uni se sont abstenus. Dans son intervention suite au vote, le Ministre Asselborn a relevé que le vote favorable du Luxembourg était un vote en faveur de la solution à deux Etats et la seule solution qui soit juste à la fois politiquement et moralement.

- ***Bilatérale avec le Président Abbas en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York***

Le Ministre Asselborn, s'est entretenu avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, en marge de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 2014. Les discussions ont porté sur le suivi de la situation tragique dans la bande de Gaza, ainsi que sur l'urgence d'une relance immédiate des pourparlers de paix au Proche-Orient. Le Ministre a réaffirmé le soutien du Luxembourg pour la mise en œuvre de la solution des deux États.

- ***Conférence du Caire sur la Palestine***

Sur invitation conjointe du Président de la Palestine, Mahmoud Abbas, ainsi que du Ministre des Affaires étrangères de l'Egypte, Sameh Shoukry, et du Royaume de Norvège, Borge Brende, le Ministre Asselborn a participé à la conférence du Caire sur la Palestine, le 12 octobre 2014 en Egypte.

La conférence a permis à la communauté internationale d'apporter son soutien à la reconstruction et au développement de Gaza et d'émettre des pistes permettant de redynamiser le processus de

paix israélo-palestinien sur la base de la solution des deux Etats et d'ouvrir la voie à une reprise rapide des négociations pour consolider l'accord de cessez-le-feu agréé le 26 août.

Lors de son intervention, le Ministre Asselborn a souligné qu'il fallait prendre en considération l'occupation et la situation humanitaire afin de comprendre ce qui se passe à Gaza et que la seule voie possible était la solution à deux Etats. Il a également expressément condamné la décision des autorités israéliennes d'approuver les plans de construction de 2.610 logements à Givat HaMatos. La priorité absolue, aujourd'hui, étant de faire cesser sur le champ les souffrances des populations civiles palestiniennes, le Ministre Asselborn a confirmé que l'effort financier et le soutien politique du Grand-Duché ne fléchira pas pendant les prochaines années à venir.

- ***Projet Résolution sur la Palestine***

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a pris part le 30 décembre 2014 au vote du Conseil de sécurité sur le projet de résolution palestinien sur un accord de paix avec Israël.

Dans ce projet de résolution, présenté par la Jordanie au nom du Groupe arabe, le Conseil de sécurité était notamment invité à fixer le cadre d'un règlement, avec des paramètres clairs et un calendrier précis, afin de parvenir à une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. A l'issue du vote, le projet de résolution n'a pas été adopté du fait qu'il n'a pas recueilli le nombre requis de neuf voix. L'Argentine, le Chili, la Chine, la France, la Jordanie, le Luxembourg, la Russie et le Tchad ont voté en faveur du texte, alors que les Etats-Unis et l'Australie ont voté contre. La Lituanie, le Nigéria, le Rwanda, la République de Corée et le Royaume-Uni se sont abstenus.

Dans son intervention suite au vote, le Ministre Asselborn a relevé que le vote favorable du Luxembourg est un vote en faveur de la solution à deux Etats et la seule solution qui soit juste à la fois politiquement et moralement.

3.4.4. Jordanie

Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Nasser Judeh, le Ministre Asselborn, s'est rendu à Amman en Jordanie pour une visite de travail du 13 au 14 janvier 2014. A cette occasion, le Ministre Asselborn a mené des entretiens bilatéraux avec son homologue jordanien, Nasser Judeh, ainsi qu'avec le Ministre de l'Intérieur, Hussein Hazza' Al-Majali, le Ministre de la Coopération internationale, Ibrahim Saif, et des représentants d'agences humanitaires des Nations unies travaillant sur place, dont notamment le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

La Jordanie assurant la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2014, les discussions se sont concentrées, en plus des relations bilatérales, plus particulièrement sur les derniers développements relatifs au conflit armé en Syrie. Les Ministres ont discuté des conditions permettant de favoriser une solution politique à un conflit qui n'a pas de solution militaire ainsi que l'impact considérable de la crise syrienne sur les pays limitrophes. Le Ministre Asselborn a assuré les autorités jordaniennes de la solidarité et de l'appui politique du Grand-Duché pour leurs efforts continus dans l'accueil de réfugiés.

3.4.5. Iran

Le Ministre Asselborn, s'est rendu en Iran du 2 au 4 juin 2014 pour une visite de travail. Lors de son déplacement à Téhéran, le Ministre a, en plus de son homologue, Mohammad Javad Zarif, rencontré plusieurs haut-dignitaires iraniens, dont notamment le Président du parlement, Ali Larijani, l'ancien

Président de la République islamique d'Iran, Akbar Hachemi Rafsandjani, et l'ancien Ministre des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi.

La visite du Ministre Asselborn en Iran s'est déroulée à un moment particulièrement crucial, alors que la date de délai à laquelle il était prévu de parvenir à un accord final entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) sur le dossier nucléaire se rapprochait. Les divers entretiens du Ministre Asselborn avec les autorités iraniennes ont permis d'aborder en profondeur les efforts du gouvernement Rohani pour parvenir à un tel accord.

Soulignant la pertinence de la méthode de "double approche" adoptée par l'Union européenne (sanctions et dialogue), qui vise la levée progressive des sanctions au fur et à mesure que les négociations avancent vers un accord global, le Ministre Asselborn a insisté sur l'importance du respect mutuel dans le dialogue avec l'Iran. Mettant en évidence le fait que les négociations en cours constituent une vraie « fenêtre d'opportunité » pour arriver à une normalisation des relations de l'Iran avec la communauté internationale, il a souligné que ce rapprochement permettra de poursuivre les efforts sur plusieurs situations concernant la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les discussions ont ensuite permis de passer en revue la situation interne en Iran, en abordant notamment la question du respect des droits de l'homme. Rappelant l'opposition inconditionnelle du Grand-Duché à l'application de la peine de mort et son attachement profond au respect des droits individuels et collectifs, le Ministre Asselborn a évoqué ces questions avec chacun de ses interlocuteurs.

Suite à cette visite de travail en Iran du Ministre Asselborn, le Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Mohammad Javad Zarif, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 2 septembre 2014, où il a également été reçu par le Premier Ministre, Ministre d'État, Xavier Bettel et le président de la Chambre des députés, Mars Di Bartolomeo.

Outre les négociations sur le nucléaire et les relations entre le Luxembourg et l'Iran, les discussions ont porté sur l'actualité politique internationale et régionale et plus particulièrement sur les derniers développements au Proche et Moyen-Orient. Les Ministres ont longuement discuté de la situation en Irak et de la catastrophe humanitaire provoquée par l'avancée brutale de l'Etat islamique en Irak et au Levant.

3.4.6. Tunisie

Le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Tunis, le 1^{er} juillet 2014. Au cours de sa visite à Tunis, le Ministre Asselborn a rencontré en plus de son homologue tunisien, Mongi Hamdi, le Premier Ministre, Mehdi Jomaâ, et le Président de l'Assemblée Nationale Constituante, Mustapha Ben Jaâfar.

Les différents entretiens ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur la situation interne en Tunisie et le processus de transition politique mis en place suite à la révolution tunisienne ayant été à l'origine d'autres bouleversements dans le monde arabe.

Soulignant que le Luxembourg ensemble avec l'Union européenne a un grand intérêt à ce que l'expérience tunisienne soit couronnée de succès, le Ministre Asselborn a envisagé avec ses interlocuteurs tunisiens les moyens de soutenir le pays dans ses efforts et de renforcer la coopération et les relations du Luxembourg avec la Tunisie.

3.4.7. Maroc

Le Ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Rabat, le 15 septembre 2014. Il a rencontré son homologue marocain, Salaheddine Mezouar, ainsi que le Premier Ministre, Abdelilah Benkirane et le Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc, Taïb Fassi Fihri.

Les entretiens se sont penchés sur les efforts entrepris par les deux pays afin de dynamiser encore les relations économiques bilatérales et ont examiné des pistes afin de promouvoir une collaboration plus étroite entre les places financières du Luxembourg et de Casablanca, tout comme dans d'autres secteurs tels que l'industrie, la logistique, l'économie numérique et la recherche et le développement universitaire.

En ce qui concerne la situation politique interne au Maroc, les entretiens se sont notamment concentrés sur le processus de démocratisation et d'ouverture progressive du Maroc à la mondialisation et à la libéralisation économique. Le Ministre Asselborn a réitéré la volonté de l'UE d'accompagner le Maroc dans son processus d'approfondissement de la démocratie et vers le développement d'une économie durable et inclusive.

3.4.8. Algérie

Le Ministre Asselborn a effectué une visite officielle en Algérie les 5 et 6 février 2014. Il a eu des entrevues avec son homologue algérien, Ramtane Lamamra, avec le Premier Ministre de l'Algérie, Abdelmalek Sellal ainsi qu'avec la Ministre de la Culture, Khalida Toumi, le Ministre des Finances et le Ministre du Tourisme. Les Ministres ont échangé des idées afin de renforcer la coopération dans le domaine économique et financier. Dans ce contexte, le Ministre Asselborn a notamment plaidé en faveur de la finalisation d'un accord aérien entre le Luxembourg et l'Algérie, et a mis en évidence l'importance de signer rapidement l'accord de non-double imposition entre les deux pays de même qu'un accord sur la sécurité sociale. Les Ministres ont ensuite examiné la situation sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne, ainsi que les crises que connaissent actuellement le continent africain et le monde arabe. Les entretiens ont enfin porté sur les dossiers à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Ministre est également intervenu auprès de son homologue algérien pour demander que les autorités algériennes accordent une assistance consulaire à un ressortissant algéro-luxembourgeois qui a été condamné en Algérie. Une suite favorable y a été donnée par les autorités.

3.4.9. Emirats arabes uni

2014 était une année clef pour les relations bilatérales entre le Luxembourg et les Emirats arabes unis, avec la visite du Premier Ministre luxembourgeois aux EAU et la visite du Ministre des Affaires étrangères des EAU au Luxembourg, la première visite bilatérale d'un Ministre émirien au Luxembourg. A noter aussi les signatures d'un protocole modifiant la convention entre le Luxembourg et les Emirats Arabes Unis tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, d'un accord avec la Banque Centrale des Emirats Unis Arabes facilitant les procédures administratives relatives aux demandes de remboursement émanant de créiteurs locaux, suite à la liquidation de la BCCI et d'un mémoire d'entente par les Ministres des Finances sur la Finance islamique qui permet au Luxembourg de mieux se positionner comme acteur dans le domaine de la finance islamique.

Le Ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Son Altesse Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, a effectué une visite de travail au Luxembourg et a rencontré le Premier Ministre, Xavier Bettel et le Ministre des Finances, Pierre Gramegna le 16 juin 2014 à l'Hôtel de Bourgogne. Le Ministre Asselborn a accueilli son homologue pour un déjeuner de travail au château de Schengen. Les discussions ont porté sur l'actualité politique de la région ainsi que sur les relations bilatérales.

Les deux Ministres des Affaires étrangères se sont aussi focalisés sur la situation au Moyen-Orient. Se félicitant de la décision des Etats membres de l'UE de placer les Émirats arabes unis sur la liste des pays qui peuvent bénéficier d'une libéralisation des visas "Schengen" prise en décembre 2013 et définitivement approuvée par le Conseil et le Parlement européen le 15 mai, les Ministres ont plaidé pour une mise en œuvre rapide de cette mesure.

Le 28 octobre 2014, le Premier Ministre Bettel et le Ministre Gramegna ont participé au World Islamic Economic Forum (WIEF) à Dubai, placé sous le thème *"Innovative Partnerships for Economic Growth"*. Dans son discours inaugural, le Premier Ministre a souligné les liens amicaux entre le Grand-Duché et le monde arabe, ainsi que l'expertise bien établie du Luxembourg en matière de finance islamique. Il a évoqué les nouveaux défis pour la paix et la stabilité, dont notamment le changement climatique et la déplétion des ressources naturelles. Il a exhorté les dirigeants de la région à mettre en place des politiques durables, dans le respect de la diversité, de la tolérance et de la non-discrimination.

Le Premier Ministre et le Ministre des Finances ont eu une entrevue avec L.A. Cheikh Mohammed bin Rashid al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats Arabes Unis, Emir de Dubai, cheikh Hamdan bin Mohammed bin Rashid Al Maktoum, prince héritier de Dubaï et cheikh Ahmed bin Saeed Al Maktoum, président du Comité supérieur de l'Expo 2020 et président du département de l'aviation civile pour des discussions sur les relations bilatérales entre les deux pays. Ils ont également rencontré Dr. Ahmed Mohamed Ali Al Madani, président de la Banque islamique de développement ainsi que M. Nursultan Nazarbayev, président de la République du Kazakhstan, pour évoquer les relations bilatérales entre les deux pays.

M. Xavier Bettel a ensuite rencontré S.A. Cheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires présidentielles, et S.A. Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, Ministre des Affaires étrangères d'Abou Dhabi, pour des discussions relatives à la l'actualité politique et économique.

Le Ministre Asselborn a participé les 14 et 15 novembre 2014 à la réunion du "Forum Sir Bani Yas". Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la Paix à Qasr Al Sarab aux Emirats arabes unis, se place dans le contexte des multiples efforts au sein de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits. Cette initiative vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale et en particulier sur les derniers développements du processus de paix au Proche- et Moyen-Orient.

- ***Visite du Ministre des Affaires étrangères des EAU au Luxembourg***

Le Ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Son Altesse Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, a effectué une première visite de travail au Luxembourg et a rencontré le Premier Ministre, M. Xavier Bettel et le Ministre des Finances, Pierre Gramegna le 16 juin 2014 à l'Hôtel de Bourgogne. Le Ministre Asselborn a accueilli son homologue pour un déjeuner de travail au château de Schengen.

Les discussions ont porté sur l'actualité politique de la région ainsi que sur les relations bilatérales. D'un commun accord, les interlocuteurs ont pu constater l'excellente qualité de celles-ci, tant sur le plan politique et culturel, qu'économique et commercial. Les Ministres ont déclaré vouloir renforcer et valoriser ces liens, notamment au travers de la promotion de la finance islamique.

Les deux Ministres des Affaires étrangères se sont aussi focalisés sur la situation au Moyen-Orient et plus particulièrement sur les perspectives en Egypte ainsi que la situation en Irak et en Syrie. De plus, se félicitant de la décision des Etats membres de l'UE de placer les Émirats arabes unis sur la liste des

pays qui peuvent bénéficier d'une libéralisation des visas "Schengen" prise en décembre 2013 et définitivement approuvée par le Conseil et le Parlement européen le 15 mai dernier, les Ministres ont plaidé pour une mise en œuvre rapide de cette mesure.

- **Visite du Premier Ministre à Dubai**

Le 28 octobre 2014, le Premier Ministre Bettel et le Ministre Gramegna ont participé au World Islamic Economic Forum (WIEF) à Dubai, placé sous le thème *"Innovative Partnerships for Economic Growth"*.

Dans son discours inaugural, le Premier Ministre a souligné les liens amicaux entre le Grand-Duché et le monde arabe, ainsi que l'expertise bien établie du Luxembourg en matière de finance islamique. Il a évoqué en outre les nouveaux défis pour la paix et la stabilité, dont notamment le changement climatique et la déplétion des ressources naturelles. Il a exhorté les dirigeants de la région à mettre en place des politiques durables, dans le respect de la diversité, de la tolérance et de la non-discrimination.

Le Premier Ministre et le Ministre des Finances ont eu une entrevue avec L.A. Cheikh Mohammed bin Rashid al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats Arabes Unis, Emir de Dubai, cheikh Hamdan bin Mohammed bin Rashid Al Maktoum, prince héritier de Dubaï et cheikh Ahmed bin Saeed Al Maktoum, président du Comité supérieur de l'Expo 2020 et président du département de l'aviation civile pour des discussions sur les relations bilatérales entre les deux pays. Ils ont également rencontré Dr. Ahmed Mohamed Ali Al Madani, président de la Banque islamique de développement ainsi que M. Nursultan Nazarbayev, président de la République du Kazakhstan, pour évoquer les relations bilatérales entre les deux pays.

M. Xavier Bettel a ensuite rencontré S.A. Cheikh Mansour bin Zayed Al Nahyan, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires présidentielles, et S.A. Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, Ministre des Affaires étrangères d'Abou Dhabi, pour des discussions relatives à la l'actualité politique et économique.

- **Participation au Forum Sir Bani Yas**

Le Ministre Asselborn a participé les 14 et 15 novembre 2014 à la réunion du "Forum Sir Bani Yas". Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la Paix (*International Peace Institute, IPI*) à Qasr Al Sarab aux Emirats arabes unis, se place dans le contexte des multiples efforts au sein de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits. Cette initiative vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale et en particulier sur les derniers développements du processus de paix au Proche- et Moyen-Orient.

Les discussions ont surtout porté sur les relations israélo-palestiniennes ainsi que sur la crise syrienne et la récente crise en Iraq.

3.4.10. Relations avec la Ligue des Etats arabes

- **Réunion UE – Ligue arabe à Athènes**

Le Ministre Asselborn a participé à la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avec leurs homologues de la Ligue arabe, le 11 juin 2014 à Athènes.

Cette troisième réunion ministérielle UE-Ligue arabe a permis de faire le point sur l'état des relations entre les 28 États membres de l'Union européenne et 21 pays de la Ligue arabe (la Syrie étant suspendue), notamment en envisageant les pistes pour renforcer la coopération stratégique, institutionnelle, socio-économique et politique. À ce sujet, les Ministres ont adopté une déclaration soulignant leur volonté d'une mise en œuvre d'un programme de travail commun dans les domaines de l'énergie, des droits de l'homme, de l'aide humanitaire, de la gestion de crise et de l'assistance aux processus électoraux.

- ***Entrevue avec Nabil Elaraby***

Le 22 septembre 2014, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby. Cette entrevue a permis de faire un large tour d'horizon de l'actualité politique dans le monde arabe, en s'attardant plus particulièrement sur l'état du processus de paix au Moyen-Orient et le rôle que l'Union européenne pourrait jouer afin d'encourager la reprise des pourparlers de paix. La discussion a aussi porté sur les derniers développements en Libye, en Syrie et en Irak, avant que ne soit abordé le dossier nucléaire iranien.

3.4.11. Institut International de la Paix (International Peace Institute)

Le Luxembourg entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec l'IPI. Ainsi, il contribue au financement de certains programmes de l'Institut, notamment le programme de recherche sur les Nations unies et ses capacités de réaction multilatérales intitulé «*Coping with crisis, conflict and change: The UN and evolving capacities for managing global crises*».

- ***Conférence IPI en Jordanie***

Dans le contexte de sa visite en Jordanie, le Ministre Asselborn a co-présidé le mardi 14 janvier une conférence de "International Peace Institute" (IPI) qui avait pour thème le "Moyen-Orient en transition: Catalyseurs pour la coopération régionale et internationale sur Affaires humanitaires et de développement". Ce forum, rassemblant plusieurs Ministres des Affaires étrangères, a visé à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale et en particulier sur les répercussions régionales du conflit armé en Syrie.

- ***Réunion ministérielle informelle consacrée au Moyen-Orient à Senningen***

Sur l'initiative de l'Institut international pour la paix (IPI), le Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, Jean Asselborn, a organisé une réunion informelle sur la situation au Moyen-Orient qui a réuni 18 Ministres des Affaires étrangères et personnalités de haut rang au Château de Senningen.

Cette sixième réunion IPI à Senningen a permis d'avoir des échanges de vues approfondis sur le conflit israélo-palestinien, la situation en Égypte et les crises syrienne et irakienne.

Les discussions ont d'abord porté sur les possibilités et moyens de relancer le processus de paix israélo-palestinien après sa suspension depuis fin avril.

En outre, la réunion informelle a permis aux participants d'étudier ensemble les pistes susceptibles d'atténuer les effets politiques et humanitaires dévastateurs causés par les conflits armés en Syrie et en Irak. Enfin, une discussion sur les derniers développements politiques et économiques en Égypte a également eu lieu.

Le Luxembourg entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec l'IPI. Ainsi, il contribue au financement de certains programmes de l'Institut, notamment le programme de recherche sur les Nations unies et ses capacités de réaction multilatérales intitulé «*Coping with crisis, conflict and change: The UN and evolving capacities for managing global crises*».

Le 23 septembre à New York, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été le co-hôte d'un dîner à l'«*International Peace Institute*», rassemblant plusieurs Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de pays arabes, les chefs des principales agences humanitaires des Nations unies, ainsi que des représentants du domaine académique et de la société civile.

3.5. Afrique sub-saharienne

Les relations politiques du Luxembourg avec les pays du continent africain ont continué en 2014, même si les activités du Ministère des Affaires étrangères et européennes ont en grande mesure tourné autour de la situation dans un nombre de pays africains qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité (voir aussi partie 5-ONU).

Le Ministre Asselborn a participé au Sommet de l'Union africaine à Addis Abeba du 27 au 28 janvier 2014 : la Mauritanie a assumé la présidence tournante de l'UA pour l'année 2014, l'Egypte ayant été suspendue de l'organisation en raison du coup d'Etat. Lors des entrevues bilatérales du Ministre, le Luxembourg a été félicité pour son activité exemplaire au CSNU.

La coopération entre l'Afrique et l'Europe a été marquée par l'organisation du 4^{ème} Sommet UE-Afrique qui s'est tenu du 2 au 3 avril à Bruxelles. Le Ministre Asselborn y a représenté le Luxembourg. Le sommet a réuni 90 délégations et 60 Chefs d'état et de gouvernement qui ont adopté une déclaration formelle ; le prochain sommet sera en Afrique en 2017.

Le 28 avril, le Ministre des affaires étrangères et européennes a accueilli les Ambassadeurs des pays africains accrédités au Luxembourg : à côté des échanges de vues sur l'actualité africaine et européenne d'usage, les Ambassadeurs ont visité le Cargocenter de l'aéroport de Luxembourg. L'Afrique du Sud, qui détenait la présidence locale du groupe africain à Bruxelles, a décrit le Luxembourg comme « l'exemple d'un petit pays qui a une influence sur la politique internationale qui va loin au-delà de sa taille physique ».

L'actualité en Afrique de l'Ouest a été dominée par l'épidémie du d'Ebola, qui s'est déclarée fin décembre 2013 en Guinée forestière, pour embraser au début septembre la Guinée, le Libéria et le Sierra Leone. Notons que le Luxembourg a été parmi les premiers à réagir à l'épidémie, en l'adressant lors d'une réunion de la Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix en avril 2014, présidée par le Représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Sylvie Lucas. Le Luxembourg a également été l'un des principaux avocats pour une attention accrue du Conseil de sécurité à l'épidémie. S'agissant de l'aide humanitaire aux pays et populations affectées par la crise, le Luxembourg a appuyé financièrement un projet de MSF en Guinée dès le mois d'avril et a en tout et pour tout contribué plus d'un million d'euros à la lutte contre Ebola en 2014.

4. Le Luxembourg dans l'Union européenne

4.1. Processus d'élargissement

Fin 2014, six pays bénéficiaient du statut de **candidat**: la Turquie, le Monténégro, la Serbie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), l'Albanie et l'Islande. L'UE a mené des

négociations d'adhésion, axées autour des 35 chapitres de l'acquis communautaire, avec trois de ces pays en 2014: le Monténégro, la Serbie et la Turquie. L'Islande a gelé son processus d'adhésion dès l'élection des Eurosceptiques en 2013. Le Kosovo et la Bosnie sont restés des « candidats potentiels ».

Le Luxembourg attache une grande importance à la **coopération régionale** dans les Balkans, condition indispensable pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité sur le continent européen. Ainsi, la rencontre ministérielle UE-Balkans occidentaux de Thessalonique les 7-8 mai, et le *Croatia Forum* auquel le Ministre Asselborn a participé les 10-11 juillet à Dubrovnik, ont permis de réaffirmer la perspective européenne pour les Balkans. Le Ministre de la Justice Braz a participé le 12 décembre à Belgrade à la ministérielle UE-Balkans occidentaux sur les questions de Justice et Affaires Intérieures.

Le **Monténégro** a présenté sa demande d'adhésion à l'UE en décembre 2008, et les négociations ont été entamées en juin 2012. La Commission a adopté une nouvelle approche renforcée sur les chapitres concernant le Pouvoir judiciaire et les droits fondamentaux ; et les aspects « Justice, liberté, sécurité », pour lesquels Podgorica a adopté des Plans d'action. Le Conseil a souligné en décembre que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des chapitres en question détermineront le rythme global des négociations conformément au cadre de négociation. Quinze chapitres ont été ouverts jusque-là, dont deux provisoirement clos. Lors de la visite à Luxembourg du Premier Ministre monténégrin Milo Djukanovic le 24 mars, le rapprochement européen du pays, de même que des questions bilatérales, ont été discutés avec S.A.R. le Grand-Duc, le Premier Ministre Xavier Bettel et la Chambre des Députés. Des parlementaires monténégrins se sont rendus au Luxembourg en mai et juin.

Avec la **Turquie**, quatorze chapitres de négociations sont ouverts, dont un clos provisoirement, alors que le début des négociations remonte à octobre 2005 (au même moment que celles avec la Croatie, qui a adhéré en juillet 2013). Après trois années de sur-place, un nouveau chapitre a pu être ouvert en 2013. Par la suite, des décisions préoccupantes de la part des autorités turques en termes de droits fondamentaux (p. ex. blocage de sites internet, loi sur le Haut Conseil des Juges et Procureurs) ont à nouveau enrayé le processus de négociations. Le Luxembourg a plaidé au sein des instances européennes pour un dialogue constructif sur toutes les questions centrales liées aux chapitres concernant les libertés fondamentales et la justice. Lors des visites à Luxembourg du Ministre turc des Affaires européennes Volkan Bozkir le 21 novembre et du Ministre turc de l'Économie Nihat Zeybekci le 27 novembre, la partie luxembourgeoise a réaffirmé son soutien aux aspirations européennes de la Turquie, ainsi qu'au processus de réforme de la Turquie dans le cadre du processus d'adhésion. Le 26 juin, le Parlement turc a ratifié l'accord de réadmission UE-Turquie. Cette ratification ouvre la voie à une accélération du dialogue sur la libéralisation du régime des visas pour la Turquie.

Pour ce qui est de la **Serbie** (négociations d'adhésion) et du **Kosovo** (Accord de Stabilisation et d'Association), le Conseil a retenu en décembre 2012 une solution parallèle pour les deux entités, empêchant que l'une ne puisse gêner l'autre dans sa marche vers l'UE. Après la signature de l'accord historique du 19 avril 2013 entre les deux parties, l'UE a pu ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie, et des négociations d'un Accord d'Association avec le Kosovo. La première conférence inter-gouvernementale avec la Serbie a eu lieu le 21 janvier 2014. L'Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) avec le Kosovo a été paraphé le 25 juillet 2014. Le Luxembourg contribue à la stabilisation du Kosovo par le biais d'un policier détaché à EULEX et par sa participation à la KFOR avec un contingent de 22 personnes, auquel S.A.R. le Grand-Duc a rendu visite le 28 mai.

Quant à **l'Albanie**, sur base du rapport de la Commission publié le 4 juin 2014 et identifiant des progrès notables en matière de lutte contre la corruption et le crime organisé, le Conseil lui a accordé le statut de candidat le 24 juin 2014. Le Luxembourg a activement soutenu cette décision. Le statut de candidat ne signifie cependant pas automatiquement une ouverture rapide des négociations, pour laquelle un certain nombre de conditions précises devront être remplies. Celles-ci ont été abordées lors d'un entretien bilatéral entre le Ministre Asselborn et son homologue albanais Ditmir Bushati en marge de l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 22 septembre.

Pour la sixième fois d'affilée, la Commission a préconisé dans son paquet élargissement (qui dresse annuellement l'état des lieux dans les pays candidats et candidats potentiels) du 8 octobre 2014 l'ouverture des négociations d'adhésion avec **l'ARYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine)**. Le Conseil n'a jusque-là pas pu suivre cette recommandation à cause de différends bilatéraux opposant l'ARYM à certains États membres. Les Directeurs Politiques BENELUX se sont rendus en ARYM du 9 au 12 septembre pour se rendre compte de la situation sur le terrain et inciter les dirigeants macédoniens à intensifier leurs efforts pour se rapprocher de l'Union européenne.

Finalement, la **Bosnie-Herzégovine** ne remplit pas encore les conditions nécessaires pour se voir attribuer le statut de candidat. De violentes manifestations contre le chômage ont ébranlé le pays en février. Le Ministre Asselborn a abordé les perspectives européennes de la Bosnie-Herzégovine avec son homologue bosnien Lagumdzija en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU le 24 septembre. Afin d'insuffler un nouvel élan dans le processus de rapprochement européen, le Conseil de l'UE a adopté une « approche renouvelée » en décembre 2014. Celle-ci devrait permettre l'entrée en vigueur de l'Accord de Stabilisation et d'Association, sous condition que les autorités et partis politiques bosniens adoptent un engagement écrit et irrévocable d'entreprendre des réformes socio-économiques en faveur de l'intégration européenne.

Le Luxembourg continue de contribuer au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne à travers une ligne budgétaire du Ministère des affaires étrangères et européennes, destinée à financer des **projets d'assistance technique**. Ces projets sont exécutés par des agences partenaires. L'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a dispensé des formations à des ressortissants macédoniens et turcs dans le domaine bancaire et financier. L'Institut européen d'Administration Publique (IEAP) a formé des ressortissants bosniens, macédoniens, monténégrins, serbes et turcs. Des journalistes turcs ont participé à des visites d'étude au Luxembourg proposées par le « European Journalism Centre » (EJC). Le Luxembourg a également soutenu financièrement le site EurActiv Serbia, qui diffuse en serbe des informations sur les politiques européennes. Par ailleurs, des administrations luxembourgeoises ont dispensé des formations à des fonctionnaires turcs et macédoniens par le biais du programme « TAIEX » (Technical Assistance and Information Exchange Instrument) de la Commission européenne.

4.2. Politique européenne de voisinage

La **Politique européenne de voisinage** (PEV) a été mise en place en 2004 afin de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité dans le voisinage de l'UE. Elle comporte le volet du **Partenariat Oriental**, lancé en 2009 avec **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie, et l'Ukraine** ; et le **volet euro-méditerranéenne avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie, et la Tunisie**. La PEV reste clairement distincte du processus d'élargissement, même si elle ne préjuge pas, pour les voisins européens, de l'évolution future de leurs relations avec l'UE, conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne.

La PEV a été redéfinie en 2011. Les événements du printemps arabe ont coïncidé avec cette réforme de la PEV, lui donnant une impulsion plus ambitieuse qu'initialement prévue. Le principe de conditionnalité renforcée (« more for more ») destiné à appuyer les réformes politiques dans les pays du voisinage entier est le fruit d'une réappréciation de la politique européenne dans le

voisinage Sud. Cette conditionnalité renforcée a été incorporée dans le texte du **nouveau règlement de l'Instrument européen de Voisinage (IEV)**, qui définit les principes selon lesquels l'aide européenne est déboursée dans les différents pays du voisinage. Le **cadre financier 2014-2020** et les instruments y relatifs adoptés en décembre 2013 s'élèvent à un total de 15,4 milliards EUR, confirmant ainsi la priorité qu'accorde l'UE au voisinage. Les montants de l'aide octroyée aux partenaires peuvent désormais varier de 10% vers le haut ou vers le bas en fonction du progrès des réformes dans un pays. Des programmes régionaux dont le budget s'élève à 10% de l'enveloppe totale de l'IEV sont également destinés à appuyer les réformes démocratiques.

La dernière **communication sur la PEV**, intitulée « Le voisinage à la croisée des chemins » a été publiée le 27 mars 2014, et établit un bilan mitigé : d'importantes réformes politiques et économiques ont été menées à bien dans certains pays partenaires (Moldavie, Géorgie, Tunisie), tandis que dans d'autres, les réformes ont stagné ou été mises en péril par des menaces sécuritaires nationales et régionales (Biélorussie, Ukraine, Égypte, Libye, Liban, Jordanie).

Des accords d'association ont été signés entre l'UE et la Moldavie, la Géorgie et l'Ukraine respectivement, le 27 juin 2014. Ces signatures sont intervenues dans un contexte complexe. La mise en œuvre provisoire des dispositions commerciales des accords avec la Géorgie et la Moldavie a débuté le 1er septembre 2014. Par contre, la mise en œuvre provisoire de l'accord avec l'Ukraine a été repoussée au 1er janvier 2016, afin de donner plus de temps aux initiatives diplomatiques visant à dissiper les craintes liées à son entrée en vigueur. À noter que les éléments de compétence communautaire qui ne font pas partie de la zone de libre-échange approfondie et complète (DCFTA) sont appliqués comme prévu depuis le 1er novembre 2014.

Suite à l'annexion illégale de la République autonome de Crimée le 18 mars 2014 par la Russie et à la déstabilisation de l'Ukraine de l'Est, le Conseil de l'Union européenne a mis en place des **mesures restrictives (sanctions)** contre des personnes physiques, des entités et des organismes soutenant matériellement ou financièrement des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine¹. Suite à la catastrophe du vol MH1, qui a été abattu le 17 juillet 2014, des mesures restrictives supplémentaires ciblant la coopération sectorielle et les échanges avec la Russie ont été publiées le 31 juillet 2014. Ces mesures ont eu pour effet de limiter l'accès des institutions financières détenues par l'État russe aux marchés des capitaux de l'Union européenne, d'imposer un embargo sur les ventes d'armes, d'interdire l'exportation des biens à double usage à des fins militaires et de restreindre l'accès de la Russie aux technologies sensibles, en particulier dans les secteurs pétrolier et gazier. Le 18 décembre 2014, le Conseil a adopté un renforcement des mesures restrictives relatives à la Crimée et Sébastopol. Il s'agit d'un renforcement de l'interdiction d'investir en Crimée, d'un renforcement de l'interdiction d'exporter certains biens à usage dans les secteurs des transports, des télécommunications, de l'énergie et de la prospection, de l'exploration et de la production de gaz/pétrole/minerais ainsi que la mise en place d'une interdiction de toute activité ou investissement dans le secteur du tourisme en Crimée / Sébastopol.

En ce qui concerne la rive Sud de la PEV, des plans d'action, qui définissent les priorités de la coopération avec un pays partenaire pendant cinq ans, ont été adaptés depuis les événements du printemps arabe. La nouvelle génération des plans (qui ont été signés en 2014 avec le Maroc, le Liban, la Tunisie, l'Égypte, Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne) prévoit un nombre plus limité (15-20) d'objectifs prioritaires qui sont accompagnés d'échéances et de benchmarks précises.

¹ A la fin 2014, des mesures restrictives de l'Union européenne étaient en vigueur contre 132 personnes physiques et 28 personnes morales ayant soutenu ou soutenant des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Celles-ci devraient permettre de mieux mesurer la mise en œuvre des objectifs agréés et d'adapter l'aide bilatérale en fonction des progrès réalisés. La Commission a entrepris un exercice de cartographie complet des aides financières à la rive Sud (Amici) qui vise aussi une meilleure rentabilité des investissements et d'éviter les doublons par une meilleure coordination.

La PEV ne reste pas le seul outil dans les relations de l'UE avec le Sud. En parallèle, l'**Union pour la Méditerranée** pourrait toujours se positionner comme contre-modèle intergouvernemental à la PEV nettement plus « communautaire ». Depuis la reprise de la co-présidence Nord par le SEAE en mars 2012, le service a tenté de donner une impulsion politique à ce forum. Trois réunions ministérielles sectorielles (Coopération industrielle, Environnement et changement climatique, Économie numérique) se sont tenues en 2014. À noter cependant qu'une réunion ministérielle sur le commerce a été annulée à la dernière minute par la co-présidence jordanienne sans donner de justification.

4.3. Politique commerciale

Face à la mondialisation et à l'émergence de nouveaux acteurs, le commerce international est devenu une partie intégrante de notre politique étrangère et économique, notamment en vue de la défense et promotion de nos normes et standards économiques, valeurs et droits environnementaux et sociaux de par le monde. La politisation accrue des évolutions commerciales récentes, ainsi que les difficultés au niveau des négociations multilatérales restent des facteurs non négligeables dans l'analyse des développements actuels en la matière.

À un moment où les investissements et la croissance économique en Europe stagnent, les marchés en croissance en dehors de l'Union européenne offrent des opportunités pour nos entreprises en termes de développement, d'internationalisation, d'innovation ou encore d'échange d'idées. Étant une des économies les plus ouvertes au monde, le Luxembourg soutient les efforts de l'Union européenne visant à rendre le commerce international plus transparent, plus durable et en conséquence plus facile d'accès à nos entreprises, en particulier nos PME. En tant que pays exportateur de biens industriels, plateforme logistique, fournisseur de services financiers, juridiques, maritimes, d'assurance et de technologies de l'information ou encore de par sa position comme hub pour toute sorte de biens, le Luxembourg ne peut que profiter d'une plus grande ouverture des marchés au niveau mondial. Le Grand-Duché réaffirme en parallèle son engagement sans relâche en faveur de la protection de l'acquis communautaire, du développement durable et des pays les moins avancés. Pour le Luxembourg croissance et développement économique, protection des droits sociaux et environnementaux vont de pair dans un esprit de cohérence de nos différentes politiques gouvernementales et européennes.

Tout au long de l'année 2014, la politique commerciale a joué un rôle primordial pour l'UE et le Luxembourg. Les développements actuels en la matière ont été au centre des récentes élections européennes et interpellent l'opinion publique au Luxembourg et en Europe. Ce sont surtout les accords de libre-échange négociés avec le **Canada (CETA)**, **les États-Unis (TTIP)** ainsi que **l'accord plurilatéral dans les services (TiSA)** qui se retrouvent au centre de nombreux débats entre la société civile, le monde politique et les médias. Face à cette demande publique, la Commission européenne et les États membres ont lancé une large campagne d'information répondant aux revendications de la **société civile** pour une plus grande **transparence dans les négociations** et à leurs craintes face à une détérioration des règles de protection de l'UE et un nivellement vers le bas de nos standards. En plus de ces diverses discussions, conférences et séminaires organisés au niveau européen, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a assuré un large dialogue avec les acteurs de la société civile luxembourgeoise et la Chambre des Députés (CHD) en 2014. Dans ce contexte, il convient de mentionner la lettre du Ministre Asselborn à l'ancien Commissaire de Gucht esquissant

les lignes rouges du gouvernement luxembourgeois en vue de la **protection des services publics et des mécanismes d'arbitrage (ISDS)** dans l'accord TTIP, l'organisation d'un hearing public sur le TTIP à la Chambre des Députés et les interventions des experts du Ministère à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration afin d'y présenter l'état d'avancement des différentes négociations. C'est notamment cette persévérance des EM, dont du Luxembourg, et des experts nationaux au sein des comités de politique commerciale à Bruxelles qui ont débouché dans la publication du mandat du TTIP, l'organisation d'une consultation publique sur l'ISDS et la publication de documents clés par la Commission européenne.

À part des progrès réalisés en vue d'une politique de communication plus ouverte au niveau européen, c'est notamment la conclusion politique de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada et la finalisation de celui avec le Singapour qui figurent parmi les points culminants de l'année 2014. Si le gouvernement luxembourgeois a soutenu la conclusion d'un accord ambitieux avec le Canada, il a adopté une position claire sur l'inclusion d'un mécanisme d'arbitrage, jugeant que de telles clauses ne sont pas requises dans des accords conclus entre pays industrialisés dotés d'un système juridique performant. Un autre succès fut la conclusion des négociations avec l'**Équateur** qui permettra au dernier de rejoindre bientôt l'accord commercial existant entre l'UE, la **Colombie et le Pérou**. En outre, la Commission a continué ses négociations commerciales avec d'autres pays tiers dont le **Vietnam et le Japon**.

L'accord sur les investissements entre l'UE et la **Chine**, dont le lancement a été annoncé en 2013, a également bien progressé avec en total trois tours de négociations en 2014. L'objectif de cet accord est de faciliter les échanges entre la Chine et l'UE, par une meilleure protection des investissements, la réduction des obstacles à l'investissement et un accès au marché amélioré. Comme la Chine est notre premier partenaire en Asie, un tel accord ne pourra que renforcer nos échanges bilatéraux et accroître l'attractivité de la place financière en tant que destination des investissements en provenance de Chine. Un accord similaire est négocié avec le **Myanmar**.

Dans le cadre de la politique de voisinage, les accords de zones de libre-échange approfondis et complets, les « **Deep and Comprehensive Free Trade Agreements** » avec la **Géorgie et la Moldavie** sont **partiellement entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2014**, dans l'attente de l'achèvement du processus d'approbation et de ratification des accords d'associations afférents par les États membres de l'UE. Au Luxembourg les projets de lois y relatifs ont déjà été élaborés et présentés à la Chambre des Députés. Quant à la partie commerciale de l'**accord d'association avec l'Ukraine**, le Luxembourg a soutenu la décision de reporter son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 en raison de la crise politique et du conflit militaire actuels. Dans ce contexte il convient de mentionner que les projets de loi relatives aux accord-cadre globaux de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Cambodge, l'Irak, la Mongolie et le Vietnam ont été présentés à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la CHD. Les négociations des **accords de partenariat économique (APE) avec les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)** ont franchi un palier en 2014. Après plus de dix années de longues et fastidieuses négociations la Commission européenne a pu parapher trois accords régionaux en 2014 : avec l'Afrique de l'Ouest qui revête une importance toute particulière pour le Luxembourg à cause de la présence de nombreux pays partenaires de notre coopération au développement, la région SADC, (Afrique australe) avec son poids lourd économique, l'Afrique du Sud et avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. L'APE avec la région Afrique de l'Ouest est le plus avancé des trois dans la procédure de signature et de conclusion des accords.

Dans cet ordre d'idées, il convient de noter la volonté de la Commission européenne d'aller au-delà de la création de partenariats avec des économies émergents ou en voie de développement, mais œuvre aussi en vue du renforcement des liens entre la politique commerciale et la coopération au

développement. La présentation par la Commission d'un projet de règlement visant à établir un système d'auto-certification volontaire pour les entreprises UE importatrices d'étain, de tungstène, de tantale et d'or est l'expression de cet engagement. L'objectif de cette proposition est l'augmentation de la sécurité juridique et de la transparence de la chaîne d'approvisionnement afin de briser le lien entre l'extraction des minéraux, leur commerce et le financement des conflits armés. Il s'agit également de préserver et de renforcer un marché UE pour les minéraux « responsables ». Le projet de règlement devra en outre améliorer la capacité des opérateurs UE à se conformer aux différents cadres existants de diligence pour permettre aux opérateurs européens de rester compétitifs. Le Luxembourg soutient cette proposition et participe de manière constructive aux discussions dans le Conseil de l'UE.

Au niveau de **l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC), le paquet dit de « Bali »**, adopté lors de la dernière Conférence ministérielle de l'Organisation en décembre 2013, a pu être sauvé in extremis. Grâce à une entente entre l'Inde et les États-Unis sur la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le Conseil général a pu adopter simultanément deux décisions sur la poursuite des travaux à cet égard et sur le Protocole d'amendement portant insertion de l'Accord sur la Facilitation des échanges dans l'Accord de l'OMC. En tant que fervent défenseur des négociations multilatérales, le Luxembourg, a donné son plein appui aux travaux de mise en œuvre du paquet de Bali. L'Accord sur la Facilitation des échanges permettra d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises tout en accordant une assistance technique conséquente et un soutien pour la renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays les moins avancés, conformément à l'esprit du Programme de Doha pour le développement (PDD). Les efforts se concentreront désormais sur l'établissement d'un Programme de travail bien défini sur les questions restantes relevant du PDD et sur les préparatifs de la 10^{ème} ministérielle de l'OMC en décembre 2015 à Nairobi sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Cette ministérielle devra notamment esquisser la voie à suivre pour aboutir à une conclusion du cycle de négociation de Doha. Au cours de l'année, le Luxembourg a également apporté son soutien aux candidatures de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie, du Kazakhstan et des Seychelles à rejoindre l'OMC.

À noter que le Luxembourg poursuit sa politique d'aide pour le commerce, notamment dans le domaine de la facilitation des affaires (eRegulations) au Vietnam, ainsi que dans celui du renforcement des capacités en matière de concurrence et de protection des consommateurs en Éthiopie sous l'égide de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Vu les **difficultés au niveau multilatéral, de nombreuses initiatives plurilatérales ont été lancées ces dernières années**. Au cours de l'année 2014, ces négociations ont enregistré d'importants progrès, comme par exemple l'accord plurilatéral sur les biens verts qui a été lancé en janvier 2014 ou encore l'accord TiSA (Trade in services agreement) lancé en 2012. En tant que plateforme de services, qui contribue à 87,5% de notre valeur ajoutée brute et à 78,9% de notre emploi, le Luxembourg soutient pleinement la négociation de l'accord TiSA qui bénéficierait largement à notre pays, encourageant la diversification de notre économie et développant l'accès à d'autres marchés porteurs d'avenir. Malgré les avantages précités, le Luxembourg a également fait part d'une position ferme en vue de l'exclusion des services publics du champ d'application de l'accord TiSA et continue à œuvrer pour un accord respectueux de nos standards sociaux, nos normes environnementales et de la protection de nos données.

4.4. Transposition de directives européennes

Le huitième rapport sur l'état de transposition des directives européennes a été soumis à la Chambre des députés en juin 2014, en application de l'aide-mémoire sur la coopération entre la

Chambre des députés et le gouvernement en matière de politique européenne. Ce rapport, qui est un rapport public, reflète l'état de transposition, à la date du 16 mai 2014, des directives européennes et renseigne, entre autres, sur l'évolution des résultats du Luxembourg dans les derniers scoreboards du marché intérieur de la Commission européenne. Ce rapport rappelle qu'au cours des dernières années, le **Luxembourg a progressivement réussi à améliorer ses résultats en matière de transposition des directives européennes**. En effet, son déficit de transposition montre une importante tendance à la baisse, passant de 2,2 % en 2008 à 0,9 % en 2014, respectant ainsi l'objectif de 1% fixé par le Conseil européen en mars 2007. L'amélioration des résultats du Luxembourg en matière de transposition des directives européennes résulte de plusieurs facteurs dont: la notification aux Ministères des propositions de directives adoptées par la Commission européenne; le suivi systématique des dossiers de transposition par le Conseil de gouvernement (y compris le respect de la règle en vertu de laquelle les avant-projets de textes portant transposition d'une directive doivent lui être soumis dans les six mois de la publication de la directive); les efforts réalisés par l'ensemble des Ministères afin d'accélérer les procédures de transposition; l'attention particulière que la Chambre des députés et le Conseil d'État accordent aux projets de textes portant transposition de directives européennes; ainsi que les dispositions introduites par le traité de Lisbonne permettant à la Commission européenne de demander à la Cour de justice de l'UE de condamner un État membre à des sanctions financières dès son premier arrêt (article 260, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Le scoreboard du marché intérieur n°29 de la Commission européenne (publié en juillet 2014) a dressé l'état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} mai 2014. Dans ce scoreboard, le Luxembourg a affiché un déficit de 1% (ce qui correspond à 12 directives non transposées sur un total de 1.221 directives en vigueur).

Le scoreboard du marché intérieur n°30 de la Commission européenne (publié en février 2015) dressera l'état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} novembre 2014. Dans ce scoreboard, le Luxembourg affichera un déficit de 0,9% (ce qui correspond à 11 directives non transposées sur un total de 1.246 directives en vigueur).

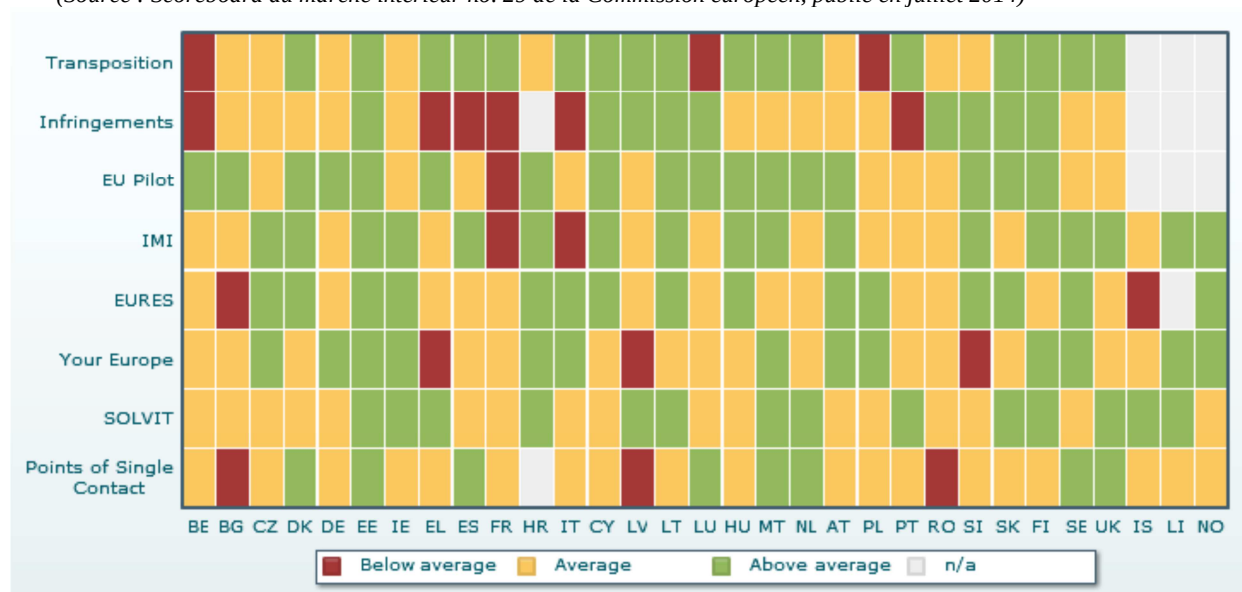
Au cours de l'année 2014, le Conseil de gouvernement a été saisi trois fois du dossier de l'état de transposition des directives européennes, ainsi que trois fois du paquet « infractions » c'est-à-dire des décisions adoptées par le Collège des Commissaires européens concernant une nouvelle procédure précontentieuse d'infraction ou l'avancement d'une procédure déjà en cours (pour non-transposition d'une directive dans le délai ou pour non-conformité de la législation nationale avec le droit de l'UE). Le dossier de la transposition des directives et de la mise en œuvre du droit de l'UE a également été présenté dans quatre séances du Comité interministériel de la coordination de la politique européenne (CICPE).

Enfin, on peut noter que le **MAEE envisage de mettre en place un système d'information interministériel pour le suivi de la transposition des directives européennes et de la mise en conformité du droit national avec le droit de l'UE** et que les premiers travaux préparatoires y relatifs ont commencé au cours de l'année 2014. Il s'agit d'un projet retenu dans le programme gouvernemental.

4.5. Bilan d'application

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs visant à fournir un aperçu de la mise en œuvre et de l'application de la législation relative au marché intérieur dans les États membres, au 1^{er} mai 2014.

(Source : Scoreboard du marché intérieur no. 29 de la Commission européenne, publié en juillet 2014)



4.6. Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes, en particulier la Direction des relations économiques internationales et des affaires européennes, constitue l'intermédiaire entre la Cour de justice et les différents Ministères en ce qui concerne les affaires devant la Cour de justice ou devant le Tribunal qui concernent le Luxembourg ou auxquelles il participe.

Il peut s'agir de recours en manquement intentés par la Commission européenne à l'égard du Luxembourg pour non-communication des mesures nationales de transposition d'une directive européenne, pour transposition incorrecte d'une directive ou pour manquement à une autre obligation qui lui incombe en vertu des traités européens. Il peut aussi s'agir de renvois préjudiciels introduits par les juridictions nationales des 28 États membres ou encore de recours en annulation dans lesquels le Luxembourg souhaite intervenir, parce qu'il est intéressé au résultat de l'affaire en question principalement au vu de la matière concernée.

Les agents auprès de la Cour de justice de l'UE gèrent l'aspect procédural de ces affaires ainsi que l'élaboration des actes de procédure au nom du gouvernement en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés. Il convient à cet égard de noter que le Luxembourg participe au système de transmission électronique des documents officiels en provenance ou à destination du greffe de la CJUE « e-curia » depuis octobre 2014.

Les agents auprès de la Cour de justice de l'UE sont également en contact avec les correspondants européens des Ministères pour les tenir informés des nouvelles affaires ainsi que celles en cours ou jugées par la CJUE, qui rentrent dans les domaines d'attribution de leurs départements ministériels. Au cours du premier trimestre de chaque année, M. le Ministre des Affaires étrangères et européennes présente au Conseil de gouvernement le bilan des affaires devant la CJUE (qui concernent le Luxembourg ou auxquelles il participe) de l'année précédente.

Au cours de l'année 2014, la Cour de justice n'a rendu aucun arrêt en manquement contre le Luxembourg. En ce qui concerne les renvois préjudiciels, la Cour de justice a rendu un arrêt dans une affaire dans laquelle le Luxembourg est intervenu. Il s'agit de l'affaire C-347/12 (Caisse nationale de prestations familiales contre Wiering). Enfin, la Cour de justice a rendu un arrêt dans le cadre d'un

recours en annulation porté devant elle par l'Allemagne (soutenue par plusieurs États membres dont le Luxembourg). Il s'agit de l'affaire C-399/12.

4.7. Préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen 2015

Le Luxembourg assumera la Présidence du Conseil de l'UE au 2e semestre 2015, une Présidence qui a changé de nature depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, mais sans que la charge de travail et la responsabilité du pays assumant la Présidence n'aient diminué pour autant. La Présidence de l'UE fournit est l'occasion pour mettre en valeur les atouts du pays et renforcer l'implication du Luxembourg dans le processus décisionnel de l'UE.

Comme indiqué dans son programme, le Gouvernement entend consacrer une grande importance à la Présidence luxembourgeoise et mettra à disposition les moyens nécessaires afin de la conduire à bien. Les préparations en vue de la présidence luxembourgeoise ont été lancées au cours de l'année 2012. Depuis cette date, le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) se réunit sous « format Présidence » au niveau des chefs d'administration et est présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et européennes. En plus du « CICPE format Présidence » 5 groupes de travail ont été mis en place pour assurer les différentes tâches préparatoires ainsi que leur coordination.

À l'occasion d'une conférence de presse conjointe à Rome, en date du 30 juin 2014, les Ministres des Affaires étrangères italien, letton et luxembourgeois ont officiellement présenté le programme de travail du trio présidentiel. Les trois pays ont souligné que, au cours des 18 mois de leurs trois Présidences successives, l'accent est mis sur la création d'emplois ainsi que sur la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le chômage des jeunes. La défense des droits fondamentaux dans toute l'Europe, ainsi que l'affirmation de l'UE comme acteur global dans un monde en évolution rapide, sont autant de priorités.

Le programme du Trio servira également de repère dans la définition des priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Les priorités luxembourgeoises et le programme de travail définitif seront présentés au mois de juin 2015.

4.8. Le Luxembourg – Capitale européenne

- *Les Institutions européennes*

L'engagement en faveur d'une politique de siège dynamique et cohérente est essentiel pour la visibilité internationale, l'économie et la diversité culturelle de notre pays.

Les discussions menées avec les institutions et les organismes européens mettent en exergue les besoins croissants en matière d'infrastructures et témoignent de la nécessité constante de garantir de bonnes conditions d'accueil, d'hébergement et de vie aux plus de 12.000 fonctionnaires européens et contractuels affectés au Luxembourg, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre siège.

Parmi les dossiers saillants de l'exercice 2014 traités par le **Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens**, sous l'égide du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, il y a lieu de relever les projets suivants :

Projets immobiliers :

Au niveau des nouvelles constructions, notons les deux projets immobiliers majeurs des prochaines années, à savoir le nouveau bâtiment pour le Parlement européen, le Konrad Adenauer II, et le nouveau bâtiment pour la Commission européenne, le Jean Monnet II :

Parlement européen : Tout au long de l'année 2014, l'Etat luxembourgeois et le Parlement européen ont continué leur coopération dans le cadre d'un comité d'accompagnement, par lequel l'Etat s'est engagé à apporter son soutien au Parlement, en le conseillant dans la réalisation de ce projet. Ce partenariat s'est traduit pour l'année 2014 par des réunions aux niveaux technique, administratif et politique.

Commission européenne : Un contrat-cadre a été signé le 28 juillet 2013 avec la Commission, ouvrant la voie à la construction du nouveau bâtiment Jean Monnet 2, afin de remplacer l'actuel bâtiment Jean Monnet 1. Le nouveau bâtiment aura une superficie totale de 120.000 m² pour les quelque 3300 fonctionnaires de la Commission européenne installés à Luxembourg.

Suite à la décision de quitter l'actuel bâtiment Jean Monnet 1 pour cause d'amiante dans le bâtiment, le Luxembourg a assisté la Commission dans la recherche de nouveaux bâtiments pour les agents occupant le bâtiment JMO1. Dans ce contexte, les autorités luxembourgeoises avaient en effet proposé d'assister les services compétents de la Commission pour trouver ensemble des solutions pour leur permettre de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles à Luxembourg.

Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises continuent leur coopération avec la Cour de Justice de l'Union européenne, notamment suite à la signature de l'accord-cadre pour le projet de la 5e extension (3e Tour) de la Cour européenne de Justice en février 2013. Le projet de l'architecte Dominique Perrault comprend une 3ème tour et un bâtiment adjacent. A l'instar des bonnes pratiques pour l'exécution des projets immobiliers précédents, l'Etat luxembourgeois assure le rôle de maître d'ouvrage.

Pour ce qui est du Centre de Conférences du Kirchberg, des concertations se sont poursuivies en 2014 avec le Secrétariat général du Conseil afin d'élaborer une nouvelle convention, en vue d'une finalisation de ces négociations en mars 2015 au plus tard.

Suite à la signature de l'Accord sur la juridiction unifiée du brevet par 25 Etats membres de l'Union européenne en février 2013, les autorités luxembourgeoises ont participé à la préparation de la mise en œuvre de cette nouvelle juridiction dans le cadre d'un Comité préparatoire. La juridiction unifiée en matière de brevets comprendra un tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe. Après d'intenses négociations, il a été convenu que la Cour d'appel et le greffe de cette juridiction soient établis à Luxembourg.

Le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères continuera d'œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. Tout au long de la période écoulée, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a entretenu un dialogue avec les institutions leur faisant part de ses préoccupations et sollicitant pour le Luxembourg des entités cohérentes et des pôles d'excellence plutôt que des services dépareillés.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des fonctionnaires des institutions et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères maintient également des contacts réguliers avec les représentants du personnel des institutions européennes et des organisations internationales.

- **La NSPA**

Des contacts réguliers ont également lieu durant l'exercice écoulé avec la nouvelle Agence OTAN de soutien, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. L'agence, qui est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen.

5. Le Luxembourg dans les organisations internationales et régionales

5.1. BENELUX

Au cours de l'année 2014 les Pays-Bas ont assuré la Présidence du Benelux, en identifiant trois domaines prioritaires, ce qui a permis de faciliter la communication extérieure et la visibilité de la coopération Benelux. **Les trois priorités retenues étaient, la mobilité des travailleurs, le transport et la logistique, ainsi que la fraude sociale.**

Le 20 février 2014, la présidence néerlandaise a donné le coup d'envoi à La Haye avec la signature de la Convention Benelux de Coopération transfrontalière et interterritoriale. En matière de fraude sociale, un « Sommet social du Benelux », réunissant les trois Premiers Ministres accompagnés de leurs Ministres en charge du Travail ou des Affaires sociales, s'est tenu en février. La déclaration commune adoptée à cette occasion initie des actions spécifiques en matière de lutte commune contre le dumping et la fraude sociale. Concernant la mobilité des travailleurs, une concertation stratégique a eu lieu le 25 juin et une recommandation sur la mobilité des travailleurs, qui vise autant à favoriser l'information de part et d'autres des frontières que de poser des jalons importants en matière de reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles au niveau des pays du Benelux a été signée. En date du 29 septembre 2014, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a signé la décision « Conteneurs 45 pieds » à Rotterdam conjointement avec les représentants néerlandais et belge. Cette décision facilitera la circulation transfrontalière des conteneurs maritimes sur le territoire du Benelux et le positionne tant que précurseur en Europe dans ce domaine. Par ailleurs, une conférence relative à la logistique a eu lieu à Liège, les 2 et 3 octobre 2014, au cours de laquelle un traité en faveur d'une coopération transfrontalière plus approfondie entre les services d'inspection a été signé.

Sur le plan institutionnel des améliorations au niveau du fonctionnement du secrétariat général Benelux ont été élaborées, notamment au niveau du budget avec la conception d'une perspective financière pluriannuelle et la modernisation du contrôle financier du Benelux.

Concernant l'avenir du Parlement Benelux, l'accord de révision a été adapté et sera signé dès le lancement de la présidence belge début 2015.

La coopération Benelux en matière de politique étrangère a été marquée par un grand nombre de visites et de consultations au cours de l'année 2014. Ainsi, en mai, les directeurs généraux des Affaires politiques ont rencontré leurs homologues des États baltes. Le Comité de Ministres des Affaires étrangères a organisé une visite conjointe à Kiev en mars où les Ministres Benelux ont explicitement manifesté leur soutien à l'Ukraine. En outre, les directeurs généraux des Affaires politiques ont rencontrés les représentants des pays du Groupe de Visegrad et se sont rendus en Macédoine. Les projets Benelux en matière de **colocation au niveau des missions diplomatiques** ont

également été abordés, tout comme l'usage de détachement de personnel entre les pays surtout en perspective des présidences successives luxembourgeoise et néerlandaise de l'Union européenne. Finalement, le Luxembourg a assuré, après une première année en 2013, la Présidence du Parlement Benelux en 2014. Pendant cette période, les séances plénières du Parlement Benelux se sont tenues dans les locaux de la Chambre des députés à Luxembourg.

5.2. OCDE

Sur invitation du **secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría**, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est rendu au siège de l'organisation à Paris en date du 30 janvier 2014 pour un **entretien bilatéral**. Les deux interlocuteurs ont, entre autres, évoqué les éléments du programme gouvernemental luxembourgeois qui intéressent plus particulièrement l'OCDE, dont en particulier la transparence fiscale et l'échange d'informations à des fins fiscales. Dans ce contexte, ils ont fait aussi le point sur le rapport du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales. Malgré sa déception face au constat dressé par le Forum mondial, qui avait noté le Luxembourg de « non-conforme » lors de sa réunion plénière à Jakarta en novembre 2013, le Ministre Asselborn a déclaré que le Luxembourg resterait résolument engagé sur la voie de la transparence et de l'échange d'informations à des fins fiscales.

Le 6 mai 2014, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, Étienne Schneider, a participé à la **réunion du Conseil de l'OCDE** à Paris placée sous le thème « Des économies résilientes et des sociétés inclusives: donner à chacun les moyens de l'emploi et de la croissance » et présidée par le Premier Ministre du Japon, Shinzo Abe.

Le 11 décembre 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel a accueilli **Pascal Saint-Amans, le directeur de la fiscalité au sein de l'OCDE** à l'Hôtel de Bourgogne pour une entrevue. Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, a également participé à cet échange de vues. Les discussions ont essentiellement porté sur les dossiers de l'actualité, notamment le Plan d'Action BEPS sur l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices.

5.3. Organisation des Nations Unies

L'engagement au sein des organisations internationales revêt une importance primordiale pour participer au maintien de la paix et de la sécurité mondiale. Pour contribuer à cet objectif, le Luxembourg reste un fervent adepte du multilatéralisme et a participé activement aux travaux des organisations internationales dont il est membre : Union européenne, OTAN, Conseil de l'Europe, OSCE, Organisation des Nations Unies.

L'engagement luxembourgeois dans les organisations internationales se fonde avant tout sur le respect du droit. Celui-ci doit couvrir aussi bien les relations entre les Etats qu'entre les individus à l'intérieur des Etats et participer à la promotion des droits fondamentaux et de l'Etat de droit. Dans ses efforts pour participer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité à travers le monde, le Luxembourg accorde une importance particulière au **respect des droits de l'homme, à la lutte contre l'impunité, à la non-prolifération des armes de destruction massive et au désarmement**.

5.3.1. Conseil de sécurité

L'année 2014 a été la deuxième et dernière année du premier mandat du Luxembourg en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce rapport annuel est donc l'occasion de faire un bref bilan des travaux du Conseil au cours de ces deux années et de la

contribution du Luxembourg au Conseil. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité, le Luxembourg a participé activement à la négociation des nombreux textes adoptés par le Conseil, et en particulier des 110 résolutions élaborées au cours du biennium. Parmi ces textes, le **Luxembourg en a initié quatre : les résolutions 2139, 2165 et 2191, avec l'Australie et la Jordanie, concernant la situation humanitaire en Syrie et la résolution 2143 concernant les enfants en temps de conflit armé.**

En tout, le Conseil aura tenu au cours de ces deux années 456 réunions et 329 consultations à huis clos. Viennent s'y ajouter les réunions des organes subsidiaires du Conseil (Comités des sanctions et Groupes de travail) ainsi que les réunions au niveau des experts en vue de négocier les différents documents du Conseil (résolutions, déclarations présidentielles et déclarations à la presse).

Au cours de son mandat, le Luxembourg a été représenté à 19 reprises par le Ministre des Affaires étrangères lors des débats au Conseil de sécurité. Pendant la présidence luxembourgeoise du CSNU en mars 2014, le Ministre Asselborn a présidé la séance d'information publique du 6 mars sur la République centrafricaine et le débat public du 7 mars sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il a aussi présidé la séance d'information publique du 13 mars sur l'Ukraine avec la participation du Premier Ministre ukrainien. Le Premier Ministre Xavier Bettel a participé à la séance d'information publique du 24 septembre 2014 présidée par le Président Obama et consacrée à la lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers.

Le Luxembourg a eu **une seule Présidence du Conseil de sécurité au cours de son mandat, au mois de mars 2014**, et a mis à l'honneur les principaux sujets qui lui tiennent à cœur pendant ce mois : **enfants et conflits armés ; consolidation de la paix ; situation humanitaire en Syrie**. La Présidence luxembourgeoise a été marquée par la crise ukrainienne et les discussions concernant l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. De façon générale, la Présidence luxembourgeoise a été très intense, avec un nombre record de 47 réunions si on compte les séances de consultations.

Le Luxembourg a été chargé de la Présidence de deux organes subsidiaires du Conseil de sécurité : le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et le Comité de sanctions Corée du nord.

Sous la Présidence du Luxembourg, le **Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés** a adopté sept documents de conclusions spécifiques à des pays. En tant que Président du Groupe de travail, le Luxembourg s'est par ailleurs efforcé de renforcer de manière systématique le langage portant sur la protection de l'enfance dans les mandats des opérations de maintien et de consolidation de la paix, d'accroître les capacités des Missions de l'ONU par le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance, de promouvoir la prise en compte des droits des enfants lors des négociations d'accords de paix et d'introduire, voire de renforcer, les dispositions relatives aux violations des droits de l'enfant dans les travaux des Comités des sanctions. Il est en effet important d'inclure de façon cohérente les violations et abus à l'encontre des enfants, et notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les critères de désignation des régimes des sanctions.

Le Luxembourg a **participé et présidé à deux visites de terrain** du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, au **Myanmar et en République démocratique du Congo**.

Après une déclaration présidentielle en 2013, l'équipe luxembourgeoise a préparé la résolution 2143 (2014), adoptée à l'unanimité lors du débat public présidé par le Ministre Asselborn le 7 mars 2014. La résolution 2143 a permis de faire progresser l'agenda « enfants et conflits armés ». Elle condamne notamment l'utilisation des écoles à des fins militaires et encourage tous les Etats à prendre des mesures concrètes pour dissuader les forces armées et les groupes armés non étatiques d'utiliser les écoles. La résolution recommande par ailleurs aux États membres d'inclure la

protection de l'enfance dans les programmes de formation et les consignes militaires ainsi que dans les directives militaires. Elle recommande aux entités des Nations Unies et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de dispenser des formations ciblées et opérationnelles afin de préparer leurs personnels à contribuer à la prévention des violations sur la personne d'enfants.

Le **Comité de sanctions Corée du Nord** est chargé de surveiller le respect des mesures imposées par la résolution 1718 (2006) et les résolutions suivantes, d'examiner les violations présumées des sanctions et de prendre les mesures appropriées à cet égard, et de faire des recommandations en vue de renforcer l'efficacité des mesures. Il se compose des 15 Etats qui siègent au Conseil de sécurité. Toutes ses décisions sont prises par consensus.

En réponse au tir recourant à la technologie des missiles balistiques et à l'essai nucléaire qui ont été effectués le 12 décembre 2012 et le 12 février 2013 respectivement par la Corée du Nord, le Conseil de sécurité a adopté en 2013 deux nouvelles résolutions imposant différentes sanctions contre le pays, les résolutions 2087 et 2094. En tant que Présidence du Comité de sanctions, le Luxembourg s'est efforcé de promouvoir une mise en œuvre efficace et efficiente des mesures décidées par le Conseil et de guider les travaux du Comité en ce sens. Au cours de l'année 2013, l'activité de la Présidence luxembourgeoise du Comité était avant tout centrée sur l'application des mesures nouvellement décidées par le Conseil.

L'année 2014 fut avant tout caractérisée par la nécessité pour le Comité de répondre de manière efficace aux cas de non-conformité avec le régime des sanctions. Le Comité s'est trouvé confronté à l'affaire la plus importante jamais portée à son attention, avec l'arraisonnement et l'inspection au Panama, en juillet 2013, du navire « Chong Chon Gang » battant pavillon nord-coréen. A bord du navire se trouvait la plus grande quantité d'armes conventionnelles jamais interceptée sous le régime des sanctions, en provenance de Cuba et à destination de la Corée du Nord. Cette cargaison constituait une violation claire de l'embargo sur les armes contre la Corée du Nord. La Présidence luxembourgeoise a facilité les travaux du Comité visant à adopter une réponse ferme à cet incident, proportionnée à la gravité de la violation. Le 28 juillet 2014, le Comité a inscrit sur la liste des sanctions l'entité principale à l'origine de la violation des sanctions, la société Ocean Maritime Management Company, Limited (OMM). Il s'agit de la première fois dans son histoire que le Comité 1718 a procédé ainsi à l'imposition de sanctions secondaires, en désignant une entité ayant contribué à l'évasion des mesures décidées par le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité traite trop de dossiers géographiques et thématiques pour entrer ici dans les détails. Quelques dossiers phares auxquels le Luxembourg a consacré une attention particulière :

Syrie: Dans ses interventions au Conseil, le Luxembourg s'est engagé pour une solution politique à la crise, une solution qui amène une transition politique en Syrie, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, dans le cadre agréé le 30 juin 2012 à Genève. Le Luxembourg a aussi soutenu la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie, suite à la résolution 2118 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 27 septembre 2013.

Le Luxembourg a contribué de façon décisive à ce que le Conseil de sécurité réponde à l'urgence humanitaire en Syrie et dans les pays voisins. Avec l'Australie et la Jordanie (en 2014) en sa qualité de membre arabe du CSNU, et en étroite concertation avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, le Luxembourg a initié une série d'actions au Conseil pour mieux protéger les civils et améliorer l'accès humanitaire aux populations affectées par le conflit syrien. Ces travaux ont donné lieu à l'adoption d'une déclaration présidentielle et de trois résolutions. La déclaration

présidentielle d'octobre 2013 a formulé des demandes très concrètes à l'égard des autorités syriennes et des autres parties au conflit en Syrie pour permettre l'intensification des opérations de secours humanitaires et améliorer l'accès humanitaire aux populations affectées par le conflit en Syrie. Etant donné que le régime syrien a ignoré les demandes contenues dans la déclaration présidentielle, des mesures additionnelles se sont imposées. La résolution 2139, adoptée à l'unanimité le 22 février 2014, vise à protéger les civils affectés par le conflit en Syrie et contient une série d'exigences précises, notamment celle qu'un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves soit autorisé à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins. Malgré l'adoption de la résolution 2139, la situation humanitaire en Syrie n'a fait que se détériorer. Les autorités syriennes ont continué de refuser le passage des convois humanitaires.

Devant le non-respect de la résolution 2139, le Luxembourg, l'Australie et la Jordanie ont été contraints de chercher d'autres moyens pour permettre que l'aide humanitaire bénéficie à davantage de Syriens, indépendamment du fait qu'ils vivent dans des zones contrôlées par les autorités syriennes ou par l'opposition. Il s'agissait de libérer l'action humanitaire de son instrumentalisation par les autorités syriennes à des fins politiques et militaires. Les dispositions de la résolution 2165, adoptée à l'unanimité le 14 juillet 2014, sont claires et juridiquement contraignantes. Même si elle n'est pas placée explicitement sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 2165 part du constat que la détérioration continue de la situation humanitaire en Syrie constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. La résolution décide que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont autorisés à acheminer l'aide en Syrie à partir des pays voisins, à travers quatre postes frontière supplémentaires nommés dans la résolution: deux à la frontière turque, un à la frontière irakienne, et un à la frontière jordanienne. Le consentement des autorités syriennes pour l'acheminement de cette aide transfrontière n'est plus nécessaire. Le mécanisme de surveillance placé sous l'autorité du Secrétaire général, mis en place pour une durée initiale de 180 jours, prévoit un simple système de notification des autorités syriennes.

La résolution 2165 décide aussi que l'ONU et ses partenaires sont autorisés à utiliser des routes franchissant les lignes de conflit afin d'acheminer l'aide par les routes les plus directes aux populations qui en ont besoin. Depuis l'adoption de la résolution 2165 jusqu'à la fin de l'année 2014, les Nations Unies ont pratiquement doublé le nombre des zones difficiles d'accès qu'elles ont pu approvisionner en aide. Ce sont plus de 200.000, voire 300.000 Syriens supplémentaires qui ont pu bénéficier d'une assistance humanitaire et/ou médicale. Afin de poursuivre l'effort, sur la base de ces premières avancées concrètes, le Luxembourg a lancé avec l'Australie et la Jordanie, fin novembre 2014, les négociations visant à renouveler le dispositif de la résolution 2165 qui venait à échéance le 10 janvier 2015. Le 17 décembre 2014, le Conseil de sécurité a adopté, de nouveau à l'unanimité, la résolution 2191 renouvelant le dispositif de la résolution 2165 pour l'accès humanitaire à travers les frontières et à travers les lignes de front pour une période de douze mois, c'est-à-dire jusqu'au 10 janvier 2016.

Processus de paix au Proche-Orient: Si le Conseil de sécurité se penche tous les mois sur la question palestinienne, les consultations ne donnent pas lieu à des actions concrètes. Au cours des trois derniers mois de 2014, des efforts ont été lancés en vue de l'adoption d'une résolution fixant un calendrier et des paramètres pour le règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux Etats et pour la fin de l'occupation, mais ce projet de résolution palestinien, mis aux voix le 30 décembre 2014, n'a pas été adopté du fait qu'il n'a pas recueilli le nombre requis de 9 voix.

Ukraine: La détérioration de la situation en Crimée a amené le Représentant permanent de l'Ukraine à attirer le 28 février 2014 l'attention du CSNU sur la situation dans son pays. Les huit réunions

d'urgence sur l'Ukraine qui ont eu lieu en mars 2014 sous Présidence luxembourgeoise ont alourdi un programme du Conseil déjà très chargé. Le 13 mars 2014, le Ministre Asselborn s'est déplacé à New York pour présider une séance d'information publique du Conseil demandée par l'Ukraine pour que son Premier Ministre, Arseniy Yatsenyuk, puisse s'adresser au CSNU.

Le 15 mars, quelques jours avant le référendum illégal en Crimée qui a précédé l'annexion illégale de la péninsule par la Russie, un projet de résolution (S/2014/189) affirmant l'intégrité territoriale de l'Ukraine a été présenté par les Etats-Unis et 41 autres coauteurs, dont le Luxembourg. Le projet de résolution a échoué suite au veto de la Russie. La Chine s'est abstenue. Les treize autres membres du Conseil ont voté en faveur du projet.

La situation en Crimée et la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est de l'Ukraine ont continué à mobiliser l'attention du Conseil jusqu'à la fin de l'année 2014. Pas moins de vingt-huit réunions formelles du Conseil de sécurité ont eu lieu sur la situation en Ukraine au cours de l'année 2014.

Le 21 juillet 2014, le Conseil a été en mesure de surmonter ses divisions en adoptant à l'unanimité la résolution 2166, par laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté la destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines, survenue le 17 juillet 2014 dans la province de Donetsk (Ukraine), qui a entraîné la disparition tragique de 298 personnes. Le Ministre Asselborn a participé à la séance du vote de la résolution, de même que ses homologues, la Ministre australienne Julie Bishop et le Ministre néerlandais Frans Timmermans.

Dans ses interventions au Conseil de sécurité, le Luxembourg a affirmé de façon constante son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, tout en soulignant qu'il n'y a pas d'alternative à la recherche d'une solution politique de la crise.

Mali et Sahel: Le Luxembourg s'est investi activement dans le dossier du Mali, en ligne avec son engagement de longue date dans ce pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise. Avec ses partenaires européens, le Luxembourg a d'abord soutenu les efforts de la France pour contrer l'avancée des terroristes, avec l'opération Serval lancée le 11 janvier 2013, et s'est ensuite engagé pour un appui conséquent à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), puis à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a pris le relais de la MISMA le 1^{er} juillet 2013 et qui est dotée par la résolution 2100 adoptée le 25 avril 2013 d'un mandat robuste en vertu du Chapitre VII de la Charte. En parallèle à ces efforts militaires, le Luxembourg a insisté dès le départ sur l'importance d'un processus politique et de réformes en profondeur. L'élection démocratique du Président Ibrahim Boubacar Keïta, suite aux deux tours de scrutin des 28 juillet et 11 août 2013, a représenté un pas important dans la transition politique et la refonte de l'Etat malien. Il convient maintenant de conclure les pourparlers de paix entre l'Etat malien et les groupes armés du Nord et de mener à bien la réconciliation nationale. La MINUSMA et, par extension, le Conseil de sécurité auront un important rôle d'accompagnement politique à jouer.

Depuis le début, le Luxembourg s'est dit convaincu que les développements au Mali ne peuvent pas être considérés d'une manière isolée. Si certains aspects de la crise sont propres au Mali, d'autres trouvent leur origine dans la sous-région, et nécessitent des réponses régionales. Une approche régionale intégrée s'impose donc. Seule une action concertée, constante et volontariste de la communauté internationale, qui s'attaquera aux causes profondes de l'instabilité de la région du Sahel, pourra durablement soutenir les Etats et les populations sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement. Le Luxembourg attache une grande importance à la Stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel, que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Romano Prodi (entretemps remplacé dans

cette fonction par Madame Hiroute Guébré Sellassié), a présentée le 26 juin et que le Conseil de sécurité a endossée le 16 juillet 2013.

Le succès de cette Stratégie pourra être mesuré à l'aune de deux critères : premièrement, si elle permet de mettre l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux autour de la table, au-delà des appartenances à telle ou telle organisation régionale, et, deuxièmement, si elle parvient à renforcer la cohésion et la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

République centrafricaine: La situation en République centrafricaine (RCA) a marqué l'actualité depuis les tout premiers jours du mandat luxembourgeois au Conseil de sécurité. Au cours du premier semestre de 2013, la situation dramatique dans ce pays n'a toutefois pas reçu l'attention qu'elle méritait, notamment suite à la prise de pouvoir par la coalition Séléka, le 24 mars 2013. Dès le déclenchement de la crise en RCA, le Luxembourg a soutenu le Secrétaire général dans ses appels à l'action en vue de rétablir la sécurité en RCA et de venir en assistance à la population du pays, qui est affectée dans son entièreté par la crise. Le Luxembourg s'est prononcé en faveur d'un appui des Nations Unies à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et d'une transformation de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Luxembourg a participé activement à la négociation de la résolution 2127, adoptée le 5 décembre 2013, qui a donné un mandat robuste à la MISCA et autorisé le Secrétaire général à préparer la transformation de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Luxembourg s'est également engagé avec succès, aux côtés du Rwanda et de l'Australie, pour la création d'une Commission d'enquête internationale pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui ont été commises en RCA depuis le 1^{er} janvier 2013.

Fin 2013, la situation sécuritaire et humanitaire en RCA s'est de nouveau dégradée. Le clivage entre les communautés musulmane et chrétienne s'est aggravé. L'opération française Sangaris (lancée le 6 décembre 2013) et la MISCA ont peiné à endiguer les violences et les graves violations et abus des droits de l'homme. Le 28 janvier 2014, le Conseil a adopté la résolution 2134 qui a mis en place des sanctions individuelles à l'encontre des individus qui menacent la transition politique ou commettent des violations des droits de l'homme. Le Luxembourg a réussi à inclure le recrutement et l'utilisation d'enfants comme critère de désignation pour la mise en place des sanctions ciblées.

Enfin, le 10 avril 2014, le Conseil a adopté la résolution 2149 qui a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Lors des négociations sur le projet de résolution, le Luxembourg a contribué à faire en sorte que la Mission ait un mandat fort dans le domaine de la protection des civils et dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et à ce qu'elle puisse prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité.

Le Luxembourg a veillé au cours de son mandat à faire des déclarations fortes et à contribuer à du langage fort, dans les textes du Conseil, sur un certain nombre de **sujets thématiques qui sont prioritaires pour le Luxembourg** de longue date, comme celui des **femmes et de la paix et de la sécurité** ou celui de la **réforme du secteur de sécurité** ou celui de la **protection des civils**. Le Luxembourg a aussi plaidé de manière conséquente et transversale pour la **lutte contre l'impunité**, pour la nécessité impérieuse de traduire en justice les auteurs de violations et abus des droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et pour la prise en compte du rôle important de la Cour pénale internationale à cet égard. Dès janvier 2013, le Luxembourg a ainsi plaidé pour que le Conseil de sécurité saisisse le Procureur de la CPI de la situation qui prévaut en Syrie, et s'est porté coauteur du projet de résolution initié par la France pour déférer la situation en Syrie à la CPI, projet qui a été bloqué le 22 mai 2014 par le double veto de la Russie et de la Chine.

Le Luxembourg a souligné la nécessité d'une coopération étroite en matière de **consolidation de la paix** entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix (CCP), en ligne avec son engagement de longue date dans ce domaine. Le Luxembourg a aussi poursuivi son engagement en tant que Présidence de la Formation Guinée de la CCP et initié, avec la France, deux déclarations à la presse sur le processus électoral en Guinée. A l'occasion de sa Présidence du CSNU, le Luxembourg a organisé le 19 mars 2014 une séance d'information publique sur la consolidation de la paix après un conflit.

Au cours des années 2013 et 2014, le Conseil de sécurité s'est penché à de nombreuses reprises sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de **terrorisme**. Le Conseil a adopté sept résolutions sur la lutte contre le terrorisme. Le Luxembourg s'est activement engagé dans la négociation de ces résolutions. Le 17 juin 2014, le Conseil a adopté les résolutions 2160 et 2161, portant respectivement renouvellement de mandat des Comités des sanctions contre les Taliban et contre Al-Qaida. Au cours des négociations, le Luxembourg a défendu le principe du procès équitable et a œuvré au renforcement du Bureau du Médiateur, conformément aux exigences de la justice européenne et de la position de l'Union européenne suite à l'arrêt « Kadi II » de la CJUE du 19 juillet 2013. Le 24 septembre 2014, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2178. Lors des négociations sur la résolution, le Luxembourg a veillé, avec la France et la Lituanie, à ce que les dispositions concernant les contrôles aux frontières soient compatibles avec les exigences de l'espace de libre circulation parmi les Etats signataires de la Convention de Schengen.

Les autres résolutions concernaient le renouvellement du mandat de la Direction exécutive de lutte contre le terrorisme (résolution 2129 adoptée le 17 décembre 2013), les prises d'otages pour rançon à des fins terroristes (résolution 2133 adoptée le 27 janvier 2014), la lutte contre l'EIL et le Front Al-Nusrah en Irak et en Syrie (résolution 2170 adoptée le 15 août 2014), ainsi que les liens entre terrorisme et criminalité transfrontalière organisée (résolution 2195 adoptée le 19 décembre 2014).

5.3.2. Conseil des droits de l'homme, 3^e commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et Examen périodique universel

Le Luxembourg a activement participé aux travaux de la 69^e session de la Troisième Commission de l'Assemblée générale traitant des questions sociales, humanitaires et culturelles, notamment par le biais de la coordination de la position des Etats membres de l'Union européenne. Dans ce contexte, le Luxembourg a assuré pour le compte de l'Union européenne les négociations de deux projets de résolutions, à savoir celui sur la « Coopération internationale face au problème mondial de la drogue » (A/C.3/69/L.15/Rev.1) ainsi que celui sur la « Protection des migrants » (A/C.3/69/L.29/Rev.1).

Par ailleurs, en raison de son rôle joué au Conseil de sécurité, le Luxembourg a fait partie du groupe des principaux auteurs de la résolution sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, œuvrant ainsi au renforcement du langage sur la protection des enfants et des femmes. Enfin, le Luxembourg s'est porté co-auteur d'un grand nombre de résolutions (26 résolutions droits de l'homme, 5 résolutions humanitaires et 1 résolution santé) et a également participé au lobbying de l'UE en faveur de l'adoption des résolutions-pays auprès de plusieurs Etats tiers.

La Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Office des Nations-Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des Organisations Internationales à Genève a participé aux réunions régulières des quelque 35 organisations internationales ayant leur siège à Genève, à savoir les organes subsidiaires et agences spécialisées de l'ONU, ainsi que les autres organisations hors système onusien.

Le Luxembourg a notamment participé activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme lors des trois sessions régulières de l'année, en particulier sur divers sujets en rapport avec les droits économiques, sociaux et culturels (droit à l'alimentation, droit à l'eau potable et à l'assainissement, droit à l'éducation), ainsi que sur des résolutions concernant la situation des droits de l'homme dans divers pays africains (notamment Mali, RCA, Soudan du Sud).

Concernant les droits de l'enfant en particulier, lors de la 25e session du CDH (mars 2014), le Luxembourg a coparrainé et participé en tant que panéliste à deux événements parallèles traitant du sort des enfants en temps de conflit armé : « The extent of the child protection emergency in Syria » (11 mars) et « Protecting schools and hospitals from attacks » (13 mars).

5.3.3. Désarmement et non-prolifération

En 2014, le Luxembourg a continué à appuyer les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive, deux domaines d'action prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflit. En effet, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement et est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine.

5.3.4. Armes conventionnelles

Un an après avoir signé le **Traité sur le commerce des armes (TCA)** au Siège des Nations Unies à New York (3 juin 2013), le **Luxembourg a conclu sa procédure de ratification du traité le 3 juin 2014** en déposant son instrument de ratification aux Nations Unies. Le Luxembourg se félicite de la création d'un instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière de contrôle d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles. Le traité, adopté au terme de sept années de négociations dans le cadre multilatéral par 155 votes contre seulement 3 votes négatifs et 22 abstentions le 2 avril 2013, représente le meilleur compromis possible dans les conditions actuelles. Il contient des dispositions permettant de le renforcer à l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles.

Le Luxembourg a participé à la **19^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC)** qui a eu lieu à La Haye du 1^{er} au 5 décembre 2014. Dans le cadre de l'élimination de l'arsenal chimique de la République arabe syrienne, le Luxembourg a continué de s'impliquer activement dans les travaux au niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies dans ce dossier. Par ailleurs, le Luxembourg, en tant que future Présidence du Conseil de l'UE pendant le 2^{ème} semestre de 2015, œuvre activement, ensemble avec ses partenaires européens, vers une représentation du Service européen d'Action extérieure (SEAE) auprès de l'Organisation d'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) à La Haye.

Le Luxembourg a maintenu son engagement de longue date au niveau du désarmement conventionnel, en participant à la **5^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions du 1^{er} au 5 septembre 2014** à San Jose au Costa Rica tout comme à la 3^{ème} Conférence d'examen de la Convention d'Interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa ») à Maputo au Mozambique du 23 au 27 juin 2014. La lutte contre ces armes à effet non-discriminatoire a été poursuivie par le financement conséquent de projets de déminage et de dépollution de régions touchées ainsi que d'assistance aux victimes.

Finalement, le Luxembourg a participé à la Conférence des Etats parties à la **Convention d'Interdiction des armes bactériologiques (biologiques ; CIAB) à Genève, du 1^{er} au 5 décembre 2014**. Dans le cadre des efforts de renforcer la Convention, le Luxembourg s'est engagé, ensemble

avec ses partenaires belge et néerlandais, à organiser un exercice de révision des pairs (« *peer review* ») au cours de l'année 2015.

Le Luxembourg regrette que, tout au long de l'année 2014, les négociations au niveau de la Conférence de Désarmement sur un traité international multilatéral non-discriminatoire et vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles sont restées bloquées.

5.3.5. Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la **58^{ème} Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue du 22 au 26 septembre 2014 à Vienne.**

Le changement de la situation politique en Iran a continué d'avoir un effet positif sur les négociations entre l'AIEA et l'Iran au sujet du programme nucléaire iranien. Après la signature, le 11 novembre 2013 à Téhéran, d'une déclaration conjointe sur un cadre de coopération, l'Iran a poursuivi sa coopération avec l'Agence. Or, le Directeur général de l'AIEA a souligné le 7 novembre que, malgré une coopération autrement sans faille, l'Iran n'a pas répondu à toutes les questions de l'Agence sur la nature du programme nucléaire. En outre, les négociations au niveau des « E3+3 » et l'Iran ont été prolongées de 7 mois et viendront à échéance le 30 juin 2015. Un rôle important reviendra à l'AIEA dans la vérification des mesures convenues dans le cadre du Plan d'Action conjoint adopté par les E3+3 et l'Iran le 24 novembre 2013. Le Luxembourg reste saisi du dossier nucléaire iranien étant donné son importance géopolitique tant au niveau régional que global et soutient la vérification de la mise en œuvre du Plan d'Action conjoint par une contribution financière de 20'000 euros à l'AIEA.

5.3.6. Non-prolifération

En ce qui concerne les efforts dans le domaine de la **non-prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs**, le Luxembourg a pris part aux réunions plénières des quatre régimes de contrôle des exportations, à savoir le « Groupe d'Australie » (Paris, du 2 au 6 juin 2014), le « Groupe des Fournisseurs de matières Nucléaires » (Buenos Aires, du 22 au 26 juin 2014), le « Régime de Contrôle de la Technologies des Missiles » (Oslo, du 29 septembre au 3 octobre 2014) et le « l'Arrangement Wassenaar » (Vienne, les 2 et 3 décembre 2014). En outre, le Luxembourg fut également représenté à la réunion annuelle du « Comité Zangger » à Vienne le 6 novembre 2014. Lors de la réunion plénière du « Régime de Contrôle de la Technologies des Missiles », le Luxembourg a annoncé qu'il assurera la présidence du régime, ensemble avec les Pays-Bas, pendant la période d'octobre 2015 à octobre 2016.

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts de coordination de la politique de contrôle des exportations du Gouvernement au niveau du groupe de coordination interministérielle, créé en 2013 et composé de représentants du Ministère des Affaires étrangères, de l'Office des licences, du Ministère de la Justice, de l'Administration des Douanes et Accises et du Service de Renseignement. Désormais, un échange d'informations sur les questions pertinentes en relation avec le contrôle des exportations a lieu sur une base mensuelle. En vue de la mise en conformité des dispositions légales luxembourgeoises avec les dispositions européennes et internationales, un Projet de loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double usage et de biens liés à la défense, élaboré au cours de l'année 2013, a été déposé en 2014 à la Chambre des députés.

5.4. OTAN

En 2014, le Luxembourg a poursuivi sa participation militaire aux **opérations de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan**.

5.4.1. Sommet de l'OTAN

Du 4 au 5 septembre 2014, **le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, ensemble avec le Premier Ministre Xavier Bettel et le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense Étienne Schneider, a participé au Sommet de l'OTAN** à Newport, au pays de Galles. Le sommet, réunissant les chefs d'État ou de Gouvernement, Ministres des Affaires étrangères et Ministres de la Défense des 28 membres de l'Alliance, devait faire le suivi du Sommet de Chicago en 2012 et préparer l'« OTAN de demain » et intervint à un moment important pour la communauté internationale, alors que certains des principaux fondements de l'architecture de sécurité européenne furent mis à mal. Les discussions ont été largement dominées par les événements en Ukraine et leurs conséquences pour l'Alliance et ses relations avec la Russie. Les échanges de vues ont également porté sur la question de l'avenir de l'Afghanistan ainsi que sur l'instabilité qui se propage dans de grandes parties du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Dans ce contexte, le Sommet a permis à l'Alliance d'aborder en profondeur les moyens de réagir à ces atteintes avec unité et cohésion, en adoptant une déclaration transatlantique, en décidant d'accroître l'effort de défense et la réactivité et en resserrant les liens avec les partenaires.

5.4.2. Conseils ministériels à l'OTAN

Le Ministre des Affaires étrangères a également participé aux réunions des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles (1^{er} avril, 24-25 juin, 2 décembre 2014). Le soutien de l'OTAN à l'Ukraine, les relations avec la Russie ainsi que l'avenir de l'Afghanistan ont été les grands thèmes des réunions des Ministres des Affaires étrangères des 28 pays membres de l'Alliance.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense, Étienne Schneider, a participé à la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles le 26 février. Les discussions des Ministres de la Défense de l'OTAN ont porté prioritairement sur les préparatifs du Sommet de l'OTAN en septembre. L'angle des capacités militaires – c'est-à-dire les moyens dont devra continuer à disposer l'OTAN pour mener à bien ses tâches aussi à l'avenir – a dominé ces débats. Etienne Schneider a également participé à la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN du 6 juin 2014. Cette réunion a permis de poser les jalons en vue du Sommet du pays de Galles.

Le Ministre des Affaires étrangères a également participé à aux réunions des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles (1^{er} avril, 24-25 juin, 2 décembre 2014). Le soutien de l'OTAN à l'Ukraine, les relations avec la Russie ainsi que l'avenir de l'Afghanistan ont été les grands thèmes des réunions des Ministres des Affaires étrangères des 28 pays membres de l'Alliance.

5.4.3. Participation à des missions militaires

- ***Participation de 12 militaires à la mission FIAS en Afghanistan***

Le détachement luxembourgeois en Afghanistan, à l'intérieur du contingent belge, a contribué à la mission de sécurisation de la base aérienne de Kandahar. Au total 12 militaires luxembourgeois ont participé à la mission FIAS en 2014. Cette mission est arrivée à terme fin 2014. En complément aux opérations destinées à assurer la sécurité et la stabilité en Afghanistan, les efforts de l'opération FIAS portaient sur le développement des capacités opérationnelles des forces de sécurité afghanes, afin de permettre à la communauté internationale de transférer graduellement la responsabilité principale de la sécurité aux autorités et institutions du pays.

- **KFOR Kosovo**

L'armée continue à participer à la force multinationale KFOR dont la mission est de contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo. L'unité luxembourgeoise est spécialisée dans le domaine ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance).

5.4.4. AWACS

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg et participant, entre autres, à la mission « FIAS » en Afghanistan, ceci afin de garantir cette capacité-clé de surveillance pour la mission.

5.4.5. NSPA

Des contacts réguliers ont eu lieu durant l'année écoulée avec l'agence de soutien de l'OTAN (NSPA), qui se situe à Capellen. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Étienne Schneider a effectué une visite auprès de la NSPA le 26 juin 2014. A cette occasion il a pu s'entretenir avec le Directeur de l'Agence, M. Mike Lyden, rencontrer les employés luxembourgeois de la NSPA et visiter le site.

5.5. OSCE

L'agenda de l'OSCE a été fortement influencé par la crise ukrainienne tout au long de l'année. M. le Ministre Asselborn a participé comme de tradition à la **réunion ministérielle annuelle de l'OSCE qui s'est tenue à Bâle, du 4 au 5 décembre**. Cette ministérielle a été dominée par la crise ukrainienne et les défis à la sécurité européenne.

Fin mars, la mission spéciale d'observation en Ukraine (*Special Monitoring Mission in Ukraine - SMMU*) a été créée pour observer la situation sur le terrain, établir les faits et faciliter le dialogue entre les parties au conflit. Elle compte actuellement 738 personnes, dont 417 observateurs et devrait atteindre le nombre maximum d'observateurs prévus par le mandat (500) en janvier 2015. L'accord de Genève du 17 avril (entre l'Ukraine, la Russie, les Etats-Unis et l'UE) a octroyé un rôle clé à la SMMU en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de désescalade. D'autres fonctions lui ont été assignées par le Protocole et le Mémorandum de Minsk, notamment en matière de surveillance du cessez-le-feu et d'observation de la frontière russo-ukrainienne.

Le Luxembourg a soutenu le travail de la SMMU par des contributions volontaires de, respectivement, 100.000 € et 25.000 €. Le Luxembourg soutient aussi la SMMU à travers la clé budgétaire ordinaire de l'OSCE.

A l'invitation de l'Ukraine, sur la base du « Document de Vienne 2011 », plusieurs pays ont envoyé des observateurs militaires non armés, en vue de dissiper les préoccupations relatives à des activités militaires inhabituelles. Le Luxembourg a participé avec un observateur du 13 au 18 avril à une mission de ce type qui a été dirigée par le BACA (BENELUX Arms Control Agency).

En 2014, le Luxembourg a aussi continué à soutenir activement les activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE qui s'emploie à promouvoir des élections démocratiques, à faire respecter les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, et à renforcer l'état de droit. Notre pays a ainsi participé aux missions d'observation électorale du BIDDH organisées en 2014 en Moldavie et en Ukraine (élections présidentielles et élections parlementaires), avec des contingents de chaque fois 4 observateurs à court terme. A noter que lors des deux missions en Ukraine, le Luxembourg a également mis à disposition 3 observateurs financés par l'UE par mission.

5.6. Conseil de l'Europe

En 2014, l'activité du Conseil de l'Europe a été fortement influencée par le conflit en **Ukraine** suite aux événements de l'Euro-Maïdan. La protection des droits de l'Homme dans la région, ainsi que les relations entre membres du Conseil de l'Europe se sont dégradés considérablement. Le Conseil de l'Europe, connu comme organisation du dialogue entre la Russie et les Etats proches de l'UE a perdu de sa crédibilité en adoptant des décisions par vote et non plus par voie de consensus. Le Luxembourg a œuvré en faveur du maintien du dialogue avec la Russie et malgré notre opposition de principe à l'illégalité de son action en Crimée.

Le Luxembourg a en outre pleinement soutenu l'initiative du Secrétaire général d'adopter des mesures d'action immédiate en faveur de l'Ukraine, y compris financièrement. A cela s'ajoutent une contribution pour financer un programme d'aide judiciaire gratuite aux orphelins et autres groupes sociaux vulnérables en Russie, ainsi que la participation à l'action du Conseil de l'Europe au Belarus, seul Etat du continent non membre du Conseil de l'Europe.

Entre mai et novembre 2014, le Comité des Ministres était présidé par l'**Azerbaïdjan**, une période qui a coïncidé avec une répression accrue à l'encontre des journalistes et défenseurs de droits de l'Homme dans ce pays. Le Luxembourg a condamné toutes ses actions contraires aux valeurs et normes de l'organisation.

De manière générale le Luxembourg a continué ses efforts de soutien aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la **diversité culturelle, de l'éducation à la citoyenneté démocratique, de la participation des jeunes et du dialogue interculturel**. C'est dans ce contexte que le Luxembourg a entrepris d'assumer la présidence du groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement.

Du côté de l'organe parlementaire du Conseil de l'Europe, la **députée luxembourgeoise Anne Brasseur a été élue à la tête de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe**. Entre le conflit russo-ukrainien et la Présidence azerbaïdjanaise, elle a dû faire face à des partenaires difficiles et agir avec tact et diplomatie. Il s'agissait de trouver le juste équilibre entre la fermeté requise par l'Assemblée (qui a suspendu les droits de vote des députés russes), et le maintien du dialogue afin de préserver le respect des droits de l'Homme.

5.7. Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La **Cour continue d'être présidée par le juge luxembourgeois Dean Spielmann**, élu à ce poste en septembre 2012.

Tout individu dont les droits protégés par la Convention européenne des droits de l'Homme ont été violés par un acte ou une omission de notre Gouvernement peut intenter un recours direct devant la Cour de Strasbourg. Il revient à l'agent du gouvernement auprès de la CEDH, en poste à la Représentation Permanente à Strasbourg, d'assurer la correspondance entre la Cour et les départements ministériels en cause, tant en ce qui concerne les questions de procédure, la défense du Gouvernement et l'exécution des arrêts de violation contre le Luxembourg. En 2014, aucun arrêt de violation à l'encontre du Luxembourg n'a été rendu, alors que dix arrêts ont été entièrement exécutés (principalement relatifs aux durées de procédures judiciaires).

6. Promotion du Grand-Duché de Luxembourg – vers une nouvelle image de marque

En matière de politique étrangère, le programme gouvernemental de décembre 2013 souligne la nécessité d'un réseau cohérent de représentations du Luxembourg à l'étranger qui sont au service de l'ensemble des intérêts luxembourgeois, politiques, économiques et commerciaux, culturels et consulaires. Les ambassades et représentations sont appelées à contribuer activement à promouvoir une image positive et ouverte de notre pays et de son économie à l'étranger. Dans ce contexte la promotion de l'image de marque à l'étranger relève d'une importance toute particulière.

Ce programme prévoit en outre que cette promotion soit fondée sur la mise en place d'un vrai concept de **Nation Branding**. Il convient donc de définir l'image du Luxembourg et de promouvoir le Luxembourg en tant que terre d'accueil d'investissements étrangers, en tant que pays exportateur et en tant que destination touristique, culturelle et commerciale. Cette promotion ne peut se faire qu'à travers les valeurs positives à définir afin de dégager un dénominateur commun auquel adhèrent les acteurs publics et privés.

Le Comité interministériel et interinstitutionnel *Nation Branding* – composé de représentants du Ministère d'État, des Affaires étrangères et européennes, de l'Économie, de la Culture, des Finances, ainsi que de la Cour grand-ducale, de Luxembourg for Finance, de Luxembourg for Business, de l'Office national du Tourisme et de la Chambre de commerce – a donc reçu la mission de doter le pays d'une stratégie en matière de promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.

À noter que ce Comité, qui se réunit sur une base mensuelle, est assisté depuis le 1er janvier 2014 par un coordinateur général pour la promotion de l'image de marque du Luxembourg. Ce dernier est affecté à la direction des Relations économiques internationales et européennes du MAEE.

Lors de sa séance du **4 avril 2014**, le **Conseil de gouvernement a approuvé la stratégie** en matière de *Nation Branding* telle que proposée par le Comité interinstitutionnel et interministériel. Il s'agit d'une méthodologie par étapes basée sur une approche inclusive afin d'associer toute la population du Grand-Duché de Luxembourg à ce processus.

Afin de pouvoir bien remplir sa mission, le Comité s'est doté en outre d'une expertise nationale et internationale dont le choix a été fait sur base d'un appel d'offre.

La première étape du projet *Nation Branding*, dont les travaux ont commencé au mois de septembre 2014, consiste donc à définir ensemble une image de marque qui soit authentique, différenciatrice, cohérente et utile pour les différents acteurs qui l'utilisent. Cette première étape se divise en trois phases :

- la phase d'étude ;
- la phase participative ;
- la phase de réflexion.

L'objectif de la phase d'étude était à identifier et analyser les caractéristiques spécifiques du Luxembourg et de sa population ainsi que ses forces et ses faiblesses. Des sondages représentatifs auprès de la population résidente et des frontaliers ont été réalisés de même que des discussions de groupe et des interviews avec des personnes clés issues de différents domaines.

Ces résultats de la première phase constituent donc la base de la deuxième phase, la phase participative. Lors de cette phase, les avis, propositions et réflexions des acteurs et de la population résidente du Luxembourg, seront pris en considération en vue du développement du profil du

« Luxembourg ». Cette phase sera lancée début 2015 avec l'organisation d'une série d'ateliers et le lancement d'une plateforme en ligne.

À noter que cette phase participative sera suivie d'une phase de réflexion lors de laquelle tous les résultats seront mis en relation afin de pouvoir distiller les éléments clés du profil du Luxembourg. Les premiers résultats seront disponibles pour la mi-année 2015 et seront évalués dans le cadre de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

7. La coopération au développement et l'action humanitaire

Le programme gouvernemental de décembre 2013 prévoit la **continuité au niveau de la coopération au développement luxembourgeoise**, tout en y intégrant des aspects de modernisation et de renforcement de l'efficacité. Ainsi, le nouveau gouvernement a maintenu le taux d'un pourcent du RNB voué à l'aide publique au développement (APD) pour la période 2014-2018. Pour 2014, l'APD luxembourgeoise devrait représenter quelque 323 millions EUR. Environ 85% de cette APD sont gérés par le Ministère des affaires étrangères et européennes, 10% par le Ministère des finances et le reste par d'autres Ministère.

7.1. La coopération bilatérale

Un principe phare de la coopération luxembourgeoise est la concentration géographique sur neuf pays partenaires, notamment le Cap Vert, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Laos, le Vietnam, le Nicaragua et El Salvador². Une approche différenciée est adoptée selon le degré de développement des pays partenaires. Dans tous ces pays, des Programmes indicatifs de Coopération (PICs) sont alignés aux stratégies nationales de développement à moyen et à long terme. Les programmes luxembourgeois s'intègrent ainsi totalement dans les priorités et dans les durées de ces stratégies nationales.

Cap Vert: Le Premier Ministre Bettel a effectué une visite officielle au Cap Vert du 3 au 4 mars 2014. C'est dans le cadre de cette visite que s'est aussi tenue la 14^{ème} Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde, coprésidée par le Ministre de la Coopération Romain Schneider et son homologue capverdien. Le 28 octobre a eu lieu l'atelier de lancement de l'identification du IVe Programme Indicatif de Coopération entre le Luxembourg et le Cabo Verde (2016-2020), qui reste dans la continuité de l'appui aux secteurs de formation professionnelle et de l'eau et de l'assainissement, tout en ajoutant les énergies renouvelables aux axes d'intervention et en visant une diversification des relations bilatérales vers davantage d'échanges économiques.

Mali: L'année 2014 a été marquée par le retour de l'insécurité et un durcissement du conflit au nord du pays. La signature d'un cessez-le-feu et le lancement en juillet des pourparlers à Alger entre le gouvernement et les groupes armés ont relancé les perspectives de paix, même si la situation sur le terrain est restée très complexe avec une recrudescence d'affrontements entre les groupes armés et des milices pro-gouvernementales. Le Mali a été frappé par l'épidémie Ebola en fin d'année avec en tout huit cas recensés, dont six ont succombé au virus. Le gouvernement et les organisations internationales sur place ont contribué à ce que le Mali évite le pire, en établissant un suivi rigoureux des cas suspects.

² Le Kosovo bénéficie d'un statut particulier

Au niveau des relations bilatérales de coopération au développement et après le retour à l'ordre constitutionnel en 2013, les discussions sur l'identification du 3^{ème} Programme Indicatif de Coopération (2015-2019) ont pu être relancées et ses grandes lignes ont été définies lors de la 7^{ème} Commission de partenariat, qui s'est tenue à Bamako le 3 juin 2014. L'Ambassade du Grand-Duché du Luxembourg à Dakar, accréditée au Mali, a ouvert une annexe avec un diplomate à Bamako en mai 2014 pour appuyer le processus d'identification du PIC III.

Sénégal : L'événement politique majeur de l'année 2014 a été l'adoption en février 2014 du Plan Sénégal Emergent qui trace la route pour «un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit». Par ailleurs, des élections locales se sont tenues en juin 2014. Dakar a accueilli plusieurs conférences internationales de haut niveau en 2014, dont notamment le XV^{ème} Sommet de la Francophonie fin novembre, ainsi que le premier Forum International sur la Paix et la Sécurité en Afrique en décembre. En ce qui concerne la coopération au développement, la 10^{ème} Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg s'est tenue le 2 juin 2014 en présence du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Des initiatives en vue d'une intégration plus poussée des programmes bilatéral et multilatéral ont conduit à l'élaboration d'une lettre de synergie rassemblant tous les partenaires du PIC III.

Burkina Faso : la situation politique au Burkina, débouchant en novembre 2014 sur le départ du Président Compaoré et la mise en place d'un gouvernement de transition, a eu un impact limité sur les projets et programmes en cours de mise en œuvre. Pour la Coopération luxembourgeoise, 2014 marque surtout la finalisation de la transition de l'ère « projet » pour laisser définitivement la place aux appuis programmes et fonds commun (formation professionnelle, environnement, éducation). L'année 2014 a aussi vu le renforcement du rôle actif du Luxembourg au niveau concertation et coordination inter-bailleurs et avec l'Etat notamment à travers la participation à la troïka des bailleurs au Burkina Faso. Le Luxembourg est par ailleurs chef de file dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

A l'occasion de la 8^{ème} Commission de Partenariat qui s'est tenue le 8 septembre 2014 au niveau ministériel à Luxembourg, les deux pays ont fait le point sur les réalisations du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2008 – 2015. La réunion a permis un premier échange d'idées sur les secteurs d'intervention à prévoir pour un futur nouveau PIC dont les travaux d'identification seront réalisés en 2015 et qui sera signé avec le nouveau gouvernement burkinabè issu des élections d'automne 2015.

Niger : les programmes d'appui aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement rural ont atteint leur vitesse de croisière en 2014. Dans le cadre de la division du travail entre états membres de l'UE, la Coopération luxembourgeoise s'est positionnée dans le secteur de l'eau-assainissement, notamment suite à la décision du Danemark de confier la gestion de son Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA2) au Luxembourg. D'autre part, le financement de deux projets (équipement de salles de cours, d'ateliers-garages et de salles de stockage à Niamey et ambulances pour la protection civile au Nord) proposés par la mission européenne EUCAP constitue un élément inédit dans la coopération entre le Luxembourg et le Niger.

La 9^{ème} Commission de Partenariat s'est tenue le 16 septembre 2014 à Luxembourg. Elle a été présidée par le Ministre Romain Schneider et le Ministre des Affaires Etrangères du Niger, Mohamed Bazoum. La continuité du soutien luxembourgeois au Niger a été appréciée et les deux Ministres ont convenu du principe d'un nouveau PIC, qui pourra démarrer en 2016. La rencontre a permis un premier échange d'idées sur les secteurs d'intervention à prévoir pour ce futur PIC et d'en lancer officiellement les travaux d'identification.

Laos : le 3 juillet 2014 s'est tenue à Luxembourg la 9^{ème} Commission de Partenariat avec la RPD du Laos pour laquelle le Vice-Ministre du plan et de l'investissement, M. Somchith Inthamith, s'était déplacé. Le Ministre luxembourgeois de la coopération a réitéré le soutien du Luxembourg aux efforts du Laos pour devenir « pays à revenu moyen » aux alentours de 2020. Suite à un bref dialogue politique, les progrès achevés dans le cadre du 3^{ème} PIC (2011-2015) ont été passés en revue et les réflexions en vue du 4^{ème} PIC (programme indicatif de coopération 2016-2020) ont été entamées. Pour maximiser les résultats, la coopération luxembourgeoise s'efforcera non seulement de concentrer ses efforts sur un nombre limité de secteurs mais aussi de cibler en particulier un nombre restreint de provinces parmi celles qui en ont le plus besoin.

Vietnam : la 8^{ème} Commission de Partenariat avec la RS du Vietnam s'est tenue le 23 septembre 2014 à Hanoi, au niveau des directeurs. A cette occasion il a été rappelé que le 3^{ème} PIC (2011-2015) était le dernier Programme indicatif élaboré et mis en œuvre entre les deux pays, du fait du retrait progressif de la coopération luxembourgeoise au développement au Vietnam après 2015 et du passage vers d'autres formes de coopération. Les projets en cours ainsi que ceux qui démarreront encore en 2015 seront mis en œuvre comme prévu et certains de ces projets s'étendront probablement jusqu'en 2018. Entretemps, les relations entre les deux pays devraient se diversifier davantage en s'adaptant à la nouvelle situation du Vietnam, depuis 2012 un pays à revenu moyen, qui a connu d'énormes évolutions positives au cours des vingt dernières années, y compris au niveau de la réduction de la pauvreté. Des pistes en vue de nouvelles collaborations ont été esquissées.

Nicaragua : l'année 2014 a été marquée par un bon niveau de mise en œuvre des appuis dans les secteurs de la santé, du tourisme et de la formation professionnelle. Le Ministre Romain Schneider s'est rendu au Nicaragua à l'occasion de la 10^{ème} Commission de Partenariat, le 14 avril 2014, lors de laquelle la décision a été prise de procéder à une extension du PIC actuel sur la période de 2015 à 2017, avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 21,4 millions EUR, puisque l'entièreté de l'enveloppe budgétaire du PIC 2011-2014 a été dépensée comme prévu (35 millions EUR).

El Salvador : l'année 2014 a été marquée avant tout par les élections présidentielles en début d'année, causant quelques délais dans la mise en œuvre du PIC. Cependant, le rythme de croisière a pu être rétabli en 2^{ème} moitié de l'année avec une administration gouvernementale renforcée. Le Ministre Schneider s'est rendu au Salvador pour participer à la 10^{ème} Commission de Partenariat, qui s'est tenue le 12 avril 2014 et lors de laquelle les jalons ont été posés pour assurer l'atteinte des objectifs du PIC jusqu'à son achèvement en fin 2015.

Balkans : Au cours de l'année 2014, les derniers projets en cours au Monténégro et en Serbie sont arrivés à terme, clôturant ainsi près d'une décennie et demie de coopération au développement avec ces deux pays. En effet, suite à l'ouverture des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et le Monténégro (juin 2012) et la Serbie (juin 2013), la Coopération luxembourgeoise s'y est progressivement désengagée, le relais étant désormais assuré par l'instrument de pré-adhésion de l'Union européenne dans le cadre de sa politique d'élargissement.

La coopération luxembourgeoise dans les Balkans se concentre dorénavant sur le seul Kosovo avec lequel le Luxembourg a signé un accord général de coopération portant sur la période 2013 à 2016, et qui prévoit une concentration sur les secteurs de l'éducation/formation professionnelle, de la santé, ainsi que l'eau et l'assainissement.

7.2. Efficacité de l'aide

Au niveau international, l'élément phare en matière de coopération au développement était la première conférence à haut niveau du Partenariat global pour l'efficacité du développement à laquelle le Ministre Romain Schneider a participé en avril 2014 à Mexico. En ligne avec les

engagements pris à Mexico, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire s'est dotée d'un plan d'action pour l'efficacité du développement en octobre 2014. Ce plan a pour ambition d'encourager une application plus systématiquement des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence, de redevabilité mutuelle et de partenariats inclusifs, ainsi que de favoriser plus de coordination et d'harmonisation des actions sur le terrain.

7.3. La coopération multilatérale

La coopération multilatérale constitue un vecteur important de la Coopération luxembourgeoise. Quelques 30% de l'aide publique au développement luxembourgeoise sont mis en œuvre à travers certaines agences onusiennes avec lesquelles le Luxembourg a conclu des accords de partenariats stratégiques, d'une durée de 4 à 5 ans. Il s'agit d'agences dont les priorités thématiques sont proches de celles de la Coopération luxembourgeoise. Ces accords prévoient trois types de financements : i) contributions au budget, ii) contributions thématiques et iii) contributions à des projets spécifiques dans les pays partenaires, qui sont inclus dans les PICs.

En 2014, le Luxembourg était le **membre siégeant au Conseil de coordination du programme (CCP) de l'ONUSIDA**, représentant ainsi sa circonscription composée par la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal. Les différentes prises de position du Luxembourg au Conseil ont su influencer un nombre de décisions prises, notamment sur le rôle du sida dans l'agenda de développement de l'après-2015, sur le traitement pédiatrique, ainsi que sur la protection sociale.

Le 22 mai 2014, le Ministre de la Coopération et de l'action humanitaire s'est rendu à Genève pour **signer le Pacte mondial du Partenariat international de la santé** en présence du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, le Dr Margaret Chan. Lors de cette même journée, M. Schneider a rencontré le Dr Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour signer le nouvel accord pluriannuel entre le Luxembourg et le Fonds mondial couvrant les années 2014-2016, pour un montant total de 7,5 millions d'euros.

Le Ministre Schneider a également rencontré M. Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail pour une visite de travail dont le sujet principal a été l'importance de la protection sociale sous tous ces aspects.

En septembre 2014, le Premier Ministre Xavier Bettel a annoncé une contribution additionnelle de 500.000 euro au Fonds mondial lors du **Global Citizen Festival** à New York.

7.4. L'action humanitaire

Les trois piliers de la stratégie d'aide humanitaire restent l'urgence, la prévention et la reconstruction. En complément, un nouveau type de cofinancement en matière de résilience a été introduit afin de pouvoir appuyer la transition entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

En 2014, le Luxembourg a, entre autres, contribué au financement de projets visant à assister les populations victimes de crises politiques, à savoir au **Mali** (près de 2,3 millions d'euros), en **Syrie** (plus de 5 millions d'euros), au **Sud-Soudan** (près de 2,8 millions d'euros) et en **République centrafricaine** (près de 2,7 millions d'euros).

Notons également que le Président du **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)**, Monsieur Peter Maurer, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 18 et 19 mars 2014. Le **Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)**, Monsieur António Guterres, s'est rendu au Luxembourg le 9 octobre et Monsieur David Tolbert, Président de l'**ONG international ICTJ**, a effectué une visite le 23 octobre. Ces visites ont permis de faire le point sur nos différents Accords

de partenariat stratégique et d'échanger avec le Ministre Schneider sur les défis humanitaires actuels.

7.5. Emergency.lu

Suite au déploiement de quatre kits « emergency.lu » en novembre 2013 en réponse au typhon Haiyan aux Philippines, le dernier kit installé dans le camp de Guiuan, est démantelé fin mai 2014. En mai, deux nouveaux systèmes sont déployés au Sud Soudan, alors que le matériel qui y servait depuis janvier 2012 est rapatrié pour révision. En novembre 2014, cinq systèmes du projet « emergency.lu » sont envoyés en Afrique de l'Ouest pour offrir des services de communication aux organisations impliquées dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Les systèmes sont notamment opérationnels dans les camps de Port Loko et Moyamba en Sierra Leone et dans un laboratoire belge B-LiFE en Guinée.

En date du 19 décembre, le Ministre Romain Schneider a signé le **contrat de prolongation du projet « emergency.lu » pour les années 2015 à 2020** avec les partenaires privés SES TechCom, Hitec Luxembourg et Luxembourg Air Ambulance. A la même occasion, il a signé un nouvel accord de collaboration avec le transitaire Schenker Luxembourg.

7.6. La coopération avec les ONG

L'importance donnée aux ONGs dans l'APD globale (17,7%) est une spécificité luxembourgeoise. La société civile joue un rôle déterminant en matière d'accès aux communautés locales et de renforcement de la gouvernance locale. Les ONGs luxembourgeoises jouent également un rôle prépondérant en matière de sensibilisation et d'éducation au développement de la population luxembourgeoise. Au total, pas moins de 94 ONGs étaient agréées auprès du Ministère en 2014.

Dans le cadre du plan de redressement des finances publiques «Zukunftspak » mis en place par le nouveau gouvernement, trois mesures concernant les ONGs luxembourgeoises et visent une plus grande efficacité dans le chef du financement étatique de celles-ci. Les discussions avec les ONG ont débuté en 2014 et les adaptations législatives à cet effet seront effectuées en 2016.

Le 3 février 2014, le Ministre Romain Schneider a signé trois accords-cadres de coopération avec des ONG de développement : Handicap International Luxembourg (2014-2017), SOS Faim, en consortium avec l'Action Solidarité Tiers Monde (2014-2018) et Nouvelle Pro Niños Pobres (2014-2018), portant le nombre total d'accords-cadres cofinancés à 17 (dont trois en consortium entre deux ONG). S'ajoutent à cela 112 projets de développement individuels de 47 ONGs qui ont été cofinancés en 2014, ainsi que 9 accords-cadres et 12 projets annuels de sensibilisation/éducation au développement.

Le 23 mai 2014, des ONG luxembourgeoises et allemandes ont signé un accord de partenariat avec le gouvernement luxembourgeois au siège de SES à Betzdorf. Ces ONG constituent les partenaires opérationnels de la phase de développement et de la phase pilote de la plateforme SATMED, un projet de télésanté conçu par SES TechCom et la société berlinoise eMC (e-Medical Communication) et financé par la Coopération luxembourgeoise.

SATMED facilite la communication entre médecins de pays en développement ou de pays émergents et des collègues dans les pays développés et, de ce fait, promeut la diffusion des connaissances médicales, à travers la fourniture d'outils de communication modernes, adaptés à l'enseignement et la formation médicale. En décembre 2014, un terminal SATMED, basé sur la technologie d'emergency.lu, a été mis à disposition de l'ONG German Doctors à l'hôpital Serabu en Sierra Leone dans le contexte Ebola, afin de lui garantir des moyens de communication stables vers l'extérieur

(téléphonie, vidéoconférence, messagerie instantanée et internet) en utilisant la connexion satellite fournie par SES.

7.7. Microfinance

La Coopération luxembourgeoise a maintenu en 2014 son engagement pour soutenir activement le développement de la microfinance et de la finance inclusive, reconnaissant que ces outils constituent des mécanismes importants pour la réduction de la pauvreté. Certaines réorientations ont été entamées afin d'améliorer encore d'avantage l'efficacité des fonds dans nos pays de coopération prioritaires.

En 2014, la Coopération luxembourgeoise a soutenu la création d'InFiNe.lu (Inclusive Finance Network Luxembourg). En novembre, la 5^{ème} édition du Prix européen de la microfinance avait comme thème « Microfinance et environnement » et le prix de 100.000 EUR a été attribué à *Kompanion Financial Group* du Kirghizstan pour un projet de conservation et de gestion des terres de pâturages.

7.8. Cohérence des politiques

Conformément aux recommandations du CAD, les mécanismes en matière de cohérence des politiques pour le développement ont été revus et clarifiés. Tel que prévu dans le programme gouvernemental, la compétence de ce domaine est du ressort du comité interministériel pour la coopération au développement, dont les capacités ont été renforcées par des formations et des séances d'information (ECDPM et Commission européenne) et par un dialogue régulier avec la société civile. Une nouvelle méthode d'analyse et procédurale a été adoptée et une liste des sujets à examiner établie.

Finalement, il y a lieu de noter que la Direction de la coopération et de l'action humanitaire a établi une concertation beaucoup plus étroite avec (i) le Ministère des Finances, au niveau des relations avec les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la BEI et les Banques asiatique et africaine de développement ; et (ii) avec le Ministère du Développement durable et des infrastructures, dans le contexte du cadre de développement durable de l'après 2015.

7.9. Assises de la Coopération

Quelque 150 personnes ont participé à l'édition 2014 des Assises de la Coopération luxembourgeoise les 24 et 25 avril. Les principaux intervenants étaient les Ministres Romain Schneider et Carole Dieschbourg, le Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord du Mali : Hamadoun Konaté, Mme Kristalina Georgieva, Commissaire européenne à l'action humanitaire, M. Charles Goerens, Rapporteur spécial sur la cohérence des politiques du Parlement européen et M Fernando Frutuoso de Melo, Directeur-Général de la DG Développement et coopération de la Commission européenne.

7.10. Réunions et déplacements du Ministre de la coopération et de l'action humanitaire en 2014

20 janvier :	Réunion à haut niveau sur la situation humanitaire en République centrafricaine à Bruxelles
2-5 mars :	Visite du Premier Ministre Xavier Bettel au Cap Vert Commission de partenariat au Cap

18 mars :	VertVisite à Luxembourg du Président de la Croix Rouge Internationale, M. Peter Maurer
10-16 avril :	Commission de partenariat au El Salvador et au Nicaragua Réunion à haut niveau « Global partnership for effective development » à Mexico City
24-25 avril :	Assises de la coopération à Luxembourg
19 mai :	Conseil développement à Bruxelles
22 mai :	Consultations avec les agences onusiennes à Genève
1-5 juin :	Commission de partenariat au Mali et au Sénégal
3 juillet :	Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Mongolie M. Luvsanvandan Bold Commission de partenariat avec le Laos à Luxembourg
9 juillet :	Visite à Luxembourg du Vice-Ministre de la Coopération internationale M. Jaime Miranda du Salvador
14-15 juillet :	Conseil informel Développement à Florence
8 septembre :	Commission de partenariat avec le Burkina Faso à Luxembourg
16 septembre :	Commission de partenariat avec le Niger à Luxembourg
9 octobre :	Visite à Luxembourg de M. Antonio Guterres, Haut-Représentant des Nations Unies pour les Réfugiés
13 octobre :	Remise à Luxembourg du 5 ^e prix européen de la microfinance
14 octobre :	Visite du Vice-Ministre du Commerce du Vietnam à Luxembourg
24 octobre :	Visite de M. David Tolbert, Président du International Center for Transitional Justice à Luxembourg
11-12 décembre :	Conseil Développement à Bruxelles
15 décembre :	Réunion à haut niveau du CAD à Paris

8. La Défense

L'année 2014 a été marquée par les préparations en vue du Sommet de l'OTAN du mois de septembre (voir détails sous 5.4.). Dans le cadre du Sommet le Luxembourg pris une série d'engagements politiques et financiers qui ont commencé à être traduits en actions concrètes à plusieurs niveaux.

Il a ainsi été décidé de porter l'effort de Défense du Luxembourg de 0.4% du PIB actuellement à 0.6% à l'horizon 2020. Cette augmentation démontre que le Luxembourg est un partenaire international sérieux qui respecte ses engagements et contribue aux efforts de l'Alliance en faveur de la paix, de la défense collective et de la gestion des crises. L'augmentation de l'effort de Défense se traduira notamment par la réalisation de projets d'envergure qui devront avoir, pour autant que possible, des retombées économiques pour le Luxembourg. Dès après le Sommet le gouvernement a commencé un travail d'identification de projets pertinents pour le Luxembourg, politiquement et économiquement.

Un premier projet ambitieux a été avalisé dès décembre 2014 avec l'adoption d'une loi autorisant le gouvernement à créer une entreprise conjointe avec la société satellitaire SES. Cette entreprise acquerra et exploitera un satellite gouvernemental luxembourgeois opérant sur des fréquences militaires. La capacité satellitaire du LuxGovSat sera soit mise à disposition de l'OTAN ou de partenaires du Luxembourg, soit vendue à des pays ou organisations intéressés. Le gouvernement entend ainsi veiller à ce que cet effort de défense puisse dans la mesure du possible se faire avec des capacités existantes au sein de l'économie luxembourgeoise qui répondent à un véritable besoin dans ce domaine.

Suite au Sommet de l'OTAN l'Armée luxembourgeoise a notamment aussi participé à des exercices communs en Lituanie dans le cadre des mesures de réassurance visant à donner un plus grand sentiment de sécurité aux pays alliés sur le flanc Est de l'OTAN.

Dans le courant de l'année 2014, le Luxembourg a fait une série de contributions financières à plusieurs projets et activités, en ligne avec les priorités et besoins de l'Union Européenne, de l'ONU et de l'OTAN. Le Luxembourg a ainsi notamment décidé de soutenir la mise en place d'un logiciel de gestion de l'équipement militaire des forces armées maliennes, dans le cadre de la mission EUTM Mali. Ce soutien s'inscrit dans le concept de Train&Equip, qui vise à couvrir les besoins en équipement des forces de sécurité qui bénéficient de formations dans le cadre d'opérations et missions de l'Union Européenne. Le Luxembourg a également, entre autres, apporté son soutien à deux « trust funds » de l'OTAN en faveur de l'Ukraine, l'un en faveur de la reconversion des militaires ukrainiens, l'autre en faveur du désarmement et déminage.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Ebola, la Défense Luxembourg a mis à disposition de l'ONU plusieurs heures de vol d'un aéronef de transport stratégique. Le Luxembourg dispose en effet annuellement d'une vingtaine d'heures de vol dans le cadre du programme SALIS de l'OTAN – ces heures ont pu être utilisées afin de transporter du matériel médical et de l'équipement en faveur des équipes qui luttent contre l'épidémie en Afrique de l'Ouest.

En 2014, l'armée luxembourgeoise a participé aux missions suivantes :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR)
- la force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS)
- la mission de l'Union Européenne au Mali (EUTM Mali)

- la mission de l'Union Européenne de réforme du secteur de sécurité en République Démocratique du Congo (EUSEC RDC)
- la mission de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA)
- la mission de l'UE contre la piraterie en Somalie (ATALANTA)
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL)

En outre, pendant le deuxième semestre 2014, l'Armée luxembourgeoise a contribué au Groupement tactique (Battlegroup) de l'Union Européenne sous conduite belge avec une compagnie de reconnaissance à deux pelotons sur véhicules blindés (Dingos) avec un soutien logistique et médical autonome. Les Groupements tactiques sont des outils mis en place pour permettre un déploiement rapide de forces européennes dans le domaine du maintien de la paix et de la gestion des crises. Le concept des Groupements tactiques comporte également un objectif incitatif visant à renforcer les capacités militaires et à promouvoir l'interopérabilité entre États membres.

Le 2 décembre, suite au départ à la retraite du Général Mario Daubenfeld, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Étienne Schneider a nommé le Général Romain Mancinelli au poste de Chef de l'État-major de l'Armée luxembourgeoise.

Visites et déplacements en 2014 du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Étienne Schneider, et de la Secrétaire d'Etat à la Défense, Mme Francine Closener

Étienne Schneider Étranger

26.02	Réunion ministérielle - Défense-OTAN - Bruxelles
28.05	Rencontre contingent luxembourgeois de la KFOR- Pristina
03.06	Réunion ministérielle - Défense-OTAN - Bruxelles
06.06	Commémoration du 70e anniversaire du débarquement en Normandie
04-05.09	Sommet OTAN - Wales, UK
09-10.09	Réunion ministérielle informelle – Défense – UE - Milan
18.11	Réunion ministérielle - Défense-OTAN - Bruxelles
19-21.12	Visite dans les camps militaires en Afghanistan et au Mali

Luxembourg

09.01	Vereedegung - Härebierg
17.02	Vœux « Nouvel An » - MAE
10.02	Visite de diverses installations de la Défense
15.04	Conseil UE Défense – Kirchberg
12.06	Visite de Monsieur le Ministre de la Défense, du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et du Ministre des Finances au Centre militaire - Diekirch
15.06	Marche de l'Armée
23.06	Prise d'Armes - Fête Nationale
26.06	Visite NSPA - Capellen
01.07	Cérémonie EUBG - Diekirch
02.07	Visite Musée Militaire - Diekirch
23.07	Assermentations lieutenants - LOOS Gilles / WAGENER Pol /WEBER Jacques
11.09	Assermentation - Bettembourg
12.10	Journée de Commémoration Nationale
09.11	Armistice
10.11	Mäertesdag - Häerbierg

01.12 Remise de commandement CEMA
16.12 Commémoration Battle of the Bulge

Francine Closener

Étranger

30.08 Visite du camp d'entraînement de LAGLAND en Belgique

Luxembourg

31.01 Cérémonie commémorative du massacre de Sonnenburg, Lycée Nic Biever -
Dudelange
10.02 Visite de diverses installations de la Défense
23.02 Journée Nationale de la Résistance
07.02 Visite Militärschoul
12.03 Visite de Mme Claude-France Arnould, Directrice Exécutive de l'Agence Européenne de
Défense
12.03 Visite de courtoisie de M. Mc Carthy, Directeur de la Défense britannique
22.04 Conférence diplomatique (volet défense)
25.04 Promesses solennelles - Wasserbillig
08.05 Commémoration armistice
16.05 Pèlerinage militaire
02.07 Visite Musée Militaire - Diekirch
11.09 Cérémonie commémoratif - Stolzembourg/Keppeshausen
15.09 Summerfest - Waldhaff
12.10 Journée de Commémoration Nationale
01.12 Remise de commandement CEMA
16.12 Commémoration Battle of the Bulge
18.12 Veillée de Noël

9. Immigration et asile au Luxembourg

9.1. Immigration

9.1.1. Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

Au cours de 2014 ont débuté les travaux de **transposition de deux directives européennes**, à savoir la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier ainsi que la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe. Un groupe interministériel a été mis en place à cet effet. Les deux directives doivent être transposées en droit nationale au plus tard respectivement le 30 septembre 2016 et le 29 novembre 2016.

Tel que prévu par le programme gouvernemental, des discussions interministérielles ont eu lieu en vue de la création de deux nouvelles catégories d'autorisation de séjour qui seront ajoutées à celles déjà prévues par la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, à savoir celle de l'investisseur et celle du dirigeant d'entreprise. Alors que le texte législatif reste à finaliser, le groupe interministériel a convenu le principe de créer une nouvelle

catégorie d'autorisation de séjour, à savoir celle de l'investisseur, et d'inclure le dirigeant d'entreprise par une modification des dispositions relatives au travailleur indépendant.

Afin d'améliorer l'accueil du public à la Direction de l'immigration, celle-ci propose, depuis le 1er décembre 2014, des heures d'ouverture élargies des guichets d'information et des guichets d'enrôlements du Service Etrangers.

9.1.2. Documents saisis/délivrés en 2014 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En 2014, le Service Etrangers de la Direction de l'immigration a traité 14.904 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2014, alors que la saisie des attestations à la Direction de l'immigration se fait après la délivrance, cela souvent avec un peu de retard. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, le Portugal et la France. Elles sont suivies de l'Italie et de la Belgique.

A cela s'ajoutent 1.092 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrés directement par la Direction de l'immigration.

La Direction de l'immigration a délivré en 2014 9.949 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent. 1.358 attestations de séjour permanent ont été établies en guise de remplacement du document initial.

Pendant la même période, la Direction de l'immigration a délivré 1.208 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Cap-Vert, le Brésil et le Maroc. Ont été délivrés également 574 renouvellements de cartes de séjour et 222 remplacements de cartes de séjour de membre de famille.

873 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2014 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union, qui ont acquis le droit de séjour permanent. 99 remplacements de cartes de séjour permanents ont également été délivrés.

En 2014, la Direction de l'immigration a délivré 13 autorisations de travail à des citoyens croates.

Tous documents délivrés/traités en 2014 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes

	2012	2013	2014
Attestations d'enregistrement	16.777	16.079	14.904
Attestations de séjour permanent	12.214	8.162	9.949
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.271	1.100	1.208
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	638	667	873

Attestations d'enregistrement délivrés/enregistrées en 2014 - ventilation par nationalité

nationalité	Nombre
portugaise	4071
française	3482
italienne	1461
belge	1350
allemande	890
roumaine	641
espagnole	486
britannique	440
polonaise	388
néerlandaise	242
grecque	217
hongroise	178
bulgare	149
suédoise	130
irlandaise	98
croate	86
danoise	81
finlandaise	76
lituanienne	66
autrichienne	58
tchèque	49
slovaque	47
lettonne	46
slovène	44
suisse	44
cyprite	19
estonienne	19
norvégienne	17
islandaise	15
maltaise	14
TOTAL	14.904

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2014 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
cap-verdienne	125
brésilienne	101
marocaine	65
américaine	63
monténégrine	60
russe	53
guinéenne (Bissau)	49
serbe	46
ukrainienne	45
chinoise	41
autres	560
TOTAL	1.208

Autorisations de travail pour ressortissants bulgares, roumains et croates délivrées en 2014

nationalité	nombre
croate	13

9.1.3. Documents délivrés en 2014 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, la Direction de l'immigration a émis au total 9.806 titres de séjour, dont 3.131 premiers titres de séjour, 766 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 5.909 titres de séjour renouvelés.

Les catégories principales des premiers titres de séjour délivrés (hors résidents de longue durée) sont « membre de famille », « travailleur salarié » et « carte bleue européenne ». Les catégories principales du total des titres de séjour délivrés (premières délivrances et renouvellements) sont « membre de famille », « travailleur salarié », « résident de longue durée » et « vie privée ».

Les principales nationalités en ce qui concerne les premiers titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, hors résidents de longue durée) sont les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), les principales nationalités sont le Monténégro, la Chine et les Etats-Unis.

Aux 9.806 titres délivrés s'ajoutent 201 remplacements de titres de séjour.

La Direction de l'immigration a délivré en plus 105 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre Etat membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg. Parmi ces 105 autorisations, 52 ont été des premières autorisations et 53 des renouvellements.

La Direction de l'immigration a également délivré 28 autorisations d'occupation temporaire à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure ou bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales ou d'un report de l'éloignement.

Titres de séjour délivrés en 2014 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

Catégorie	Titres délivrés
Carte bleue européenne	262
Chercheur	40
Elève	233
Etudiant	209
Jeune au pair	25
Membre de famille	1079
Sportif ou entraîneur	53
Stagiaire	15
Travailleur détaché	29
Travailleur indépendant	19

Travailleur salarié	409
Travailleur transféré	155
Vie privée - autre	106
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	32
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	1
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	227
Volontaire	1
Protection internationale	235
Résident longue durée	766
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1
TOTAL	3.897

Titres de séjour délivrés en 2014 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

carte bleue européenne	
américaine	75
indienne	42
russe	41

travailleur salarié	
chinoise	59
russe	24
sud-coréenne	24

travailleur transféré	
américaine	50
indienne	45
chinoise	30

travailleur détaché	
chinoise	15
indienne	12
canadienne	1
saoudienne	1

travailleur indépendant	
américaine	4
chinoise	4
russe	3

chercheur	
chinoise	6
américaine	5
japonaise	3
russe	3

étudiant	
chinoise	27
russe	21
indienne	13

élève	
américaine	221
vietnamienne	9
chinoise	3

jeune au pair	
américaine	5
philippine	5
brésilienne	2
malgache	2

stagiaire	
brésilienne	2
canadienne	2
indienne	2
russe	2
tunisienne	2

membre de famille	
chinoise	159
américaine	147
indienne	101

vie privée (toutes catégories)	
japonaise	49
russe	37
sud-coréenne	32

résident de longue durée	
monténégrine	189
bosnienne	78
chinoise	75

volontaire	
russe	1

sportif ou entraîneur	
américaine	41
chinoise	2
russe	2

Titres de séjour délivrés en 2014 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

catégorie	2012	2013	2014
Carte bleue européenne	183	306	481
Chercheur	58	73	68
Elève	239	241	233
Etudiant	346	343	377
Jeune au pair	/	5	25
Membre de famille	3.443	3.041	3.170
Prestataire de service communautaire	/	/	/
Protection internationale	246	247	414
Résident longue durée	1.770	1.693	1.422
Sportif ou entraîneur	34	54	79
Stagiaire	16	11	16
Travailleur détaché	36	24	36
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1	/	1
Travailleur hautement qualifié	45	2,00	/
Travailleur indépendant	106	83	71
Travailleur salarié	1.590	1.879	1.993
Travailleur transféré	325	272	298
Vie privée (non ventilé)	15	14	/
Vie privée – autre	816	751	657
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	173	134	107
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	21	7	8
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	221	244	348
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	8	5	1
Volontaire	10	2	1
Total	9.702	9.431	9.806

Autorisations de travail délivrées en 2014 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre Etat membre de l'UE (premières délivrances) - comparaison par rapport aux deux années précédentes

type	2012	2013	2014
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	61	61	52

9.1.4. Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2014, la Direction de l'immigration a traité 86 demandes de titres de voyage pour étrangers (représentant 119 personnes). Parmi ces dossiers, 11 demandes (14 personnes) sont en cours de traitement au 31 décembre 2014. Dans 24 dossiers (35 personnes), la délivrance d'un titre de voyage pour étrangers a été accordée. Dans 24 dossiers (32 personnes), un renouvellement du titre de voyage a été accordé. 4 demandes (6 personnes) ont été refusées. Les autres demandes sont devenues sans objet ou ont été classées pour d'autres raisons.

Pendant cette même période, la Direction de l'immigration a traité 28 demandes de titres de voyage pour apatrides (représentant 32 personnes). Parmi ces demandes, 6 dossiers (8 personnes) sont en cours de traitement au 31 décembre 2014. 1 dossier (1 personne) a été clôturé. Dans 3 dossiers (5 personnes), la délivrance d'un titre de voyage pour apatrides a été accordée. Dans 18 dossiers (18 personnes), un renouvellement du titre de voyage a été accordé.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2014 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	35
Renouvellement	32
Total	67

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2014 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	5
Renouvellement	18
Total	23

9.2. Asile

9.2.1. Evolutions en matière d'asile

En 2014, le nombre de demandeurs de protection internationale est resté stable par rapport à 2013. Ainsi, le Service Réfugiés de la Direction de l'immigration a enregistré 1.091 demandeurs en 2014, par rapport à 1.070 demandeurs en 2013. Après l'afflux des demandeurs des Balkans de l'Ouest survenu en 2011 (2.171 demandeurs) et 2012 (2.057 demandeurs), le nombre de demandeurs s'est donc stabilisé, mais à un niveau élevé par rapport aux années précédant l'afflux (2009 : 505 demandeurs).

Les pays des Balkans de l'Ouest restent les premiers pays de provenance des demandeurs, avec en premier lieu la Bosnie-Herzégovine (14,94%), suivie du Kosovo (12,83%), du Monténégro (12,56%) et de l'Albanie (10,72%). La Syrie se place au 5^{ième} rang avec 8,52% des demandeurs.

Le Service Réfugiés de la Direction de l'immigration a pris au total 1.254 décisions. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes avec 1.432 décisions en 2013 et 2.172 décisions en 2012. Cette évolution s'explique par le fait qu'après l'afflux des années 2011 et 2012 les demandes des pays des Balkans de l'Ouest étaient traitées de manière prioritaire, souvent dans le cadre d'une procédure accélérée. Maintenant, la Direction de l'immigration traite les dossiers de demandeurs en provenance d'autres pays, un traitement demandant souvent des recherches plus complexes sur les pays d'origine et sur la situation individuelle des demandeurs.

En 2014, 145 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié (par rapport à 129 en 2013 et 50 personnes en 2012) et 33 personnes ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 33 en 2013 et 7 personnes en 2012). En même temps, il y a eu 259 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure normale et 453 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure accélérée.

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, le Luxembourg a transféré 161 personnes vers d'autres Etats Membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin) (par rapport à 179 personnes en 2013 et 169 personnes en 2012), dont 35 personnes vers l'Italie, 28 vers la Belgique et 21 vers l'Allemagne. 58 personnes ont été transférées vers le Luxembourg (par rapport à 47 personnes en 2013 et 53 personnes en 2012), dont 18 personnes provenant de l'Allemagne, 11 personnes de la France et 11 personnes des Pays-Bas.

9.2.2. Evolutions législatives

Sur le plan législatif, la Direction de l'immigration a préparé en 2014 la transposition de la directive 2013/32/UE du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, dite directive « procédures ». Cette directive s'inscrit dans le cadre du programme de la Haye adopté par le Conseil européen le 4 novembre 2004 qui vise à créer un régime d'asile européen en mettant en place une procédure d'asile commune et un statut uniforme valable dans toute l'Union. La directive fait partie du « paquet asile » qui inclut trois grandes directives (accueil, procédures, qualification) et deux règlements (Dublin III et Eurodac).

La directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, dite directive « accueil » est du ressort du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

La directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection, dite directive « qualification » a été transposée par la loi du 19 juin 2013 qui a modifié la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection et la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le règlement Dublin III est applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. Depuis lors, chaque demandeur de protection internationale est auditionné à la lumière des critères du règlement Dublin.

A noter que le règlement Eurodac sera applicable le 20 juillet 2015.

Enfin, sur le plan organisationnel, il y a lieu de signaler que les heures d'ouverture de l'accueil et des guichets du Service réfugiés ont été élargies à partir du 1^{er} décembre 2014.

9.2.3. Programme de réinstallation et solidarité européenne

En date du 13 septembre 2013, le Gouvernement en Conseil a décidé de réinstaller 60 réfugiés syriens au Luxembourg. Hormis ces 60 réfugiés syriens, le Gouvernement se propose d'accueillir d'autres réfugiés dans le cadre d'un quota annuel de réinstallation de 15 à 20 personnes qui a été introduit en accord avec le Programme gouvernemental de décembre 2013.

Sous l'égide de l'UNHCR et OIM, une première mission de sélection fut menée en Jordanie en janvier/février 2014 et 28 réfugiés furent réinstallés en avril 2014. Une deuxième mission de sélection fut menée en décembre 2014 en Turquie. Il est prévu que les 46 personnes retenues vont être réinstallées au Luxembourg au cours de l'année 2015.

Au vu de la situation en Méditerranée, le Luxembourg, souhaitant faire preuve de sa solidarité européenne, participe à l'opération conjointe Triton, menée sous l'égide de Frontex qui a été lancée le 1er novembre 2014. L'opération a pour but de concentrer les efforts des Etats membres pour gérer les flux migratoires dans le centre de la Méditerranée. Un agent du Service réfugiés en charge des auditions des demandeurs de protection internationale est détaché pour soutenir l'opération pour la durée d'un mois.

9.2.4. Traitement des demandes

En 2014, les efforts se sont poursuivis pour garantir et améliorer la qualité de la procédure d'asile.

Ainsi, la Cellule de recherche sur les pays d'origine du Service Réfugiés est chargée de fournir aux agents en charge des entretiens et des décisions des informations objectives, précises et actualisées. Ainsi, jusque fin 2014, cette cellule a pu produire des rapports internes sur une vingtaine de pays d'origine des demandeurs de protection internationale. Ses efforts sont renforcés par les nombreuses relations, tant au niveau européen avec EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile), qu'au niveau bilatéral avec les Etats membres de l'UE et pays associés.

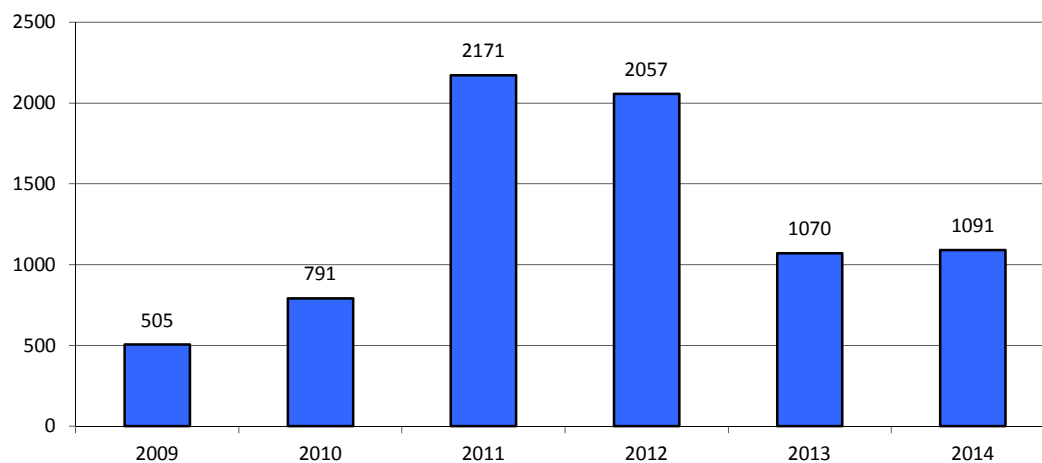
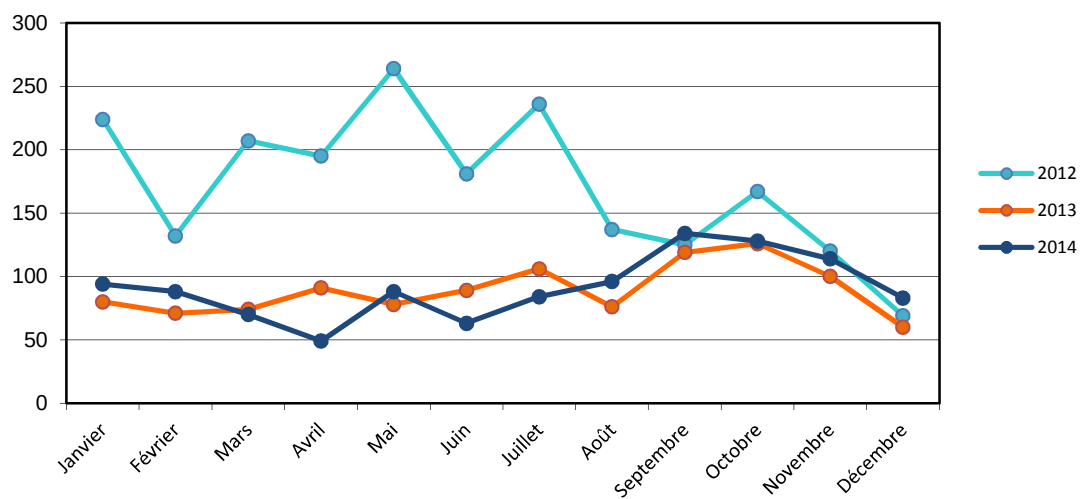
De même, en vue de la transposition du Régime d'Asile Européen Commun (RAECS), des échanges de vues et de bonnes pratiques se font régulièrement aux niveaux bilatéral et multilatéral avec des Etats membres et organisations européennes et internationales. Le Service Réfugiés participe dans ce contexte également aux réunions organisées par EASO.

Tous les agents du Service Réfugiés participent régulièrement aux formations d'EASO sur des sujets précis relevant de la matière d'asile. De sus, l'UNHCR a organisé deux formations thématiques pour l'ensemble des agents du Service Réfugiés en 2014.

9.2.5. Aperçu des demandes de protection internationale 2014

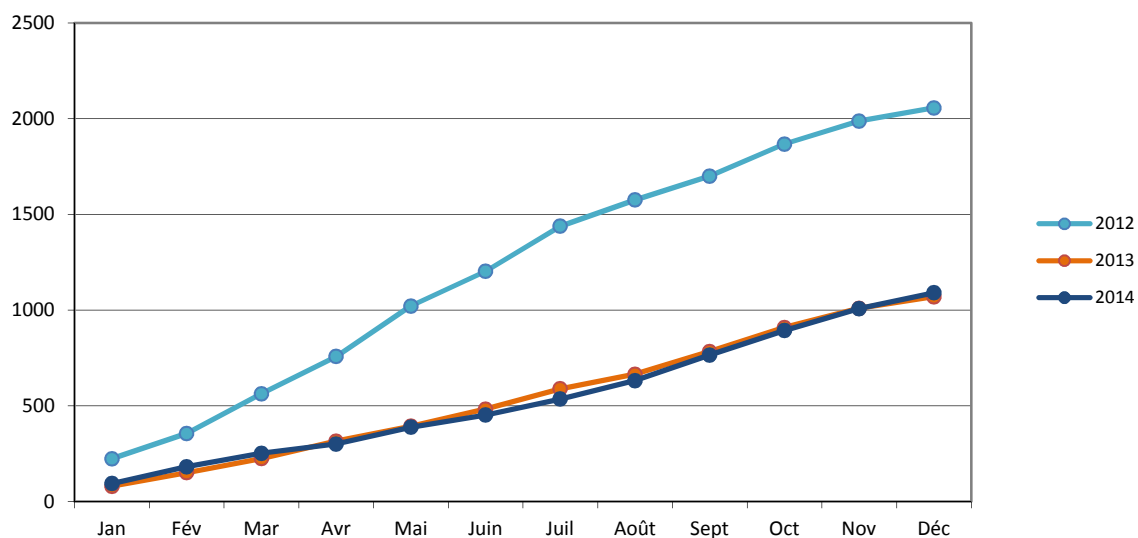
Nombre de personnes ayant demandé une protection internationale

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	39	50	116	224	80	94
Février	24	53	149	132	71	88
Mars	31	56	238	207	74	70
Avril	37	45	147	195	91	49
Mai	23	47	135	264	78	88
Juin	41	47	114	181	89	63
Juillet	46	44	160	236	106	84
Août	47	52	221	137	76	96
Septembre	61	91	312	125	119	134
Octobre	34	98	225	167	126	128
Novembre	58	107	177	120	100	114
Décembre	64	101	177	69	60	83
Total	505	791	2171	2057	1070	1091



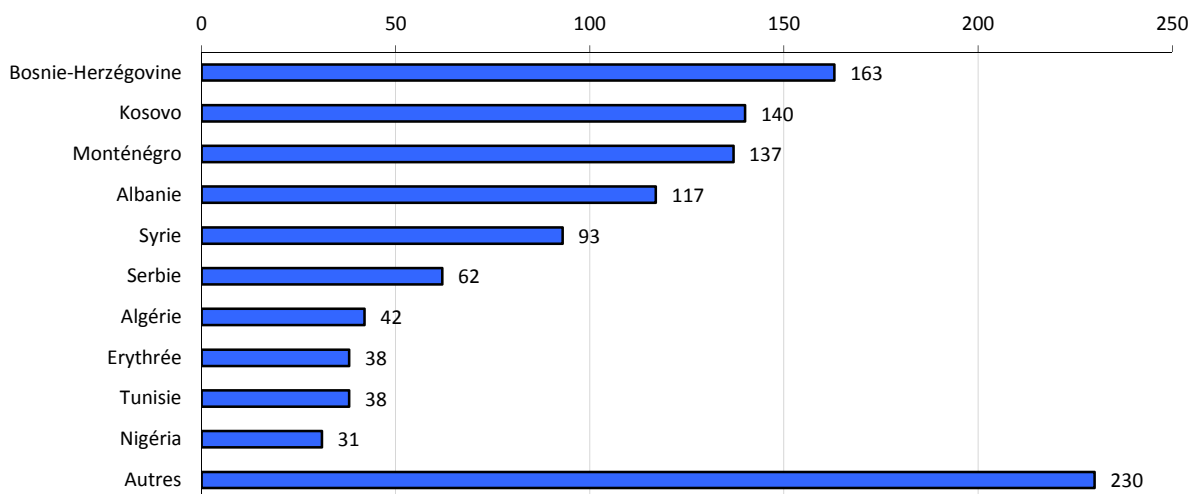
Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2012	224	356	563	758	1022	1203	1439	1576	1701	1868	1988	2057
2013	80	151	225	316	394	483	589	665	784	910	1010	1070
2014	94	182	252	301	389	452	536	632	766	894	1008	1091



Pays d'origine ou de provenance des personnes ayant demandé une protection internationale en 2014

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2014
1	Bosnie-Herzégovine	163	14,94 %
2	Kosovo	140	12,83 %
3	Monténégro	137	12,56 %
4	Albanie	117	10,72 %
5	Syrie	93	8,52 %
6	Serbie	62	5,68 %
7	Algérie	42	3,85 %
8	Erythrée	38	3,48 %
9	Tunisie	38	3,48 %
10	Nigéria	31	2,84 %
	Autres	230	21,08 %
	Total	1091	100 %



9.2.6. Aperçu des décisions prises en 2014

Nombre de personnes ayant obtenu une décision dans le cadre de leur demande de protection internationale de 2010 jusqu'en 2014

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Total des décisions prises	570	1389	2172	1432	1254

Nombre et origine des personnes réinstallées au Luxembourg

En avril 2014, 28 personnes d'origine syrienne ont été réinstallées au Grand-Duché de Luxembourg. Ces personnes ont directement bénéficié du statut de réfugié. Il convient de noter que ces personnes ne sont comptabilisées ni dans les demandes, ni dans les décisions.

Nombre et origine des personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Syrie	38
Iraq	15
Erythrée	14
Iran	13
Kosovo	9
Rép. Dém. du Congo	8
Ethiopie	7
Somalie	6
Bosnie-Herzégovine	4
Cameroun	4
Egypte	4
Monténégro	4
ARYM	3
Biélorussie	2

Sri Lanka	2
Bhoutan	1
Chine	1
Côte d'Ivoire	1
Gambie	1
Guinée-Conakry	1
Indéterminé (Palestine)	1
Nigéria	1
Serbie	1
Tanzanie	1
Togo	1
Tunisie	1
Turquie	1
TOTAL	145

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Iraq	11
Albanie	4
Syrie	4
Monténégro	3
Serbie	3
Somalie	3
Turquie	2
Mali	1
Rép. Centrafricaine	1
Rép. Dém. du Congo	1
TOTAL	33

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure normale)

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	33
Turquie	24
Albanie	23
Nigéria	20
ARYM	15
Monténégro	15
Serbie	14
Bosnie-Herzégovine	13
Rép. Dém. du Congo	12
Iraq	9
Somalie	9
Tunisie	9
Azerbaïdjan	5
Guinée-Conakry	5

Libye	5
Iran	4
Maroc	4
Bénin	3
Biélorussie	3
Erythrée	3
Ethiopie	3
Russie	3
Syrie	3
Libéria	2
Mali	2
Mauritanie	2
Ouganda	2
Togo	2
Afghanistan	1
Algérie	1
Cameroun	1
Côte d'Ivoire	1
Gabon	1
Gambie	1
Guinée Equatoriale	1
Indéterminé (Palestine)	1
Rép. Centrafricaine	1
Sénégal	1
Soudan	1
Tanzanie	1
TOTAL	259

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure accélérée)

Pays d'origine	Personnes
Bosnie-Herzégovine	124
Monténégro	117
Kosovo	63
Albanie	60
Serbie	30
Tunisie	17
ARYM	12
Algérie	8
Libye	4
Iraq	3
Nigéria	3
Turquie	3
Maroc	2
Bangladesh	1
Bénin	1
Biélorussie	1
Cap-Vert	1
Ethiopie	1
Guinée-Bissau	1
Syrie	1
TOTAL	453

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	35
Nigéria	30
Algérie	29
Syrie	14
Tunisie	14
Géorgie	10
Iran	7
Maroc	7
Bénin	6
Bosnie-Herzégovine	6
Kazakhstan	6
Arménie	5
Iraq	5
Libye	5
Egypte	4
Gambie	4
Afghanistan	3
Chine	3
Indéterminé (Palestine)	3
Mali	3
Russie	3
Biélorussie	2
Cameroun	2
Sénégal	2
Serbie	2
Somalie	2
Togo	2
Ukraine	2
Albanie	1
Angola	1
ARYM	1
Burkina Faso	1
Ethiopie	1
Gabon	1
Ghana	1
Kenya	1
Liban	1
Mauritanie	1
Niger	1
Ouganda	1
Pakistan	1
Pays inconnu	1
Rép. Dém. du Congo	1
Sierra Léone	1
Soudan	1
Tanzanie	1
Tchad	1
Turquie	1
TOTAL	236

Personnes exclues de la procédure

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas pris de décision d'exclusion en 2014.

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Nigéria	15
Maroc	4
Algérie	3
Côte d'Ivoire	3
Kosovo	3
Tunisie	3
Biélorussie	2
Libye	2
Albanie	1
Bosnie-Herzégovine	1
Egypte	1
Gambie	1
Géorgie	1
Libéria	1
Mauritanie	1
Pakistan	1
Russie	1
Serbie	1
Somalie	1
Syrie	1
Tchad	1
TOTAL	48

Personnes dont la demande de protection internationale multiple a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Albanie	26
Kosovo	21
Monténégro	9
Serbie	6
Bosnie-Herzégovine	5
ARYM	1
Pakistan	1
République du Congo	1
TOTAL	70

Personnes originaires d'un pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Tunisie*	1
TOTAL	1

* La personne est de nationalité italienne

Personnes bénéficiant d'une protection dans un autre pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Azerbaïdjan	3

Nigéria	2
Algérie	1
Guinée-Conakry	1
Syrie	1
TOTAL	8

Personnes à qui la protection internationale a été révoquée

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas révoqué de statut en 2014

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Bosnie-Herzégovine	20
Albanie	18
Serbie	12
Kosovo	10
ARYM	9
Biélorussie	9
Monténégro	9
Algérie	3
Nigéria	3
Ukraine	3
Cameroun	2
Russie	2
Bénin	1
Maroc	1
Rép. Dém. du Congo	1
Tunisie	1
Turquie	1
TOTAL	105

9.2.7. Transferts effectués en 2013 dans le cadre du règlement « Dublin » en 2014

Personnes transférées vers d'autres Etats membres en appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Italie	5	2	4	4	1	4	6	3	3	2	1		35
Belgique	2	1	11	4	1	2	3		2	1	1		28
Allemagne	4	1	1	1	2		2		3	3	2	2	21
Suisse		2	2	6			1		2	1	1		15
Hongrie	3	1		4	1	2					1		12
France	1		2		3	1	2			1	1		11
Espagne	1	1	1	1		3	1	1					9
Autriche					3				2	1			6
Pays-Bas	1		1				1		1			1	5
Danemark			4										4
Suède		2		1								1	4
Lettonie					3								3
Finlande											2		2

Royaume-Uni			1							1			2
Lituanie					1								1
Pologne						1							1
Roumanie	1												1
Slovénie							1						1
Total	18	10	27	21	15	13	17	4	13	10	9	4	161

Personnes transférées vers le Luxembourg en appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	4	1	2	1	1			4		3	1	1	18
France	2			1				2			6		11
Pays-Bas		1	1			2	4		1	2			11
Suisse	1	1	1			1		1	1	1			7
Belgique	1			1		1			1				4
Finlande		2	2										4
Danemark		1								1			2
Norvège												1	1
Total	8	6	6	3	1	4	4	7	3	7	7	2	58

9.3.Retours

9.3.1. Evolution en matière de retours

En matière de retours, il convient de noter que le nombre de personnes ayant opté pour un retour volontaire était en 2014 en baisse par rapport aux années précédentes. Ainsi, 488 personnes ont quitté le pays volontairement, dont 462 demandeurs de protection internationale déboutés de leur demande de protection internationale, 18 demandeurs ayant renoncé à leur demande et 8 personnes en séjour irrégulier sans avoir déposé une demande de protection internationale. Rappelons qu'en 2013, le nombre de personnes ayant opté pour un retour volontaire était de 595, en 2012 même de 1.563.

Parmi ces 488 personnes, la très grande majorité (460 personnes) provenait des pays des Balkans occidentaux.

Rappelons que la Direction de l'immigration a mis en place depuis 2009 un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce programme bénéficiait entre 2011-2013 d'un cofinancement européen via le Fonds européen pour le retour et bénéficie depuis 2014 d'un cofinancement via le nouveau Fonds Asile, Migration et Intégration. En 2014, 183 personnes ont bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme dont la grande majorité, à savoir 159 personnes, sont retournées au Kosovo.

Les personnes en provenance d'un pays des Balkans occidentaux non soumis à l'obligation de visa ne sont pas éligibles à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour par bus dans leur pays d'origine et la prise en charge des frais afférents par la Direction de l'immigration. 301 personnes ont bénéficié de ce dispositif spécifique en 2014.

A noter que 4 personnes, ayant quitté le Luxembourg volontairement, ont quitté le Luxembourg dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

Au cours de l'année 2014, 153 personnes ont été éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), par rapport à 84 personnes en 2013 et 142 personnes en 2012. Parmi ces 153 personnes, 134 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux dont 121 d'un pays bénéficiant d'une libéralisation du régime de visas.

La majorité des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial de ligne. La Direction de l'immigration a également eu recours à des vols charter nationaux et à des vols charter organisés par l'Agence Frontex ou par d'autres Etats. Ainsi, 64 personnes ont été rapatriées par 3 vols charters nationaux à destination du Monténégro, Kosovo et de l'Albanie. 34 personnes ont été éloignées par des vols charter conjoints organisés par l'Agence Frontex à destination de la Serbie, l'ARYM, la Bosnie-Herzégovine et la République démocratique du Congo. Une personne a été rapatriée à destination du Togo dans le cadre d'un vol charter organisé par la Suisse.

Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou vols charters nationaux bénéficient d'un soutien par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

9.3.2. Autres évolutions en matière de retours

Dans le but de mieux organiser les retours, la Gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers. A ce sujet ont été entamés les négociations du protocole d'application de l'accord de réadmission conclu entre le Cap-Vert et l'UE, négociations pour lesquelles le Luxembourg a été désigné comme interlocuteur du Cap-Vert par ses partenaires du Benelux.

En date du 5 novembre 2014 ont été déposés à la Chambre des Députés les projets de loi portant approbation des Protocoles entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine, la Géorgie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova et la République de Serbie, portant sur l'application des Accords entre l'Union européenne et les pays précités concernant la réadmission de personnes en séjour irrégulier.

En outre des accords de réadmission, la Direction de l'immigration tente également de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Dans ce contexte, la Direction de l'immigration a organisé, pour la deuxième fois après 2013, une journée consulaire. Cette journée visait à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de protection internationale et en matière d'immigration. Comme en 2013, ce projet bénéficiait d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Il y a lieu de noter que le Service retour de la Direction de l'immigration cherche également à renforcer la coopération avec d'autres Etats européens en vue d'un échange d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, le Service Retours de la Direction de l'immigration participe à plusieurs projets européens.

Ainsi, la Direction de l'immigration participe au projet EURINT (European Return and Integration Network) qui vise à échanger les meilleures pratiques européennes en matière de retours, l'accent étant mis sur les retours forcés. Parmi les activités principales figure le développement d'une stratégie commune pour une meilleure coopération opérationnelle avec les autorités de pays tiers

afin d'accroître les taux d'identification et d'obtention de documents de voyage pour les retours de migrants en situation irrégulière. La participation en tant que partenaire permet au Luxembourg d'accéder aux différents services offerts par le réseau. La participation aux workshops et aux délégations organisées par le réseau engendre une meilleure prise de contact avec les autorités sur place dans les pays tiers.

De sus, la Direction de l'immigration, en tant qu'observateur, participe au projet ERIN (European Reintegration Network). Le but du projet est d'offrir le meilleur soutien de réintégration au meilleur coût pour les Etats membres de l'UE lors du retour de ressortissants de pays tiers dans leurs pays d'origine. A cette fin, ERIN tente de compiler les cas d'un maximum d'États membres participants afin de profiter des effets d'économie d'échelle lors de ses appels d'offres aux fournisseurs de services de réintégration dans les différents pays tiers visés. Le Luxembourg souhaite s'associer à ce projet afin de profiter du savoir-faire en matière de retour et d'intégration ainsi que d'optimiser ses coûts opérationnels.

Le projet CSI (Common Support Initiative), auquel la Direction de l'immigration participe également, vise à accroître les échanges et la coopération stratégique entre les pays européens dans le domaine du retour volontaire. Elle offre à ses partenaires européens un support technique par le développement d'outils communs dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration.

Les États membres participant au projet EURLO délèguent des officiers de liaison dans différents pays tiers qui y seront opérationnels e.a. en matière d'identification et de recherche de membres de famille de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière aussi bien que d'organisation de charters de retour communs vers ces pays. La participation permet au Luxembourg de bénéficier de la disponibilité de personnel et de moyens des grands Etats membres participants.

Il y a lieu de mentionner également le projet FReM (Forced Return Monitoring). Les États membres participants délèguent des observateurs attitrés dans un « pool » européen dont la création est l'objectif du projet. Ces observateurs qui sont formés à la mission spécifique d'observation des retours forcés, seront disponibles à tout État membre UE qui en exprime le besoin afin de participer à des missions de retour des pays demandeurs respectifs.

Enfin, le projet pilote VCI (Video Conferencing for Identification) porte sur la mise en place de matériel audio-visuel performant au Centre de rétention qui permet à la Direction de l'immigration de se connecter à distance à des terminaux analogues à Bruxelles, d'où des agents d'ambassades et de consulats de pays tiers (pays d'origine de personnes en séjour irrégulier) sis à Bruxelles pourront procéder par vidéo-conférence à des interviews à distance avec des personnes retenues au Luxembourg, afin de procéder à leur identification.

Sur le plan législatif, il y a lieu de mentionner que la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration fut modifiée par la loi du 26 juin 2014. L'objectif de la modification législative a été l'adaptation de certaines dispositions de la loi à la directive dite « directive retour » sur trois points, ceci suite à des commentaires faits par la Commission européenne.

Une première modification porte sur l'article 111(2) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration qui ne reprend pas les exemples cités par l'article 7(2) de la directive 2008/115/CE pour lesquelles une extension de la période de départ volontaire serait possible. Le texte du projet de loi reprend ces exemples non limitatifs, à savoir la durée du séjour, l'existence d'enfants scolarisés et d'autres liens familiaux et sociaux.

Ensuite, une deuxième modification porte sur l'interdiction d'entrée sur le territoire. Selon la Commission européenne, la transposition correcte de l'article 3(6) de la directive requiert que la législation nationale prévoit expressément que l'interdiction d'entrée concerne l'ensemble du territoire des Etats membres ou du moins que l'étranger à l'encontre duquel a été prise une interdiction d'entrée sur le territoire soit informé qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen (SIS).

Finalement, la troisième modification concerne l'article 140 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. L'article modifié prévoit une sanction pénale à l'encontre d'un ressortissant de pays tiers auquel la procédure de retour a été appliquée et qui continue de séjourner irrégulièrement sur le territoire sans avoir un motif justifié de non-retour, notamment s'il ne bénéficie ni d'un report, ni d'un sursis à l'éloignement.

9.3.3. Empêchement à l'éloignement

En 2014, 155 personnes (46 dossiers) ont obtenu un premier sursis à l'éloignement pour raisons médicales. Dans 44 dossiers (146 personnes), un prolongement a été accordé.

13 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement durant l'année 2014

9.3.4. Aperçu des retours en 2014

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

	pays	retours volontaires		total	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	retours forcés		total	grand total
		hommes	femmes				hommes	femmes		
Amérique	Brésil	1	2	3	1	2			0	3
	USA			0			0	1	1	1
	Total Amérique	1	2	3	1	2	0	1	1	4
Afrique	Algérie	1	2	3		3			0	3
	Angola	1	0	1		1			0	1
	Cap Vert	0	1	1	1		1	0	1	2
	Congo (D)			0			1	0	1	1
	Ghana			0			1	0	1	1
	Guinée-Bissau	1	0	1		1	1	0	1	2
	Maroc	1	0	1		1	3	0	3	4
	Nigéria			0			1	0	1	1
	Sénégal			0			1	0	1	1
	Sud-Soudan	1	0	1		1			0	1
	Togo			0			2	0	2	2
	Tunisie	2	0	2		2	4	0	4	6
	Total Afrique	7	3	10	1	9	15	0	15	25
Australie	Australie			0			0	0	0	0
	Total Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie				0			0	0	0	0
	Total Asie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyen orient				0			0	0	0	0
	Total Moyen orient	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Reste Europe				0			1	0	1	1
	Azerbaïdjan									
	Biélorussie	7	2	9		9			0	9
	Géorgie			0			1	0	1	1
	Moldavie			0			1	0	1	1
	Russie	1	1	2		2	0	0	0	2
	Turquie	1	0	1		1			0	1
	Ukraine	1	2	3	2	1	0	0	0	3
Total	Reste Europe	10	5	15	2	13	3	0	3	18
Balkan										
	Albanie	41	15	56			16	11	27	83
	Bosnie-H.	45	39	84			11	5	16	100
	Croatie			0			0	1	1	1
	Kosovo	91	67	158		154	8	5	13	171
	ARYM (Macédoine)	8	4	12			3	2	5	17
	Monténégro	48	41	89			25	19	44	133
	Serbie	36	25	61		5*	18	10	28	89
Total	Balkan	269	191	460	0	159	81	53	134	594
Total					4	183				
Retours hommes/femmes		287	201							
Total	retours			488					153	641

*Personnes retournées au Kosovo

9.4. Centre de rétention

(entre parenthèses : chiffres de 2013)

En 2014, 392 (284) retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

264 (213) hommes célibataires

17 (16) femmes célibataires

27 (14) familles représentant un total de 111 (55) personnes.

Sur ce total de 392 (284) retenus, 123 (78) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 149 (80) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 8 (12) ont profité d'un retour volontaire par le biais d'OIM, 77 (90) ont été élargis, 3 (2) ont été transférés au CPL et 2 (2) se sont évadés soit du Centre, soit d'une structure hospitalière dans laquelle ils avaient été transférés. Au 31 décembre 2014, le Centre dénombrait 30 (20) pensionnaires.

Le Centre a accueilli en 2014 des retenus de 59 (57) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités monténégrine, algérienne, nigériane, kosovare, albanaise, tunisienne, serbe, bosnienne et marocaine.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2014 à 27 (30) jours.

En 2014, 12 (11) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

9.5. Volet personnel

Au 31 décembre 2014, la Direction de l'immigration comptait :

- 29 fonctionnaires ;

- 82 employés dont 70 agents avec contrat à durée indéterminée et 12 agents avec contrat à durée déterminée ;
- 13 OTI.

Quant au Centre de rétention, son cadre du personnel comporte en dehors du Directeur et de la Directrice adjointe, 4 agents affectés au Service d'encadrement psychosocial dont un fonctionnaire de la carrière supérieure du psychologue, une éducatrice graduée et deux employés de la carrière S, 1 rédacteur responsable du Service planification, 1 rédacteur responsable du Service comptabilité et finances, 4 agents administratifs affectés au Greffe dont trois employés D et un employé B1, 1 Assistante de direction, employée de la carrière D, 1 ouvrier en charge du Service technique et 27 employés de la carrière B1 affectés au Service de Garde. Il est à relever que tous les employés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et que tous les agents, quel que soit leur statut, prestent une tâche complète, à l'exception d'une employée de la carrière D qui bénéficie actuellement d'un congé pour travail à mi-temps.

9.6. Volet budget

La section 01.4. du budget relative à l'immigration était dotée en 2014 d'un 5.735.722 EUR. Près de 4.300.000 EUR, donc 75% de la dotation, sont liés à des dépenses en relation avec le Centre de rétention. Ainsi, les frais de fonctionnement du Centre représentent 2.157.490 EUR. De sus les traitements du personnel du Centre de rétention, représentant 2.148.862 EUR, sont également inclus dans la section budgétaire relative à l'immigration.

Le reste, à savoir 1.429.370 EUR, soit 25% de la dotation, ont trait aux activités de la Direction de l'immigration.

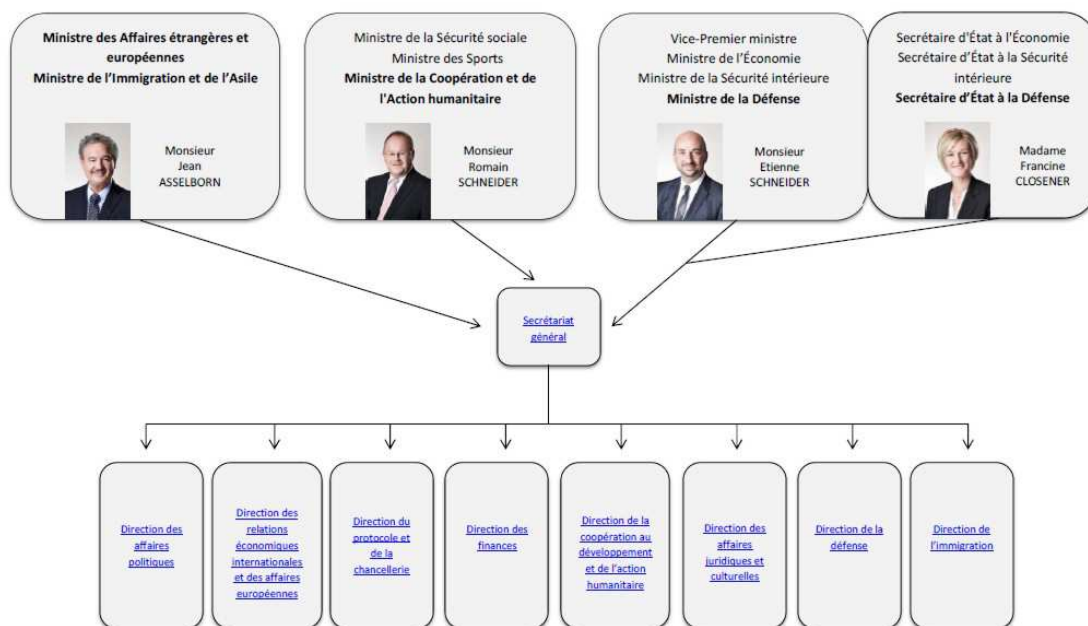
10. Les Moyens

10.1. Organisation du MAE

Le Ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La coordination est assurée par le Secrétaire général. A cette fin, des réunions régulières des Directeurs (REDIR) et des Directeurs adjoints (REDA) ont lieu.

L'organigramme du Ministère des Affaires étrangères et européennes se présente de la manière suivante:

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes



• Réseau diplomatique

Le Ministère des Affaires étrangères est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 28 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 3 Consulats généraux et 1 Bureau de la coopération.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 71 pays par des Ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde.

La représentation extérieure du Luxembourg	
Mission diplomatique ou consulaire	co-accréditation
28 Ambassades bilatérales	

Abou Dhabi (Emirats arabes unis)
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation
Union Africaine
Ankara (Turquie)
Athènes (Grèce) - avec accréditation
Chypre
Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation
Indonésie
Laos
Malaisie
Singapour
Vietnam
Myanmar
Berlin (RFA) – avec accréditation
Croatie
Berne (Suisse) – avec accréditation
Liechtenstein
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation
OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation
Finlande
Norvège
Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation
Mali
Hanoi (Vietnam)
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation
l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation
Cap Vert
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation
Irlande
Islande
Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation
Andorre
Managua (Nicaragua)
Moscou (Russie) – avec accréditation
Belarus
Kazakhstan
New Delhi (Inde)
Ouagadougou (Burkina Faso)
Paris (France) - avec accréditation
OCDE
UNESCO

	Monaco
Pékin (Chine) - avec accréditation	
	Mongolie
	Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	
	Estonie
	Ukraine
Praia (Cap Vert)	
Rome (Italie) – avec accréditation	
	Malte
	Saint-Marin
	Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
	Hongrie
Tokyo (Japon) – avec accréditation	
	Corée
	Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	
	Lettonie
	Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	
	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
	Slovaquie
	Slovénie
	ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
	Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)
Washington (Etats-Unis) – avec accréditation	
	Canada
	Mexique
	Nicaragua
	El Salvador
5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales	
RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles	
Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles	
RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles	
RP Genève: Représentation permanente auprès de	
l'Office des Nations-Unies	
l'OMC et des organisations internationales	
Consulat général	
Union Africaine	
Ethiopie	
RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York	
RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg	

3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office	
New York	
San Francisco	
Shanghai	
1 Bureau de la coopération	
Kosovo	
11 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :	
Bosnie-Herzégovine	
Brésil	
Bulgarie	
Burkina Faso	
Kosovo	
Mali	
Monténégro	
Niger	
Saint-Siège	
Sénégal	
Serbie	
1 Ambassadeur itinérant non-résident basé à Luxembourg	
Droits de l'homme	
Résumé chiffré	
Missions	37
Accréditations bilatérales	72
Accréditations multilatérales	16

En complément à son réseau d'Ambassades, Consulats généraux, Bureaux de la coopération et Représentations permanentes, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Jean Asselborn, a nommé des Consuls honoraires à travers le monde entier. Actuellement ce réseau comporte 152 Consuls honoraires, qui se répartissent géographiquement comme suit :

Consuls honoraires	
Europe	80
Amérique du nord	23
Amérique du sud	17
Asie	18
Afrique (y compris Maghreb/Mashrek)	8
Moyen-Orient et Proche Orient	4

Australie / Nouvelle Zélande	2
<i>Total</i>	152

A l'instar des années précédentes, le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de par le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse. De même, le Luxembourg fait également recours à un réseau de 21 Conseillers du commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Koweït, Liban, Singapour, Suisse, Taiwan, République tchèque et Vietnam.

- ***Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes***

Le MAEE compte 472 agents sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit:

Sur un total de 97 agents diplomatiques, 38 sont basés à Luxembourg et 63 sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger.

Le Ministère dispose de 82 agents de la carrière moyenne et inférieure dont 15 (rédacteurs) sont détachés auprès de nos missions diplomatiques.

Par ailleurs le Ministère emploie 241 employés toutes carrières confondues dont 78 ont été engagés pour renforcer la Présidence du Luxembourg au Conseil de l'Union européenne.

Le MAEE dispose en outre de 14 ouvriers de l'Etat.

Carrière diplomatique

Le MAEE dispose de 101 agents de la carrière diplomatique dont 63 sont en poste à l'étranger. 8 agents de cette carrière bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux.

Employés et ouvriers

Le Ministère compte 14 ouvriers et 241 employés dont 78 employés sont engagés au titre du renforcement de la Présidence au Conseil de l'Union européenne.

Personnel local dans les missions à l'étranger

Les Ambassades, représentations permanentes et consulats généraux luxembourgeois ont employé 242 personnes en 2014 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg). Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique.

Travailleurs handicapés

En 2014, le MAE a pu compter sur 6 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

Stagiaires

L'interaction entre le monde académique et le secteur privé reste un des moyens pour faciliter l'arrivée sur le marché de l'emploi des étudiants. L'accomplissement de stages dans des sociétés privées ou auprès d'administrations publiques représente une des facettes de cette interaction. En conséquence, le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2014, le ministère des Affaires étrangères a reçu 81 demandes de stage, dont 67 ont obtenu une suite favorable. La grande majorité des demandes visait un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg, pour une durée de un à deux mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

• **Formation**

En vue d'acquérir des défibrillateurs pour notre Ministère, le MAEE a organisé étroitement avec l'INAP des cours de formation de premier secours pour nos agents (10.04 – 11.04.2014) / (16.04 – 17.04.2014). À préciser qu'à la fin de chaque cours, les participants ont obtenu un certificat de perfectionnement.

Les agents de notre Ministère ont également participé en interne aux cours suivants :

- MAEE - Eléments d'économie politique par Monsieur Pierre Thielen du Ministère de l'Economie (06.03.2014) ;
- MAEE - UNHCR (12.05.2014 / 01.07.2014);
- les nombreux cours de la formation SIDOC.

Dans la continuité de poursuivre les visites de nos institutions et organismes luxembourgeois, le MAEE a organisé les visites suivantes :

- Visite de notre bâtiment Saint-Maximin par le professeur Alex Langini du Ministère de la Culture, en date du 27 janvier 2014 ;
- Visite de la Chambre des Députés, cœur de nos institutions démocratiques, en date du 30 janvier 2014 ;
- Visite du Conseil d'Etat en date du 24 mars 2014 ;
- Visite guidée du CNA, Centre National de l'Audiovisuel, en date du 7 mai 2014 ;
- Visite du Fonds Kirchberg sur les aspects architecturaux et urbanistiques du Plateau du Kirchberg en date du 11 juillet 2014 ;
- Visite de la brasserie Bofferding en date du 15 juillet 2014 ;
- Visite du Pâtissier-Traiteur Oberweis en date du 18 novembre 2014.

10.2. Situation financière

10.2.1. Le budget

La tenue d'élections anticipées du 20 octobre 2013 n'a plus permis au nouveau Gouvernement de présenter, avant la fin 2013, un budget pour 2014. Il a ainsi été décidé de recourir aux douzièmes provisoires pour les quatre premiers mois de 2014. Le budget à disposition du Ministère de janvier à avril 2014 correspondait ainsi à 4/12 du budget 2013. Cela a entraîné un certain nombre de problèmes pratiques qui ont trouvé solution au fur et à mesure qu'ils se posaient.

Le budget 2014 voté par la Chambre des Députés le 24 avril 2014 pour l'ensemble des parties constituantes du Ministère des Affaires étrangères et européennes, y compris la Direction de la Coopération au Développement, la Direction de l'Immigration la Défense Nationale et la Direction de la Défense, s'est élevé à 448.947.139 Euros.

Il faut cependant noter que seulement 61.960.074 Euros (hors Présidence) relèvent directement de la compétence du Ministre des Affaires étrangères et européennes. Ces crédits sont gérés par la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les crédits en 2014 furent répartis comme suit:

- Dépenses générales : 5.062.229 Euros (une baisse de 8,42% par rapport à 2013);
- Missions luxembourgeoises à l'étranger : 41.817.843 Euros (une hausse de 1,55% par rapport à 2013);
- Contributions à des organismes internationaux : 12.935.002 Euros (une hausse de 0,78% par rapport à 2013);
- Relations économiques européennes et internationales et autres actions : 2.145.000 Euros (une baisse de 9,51% par rapport à 2013).

Il ressort de ce qui précède que les dépenses générales du Ministère des Affaires étrangères et européennes ont très légèrement augmenté en 2014 (+0,075%). Cet état des choses s'explique entre autres par :

- la baisse des dépenses au niveau des dépenses générales du Ministère due essentiellement à la réduction conséquente des frais de route et de séjour ;
- la nouvelle orientation de l'assistance économique et technique qui se concentre sur les secteurs prioritaires de l'économie luxembourgeoise telle que définie par le Gouvernement en ciblant davantage l'assistance technique apportée en faveur de l'intégration européenne des pays candidats et du voisinage européen.

Les préparatifs en vue de la Présidence luxembourgeoises du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2015, entamés en 2013, se sont poursuivis tout au long de 2014. Le nouveau Gouvernement a confirmé la tenue d'un budget unique sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les besoins financiers relatifs à la Présidence. A noter que l'Administration des Bâtiments Publics et la Police grand-ducale seront les seuls services de l'Etat qui disposeront également d'un budget Présidence pour les dépenses qui sont de leur domaine de compétence.

Les crédits Présidence votés découlent des décisions successives du Conseil de Gouvernement d'engager à titre temporaire 183 chargés de mission qui ont commencé leur travail au cours du deuxième semestre 2013 et dans le courant de l'année 2014 ainsi que d'un certain nombre de travaux préparatoires de la Présidence à partir de l'année 2013. Le nouveau Gouvernement a retenu que les réunions ministérielles et autres événements Présidence auront lieu au Centre de Conférences Kirchberg dans toute la mesure du possible.

Les Directions de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration gèrent leur propre budget sous l'autorité de leur Ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2014:

- Immigration : 5.753.722 Euros.
- Direction de la Défense : 26.294.431 Euros ;
- Défense nationale : 74.419.499 Euros ;
- Coopération au Développement: 269.630.540 Euros

10.2.2. Les recettes consulaires

En 2014, les recettes consulaires réalisées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes se sont élevées à 1.109.688 Euros, une légère augmentation de 4.3 % par rapport à 2013. Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Comme les années passées nos missions à Beijing (43,8 %) et Moscou (26,2 %) récupèrent la plupart de nos recettes consulaires. 8,2% des recettes consulaires sont encaissées par l'Ambassade du Luxembourg à New-Delhi et 8,1% par le Consulat Général à Shanghai tandis que 6,3% reviennent à l'Ambassade du Luxembourg à Ankara.

1. Beijing :	486.546 € (43.8 %)
2. Moscou :	290.655 € (26,2 %)
3. New Delhi :	91.274 € (8,2 %)
4. Shanghai :	90.755 € (8,1 %)
5. Ankara :	69.701 € (6,3 %)
6. Londres :	23.570 € (2,1 %)
7. Paris :	19.202 €
8. Abu Dhabi :	13.714 €
9. Bangkok :	12.477 €
10. Washington :	4.563 €
11. Tokyo :	3.045 €
12. Lisbonne :	2.720 €

10.3. Bâtiments

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. Il loue 21 propriétés pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

En 2014, des travaux substantiels d'entretien et de rénovation ont eu lieu à Paris (chancellerie et résidence). Le guichet consulaire a ainsi été rénové notamment pour le mettre en conformité avec les règles de sécurité les plus élémentaires. La résidence à Paris a connu d'importants travaux au sous-sol où le sol risquait de s'affaisser. Le remplacement de la cuisine du sous-sol a également fait partie des travaux tout comme un certain nombre d'autres interventions (travaux de peinture, remplacement des installations sanitaires, restauration du mobilier des parties officielles de la Résidence). La chancellerie à New York connaît un projet de remise en état pluriannuel. La climatisation est en cours de remplacement tout comme la rénovation d'un certain nombre d'éléments aux alentours extérieurs de la Chancellerie. Divers autres travaux de réaménagement auront lieu à la fin du mandat du Luxembourg au Conseil de Sécurité et avant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Ceux-ci auront lieu au cours de l'exercice 2015.

Les importants travaux de rénovation à l'Ambassade du Luxembourg à Moscou se sont achevés dans le courant de l'année avec l'aménagement extérieur de la Mission. La rénovation complète de la résidence à Copenhague s'est faite tout au long du 1^{er} semestre 2014. La planification en vue d'une

rénovation subséquente de la Chancellerie à Rome s'est intensifiée vers la fin de 2014 de sorte que les premiers travaux devraient pouvoir commencer au tout début de 2015. L'objectif est de finaliser ces travaux avant le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

La future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a également nécessité l'aménagement des 2^{ème} et 3^{ème} étages à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles afin d'héberger les chargés de mission Présidence affectés à la Représentation Permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne. Une salle de réunion pouvant accueillir des réunions de préparation des groupes de travail a spécialement été aménagée.

Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Genève, Lisbonne, Londres, Strasbourg, Tokyo, etc...) tout au long de 2014. A noter encore le remplacement de la chaudière à la Résidence à Pékin.

10.4. Les technologies de l'information

Le **site internet** du Ministère des Affaires étrangères a été systématiquement alimenté en 2014 d'informations utiles pour le public, tels que des avis de voyage, des informations générales sur les missions du Luxembourg à l'étranger, ou bien sur l'obtention de passeports et visas. Ainsi les rubriques sur les visas, l'immigration et les passeports ont été restructurés afin de mieux répondre aux besoins du public et de rendre le contenu plus accessible.

Dans le domaine de la **gestion interne des documents**, le ministère des Affaires étrangères a poursuivi de manière assidue la mise en place du nouveau système de gestion électronique de documents de l'Etat luxembourgeois, la « SIDOC ». Le système a pu être lancé dans les directions des affaires politiques et des relations économiques internationales, et les travaux se sont poursuivis intensément dans les autres directions du Ministère. Les agents ont commencé des formations ciblées afin de les familiariser avec le nouveau système dans le but d'assurer que la SIDOC soit systématiquement utilisée par tous les collaborateurs du MAE pour gérer, classer et rechercher des documents. Dans une deuxième phase, le système sera introduit à travers le réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois à l'étranger de manière à ce que le Ministère et les missions à l'étranger se servent d'un système unique et efficace de gestion électronique de documents.

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau informatique mondial du Ministère des Affaires étrangères et de ses 37 missions diplomatiques et consulaires, le **service informatique** du Ministère a consacré une grande partie de ses ressources à la maintenance, la gestion, l'administration et la mise à jour de l'infrastructure informatique (matériel et logiciel).

Le Ministère des Affaires étrangères fait partie de la mise en place par le gouvernement luxembourgeois en 2011, et dont le but est de mettre **Cyber security board** en œuvre la stratégie globale en matière de cybersécurité. Vu la sensibilité des informations gérées par le service diplomatique luxembourgeois, le Ministère des Affaires étrangères accorde une importance toute particulière à ces travaux et y apporte son plein soutien.

11. Annexe

11.1. Événements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2014

Janvier 2014	
13 janvier 2014	Visite de Madame Hélène CONWAY-MOURET, Ministre française déléguée chargée des Français de l'étranger
23 janvier	Visite de Monsieur Eamon GILMORE, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la République d'Irlande
30 janvier 2014	Visite de Monsieur Amir SYAMSUDIN, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République d'Indonésie
Février 2014	
7 au 12 février 2014	LUXEMBOURG FORUM Sommet de la Cour de Justice de l'Union Européenne et de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique
11 février 2014	Visite de Monsieur Michael SPINDELEGGGER, Ministre des Finances de la République d'Autriche
Mars 2014	
5 au 7 mars 2014	Visite de travail du Dr. Hamadoun I. TOURE, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)
10 mars 2014	Visite de Madame Annegret KRAMP-KARRENBAUER, Ministre-Président du Land de Sarre
17 mars 2014	« Away Day » de l'OTAN

18 au 19 mars 2014	Visite officielle de Monsieur Peter MAURER, Président du Comité international de la Croix-Rouge
18 mars 2014	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Martin Schulz, Président du Parlement européen
24 mars 2014	Monsieur Milo ĐUKANOVIĆ Premier Ministre du Monténégro
25 au 28 mars 2014	Visite de Monsieur Jacques RAPHAEL, Consul honoraire du Luxembourg au Liban
26 mars 2014	Visite de Son Excellence Monsieur LEE Hsien Loong, Premier Ministre de la République de Singapour
27 au 28 mars 2014	Visite de Monsieur Yan ZHANG, Directeur exécutif de la Fondation Asie-Europe (ASEF)
Avril 2014	
2 au 4 avril 2014	Visite de Monsieur Valery SHANTSEV, Gouverneur de la région de Nijni Novgorod (Fédération de Russie)
14 avril 2014	Visite de Monsieur Fayçal GOUIA, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la République tunisienne
15 avril 2014	Visite de travail de Monsieur Anders Fogh RASMUSSEN, Secrétaire général de l'OTAN

22 au 24 avril 2014	Conférence diplomatique
24 au 25 avril 2014	Assises de la Coopération
28 avril 2014	Rencontre avec le groupe des Ambassadeurs africains accrédités au Grand-Duché de Luxembourg
29 avril 2014	Festivités 175 ^e anniversaire de l'Indépendance du Luxembourg
30 avril 2014	Visite de travail de Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine de la République française
Mai 2014	
7 au 9 mai 2014	Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Pologne
23 mai 2014	Visite de Son Excellence Monsieur János ÁDER, Président de la République de Hongrie
Juin 2014	
2 juin 2014	Visite de travail de Monsieur Jordi CINCA, Ministre des Finances de la Principauté d'Andorre

2 juin 2014	Visite de travail de Monsieur Alexander DOBRINDT, Ministre fédéral des Transports et des Infrastructures numériques d'Allemagne
16 juin 2014	Visite de Son Altesse le Sheikh Abdullah bin Zayed AL NAHYAN, Ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis
16 juin 2014	Monsieur Ottmar BRAUN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Aix-la-Chapelle
20 juin 2014	Visite de Son Excellence Monsieur Sigmundur Davíð GUNNLAUGSSON, Premier Ministre d'Islande
20 juin 2014	Réunion des Ministres des Finances des pays germanophones
22 juin 2014	Institut international de paix
23 juin 2014	Fête Nationale
26 juin 2014	Visite de Son Excellence Monsieur Adrian HASLER, Premier Ministre, Ministre des Finances de la Principauté du Liechtenstein
29 juin au 1 ^{er} juillet 2014	Visite de travail de Monsieur Nuno CRATO, Ministre de l'Éducation et de la Science du Portugal
Juillet 2014	

3 juillet 2014	9 ^e Commission de partenariat Luxembourg – Laos
3 juillet 2014	Visite de travail d’une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France Belgique et Luxembourg du Sénat de France sous la conduite de Monsieur le Sénateur Philippe Leroy
3 juillet 2014	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Luvsanvandan BOLD, Ministre des Affaires étrangères de Mongolie
4 juillet 2014	Visite officielle de Monsieur Dean SPIELMANN, Président de la Cour européenne des Droits de l’Homme
13 au 14 juillet 2014	Visite de travail de Monsieur Takao MAKINO, Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon
16 juillet 2014	Visite de Madame Maria VAN DER HOEVEN, directeur général de l’AIE
24 juillet 2014	Visite Monsieur Patrick SCHNIEDER, Groupe d’amitié DE-BE-LUX
Août 2014	
2 août 2014	Cérémonie à l’occasion du centenaire du début de la Première guerre mondiale au Grand-Duché de Luxembourg
7 août 2014	Visite de travail de Madame Julia KLÖCKNER, Présidente de la fraction CDU du Parlement de Rhénanie-Palatinat

Septembre 2014	
1er au 5 septembre 2014	Visite d'une délégation de l'Assemblée populaire de la province de Liaoning (Chine)
2 septembre 2014	Visite de S.E.M. Mohammad Javad ZARIF, Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
8 septembre 2014	8 ^e Commission de partenariat Luxembourg – Burkina Faso
16 septembre 2014	8 ^e Commission de partenariat Luxembourg – Niger
17 septembre 2014	Visite de travail de Monsieur László ANDOR, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'insertion
21 au 23 septembre 2014	Visite de travail de Monsieur Klaus WOWEREIT, Maire régnant de Berlin
30 septembre 2014	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Sushil KOIRALA, Premier Ministre de la République du Népal
30 septembre au 2 octobre 2014	Visite de Madame Michelle LIEM, Consul honoraire du Luxembourg à Singapour
Octobre 2014	

9 octobre 2014	Visite de Monsieur António GUTERRES, Haut-Commissaire aux Réfugiés des Nations Unies
12 octobre 2014	Commémoration nationale
16 au 17 octobre 2014	Visite de Madame Feyhan YAŞAR, Consul honoraire du Luxembourg à Izmir
22 au 23 octobre 2014	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Pedro Passos COELHO, Premier Ministre du Portugal
27 octobre 2014	Visite de travail de Monsieur Erion VELIAJ, Ministre du Bien-être social et de la Jeunesse de la République d'Albanie
Novembre 2014	
3-5 novembre 2014	Visite d'Etat à Luxembourg de S.E.M. Joachim GAUCK, Président de la République fédérale d'Allemagne
5 novembre 2014	Visite de courtoisie de S.E.M. Charles MICHEL, Premier Ministre de Belgique
11 novembre 2014	Visite officielle de LL.AA.RR. le Roi et la Reine d'Espagne
12 novembre 2014	Visite de Monsieur Olivier PAASCH, Ministre-Président de la communauté germanophone en Belgique

13-15 novembre	Visite de travail de Monsieur Nguyen CAM TU, Vice-Ministre de l'Industrie et du Commerce du Viet Nam
17 au 19 novembre 2014	Visite d'information de fonctionnaires de la Commission européenne à Luxembourg
19 au 21 novembre 2014	Visite de S.E.M. Volkan BOZKIR, Ministre des Affaires européennes et Négociateur principal de la République de Turquie
19-22 novembre 2014	Visite de travail de Monsieur Fernando REIS, Secrétaire d'Etat à l'Education de base et secondaire du Portugal
24 novembre 2014	Visite de Son Excellence Monsieur Antoni MARTI, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre
26 au 27 novembre 2014	Visite de Son Excellence Monsieur Nihat ZEYBEKCI, Ministre de l'Economie de la République de Turquie
Décembre 2014	
16 décembre 2014	Commémoration du 70 ^e anniversaire de la Bataille des Ardennes
17 décembre 2014	Visite de Monsieur Alexei LAPTEV, Premier Vice-Gouverneur de la Région de Kalouga